



Rapport Financier Annuel

31 décembre 2012

Sommaire

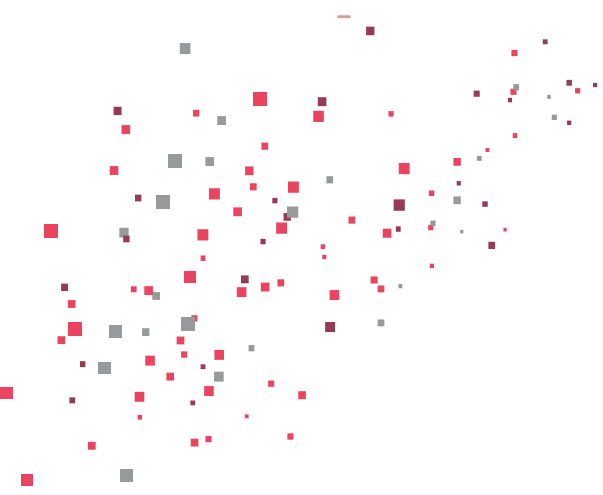
- Comptes consolidés du Groupe Avenir Finance au 31/12/2012
- Comptes de la société Avenir Finance
- Rapport de gestion 2012 du Groupe Avenir Finance
- Attestation des dirigeants
- Rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- Rapport du Président sur le contrôle interne
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président



Rapport Annuel

. 12

Exercice social du
01.01.2012 au 31.12.2012





Avenir Finance SA
Société cotée à Euronext Paris (ISIN
FR0004152874)
51, rue de Saint-Cyr
69009 Lyon

Tél : 04 27 70 54 00 - Fax : 04 27 70 54 01
<http://www.avenirfinance.fr>
Contact : info@avenirfinance.fr

Comptes Consolidés du Groupe au **31 décembre 2012**

ACTIF CONSOLIDE

En milliers d'euros		31/12/2012	31/12/2011
Ecart d'acquisition	5.1	8 275	8 275
<i>Dont UGT Gestion Privée</i>		3 761	3 761
<i>Dont UGT Gestion d'actif</i>		4 514	4 514
Autres Immobilisations incorporelles	5.2	4	137
Immobilisations corporelles	5.2	260	365
Autres actifs financiers, y compris dérivés	5.3	696	476
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Actifs d'impôts différés	5.4	3 657	3 629
ACTIF NON COURANT		12 892	12 882
Stock & encours	5.5	7 617	7 360
Créances clients	5.6	27 606	13 991
Créances d'impôt courant		859	647
Comptes de notaires	5.7	564	3 118
Autres créances courantes	5.8	3 841	1 595
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5.9	13 644	5 618
Actifs classés comme détenus en vue de la vente			
ACTIF COURANT		54 131	32 329
TOTAL DE L'ACTIF		67 023	45 211

PASSIF CONSOLIDE

En milliers d'euros		31/12/2012	31/12/2011
Capital		1 502	1 492
Primes d'émission		14 627	14 415
Réserves consolidées		4 638	4 614
Résultats non distribués		132	398
CAPITAUX PROPRES (Part du groupe)		20 899	20 919
Participations ne donnant pas le contrôle		3 233	2 261
Provisions pour risques et charges	5.12	3	26
Avantages du personnel		81	66
Emprunts et dettes financières	5.13	64	96
PASSIF NON COURANT		148	188
Emprunts et dettes financières	5.13	9 110	9 242
<i>dont endettement sur immobilier</i>		<i>3 804</i>	<i>5 900</i>
Dettes fournisseurs	5.14	10 797	5 730
Dettes fiscales et sociales	5.14	7 217	4 461
Autres dettes	5.14	15 619	2 411
Passifs classés comme détenus en vue de la vente			
PASSIF COURANT		42 743	21 844
TOTAL DU PASSIF		67 023	45 211

COMPTÉ DE RESULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	31/12/2012		31/12/2011		
Ventes de marchandises		18 563		15 365	
Ventes de produits		21 791		18 957	
CHIFFRE D'AFFAIRES	6.1	40 354		34 322	
Charges Opérationnelles	6.2	23 442		19 809	
MARGE BRUTE		16 912	100,0%	14 513	100,0%
Taux		42%		42%	
Frais de personnel	6.3	-10 813	-63,9%	-9 850	-67,9%
Charges externes	6.4	-3 415	-20,2%	-3 466	-23,9%
Impôts et taxes	6.5	-1 218	-7,2%	-1 279	-8,8%
Dotations nettes aux amortissements	6.6	-310	-1,8%	-305	-2,1%
Dotations aux provisions nettes de reprises	6.7	10	0,1%	-125	-0,9%
Autres produits et charges (*)	6.8	424	2,5%	509	3,5%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		1 591	9,4%	-2	0,0%
Pertes de valeur sur actifs					
Cession d'actifs financiers	6.12	0		-73	
Autres produits et charges opérationnels	6.8	-103		1 121	
RESULTAT OPERATIONNEL		1 488	8,8%	1 046	7,2%
Coût de l'endettement financier brut		-482		-273	
Produits financiers des placements de trésorerie		63		89	
Coût de l'endettement financier net	6.9	-419	-2,5%	-184	-1,3%
Autres produits et charges financières		-150		-30	
Impôts sur les résultats	6.1	-251		-224	
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		669	4,0%	608	4,2%
Résultat net d'impôt des activités abandonnées					
RESULTAT NET		669	4,0%	608	4,2%
Dont :					
-Part du groupe		132		398	
-Part des minoritaires		536		211	
Résultat net par action - part du groupe (euros)		0,05		0,16	
Résultat net dilué par action - part du groupe (euros)		0,05		0,16	
Nombre d'actions retenu (en milliers)					
pour le résultat net par action		2 503		2 486	
pour le résultat net dilué par action		2 550		2 492	

(*) crédits d'impôts recherche présentés en autres produits courants

RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net consolidé de l'exercice	669	608
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Ecart de conversion	-	-
Total des gains et des pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-
Résultat global	669	608
Dont part revenant au groupe	132	398
Dont part revenant aux minoritaires	536	211

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d' euros	Capital	Primes	Autres réserves et résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2010	1 447	14 119	4 817	20 383	1 941	22 324
Résultat consolidé de l'exercice			398	398	211	609
Coûts des paiements en actions		271		271		271
Variation contrat de liquidité et actions propres						
Attribution d'actions gratuites						
Diminution de pourcentage d'intérêt			158	158	109	267
Total des gains et des pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 447	14 390	5 373	21 210	2 261	23 470
Augmentation de capital	45	25		70		70
Distribution effectuée			-362	-362		-362
Autres variations						
Situation au 31 décembre 2011	1 492	14 415	5 011	20 918	2 261	23 180
Résultat consolidé de l'exercice			132	132	536	669
Coûts des paiements en actions		186		186		186
Variation contrat de liquidité et actions propres						
Attribution d'actions gratuites						
Diminution de pourcentage d'intérêt						
Total des gains et des pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 492	14 601	5 143	21 236	2 797	24 035
Augmentation de capital	10	26		36		36
Distribution effectuée			-373	-373	-445	-818
Autres variations (variation périmètre - part des minoritaires)					881	881
Situation au 31 décembre 2012	1 502	14 627	4 770	20 899	3 233	24 134

Flux de Trésorerie consolidés liés à l'activité

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	12 mois	12 mois
Résultat de la période	669	608
Amortissements des immobilisations	310	305
Dotations / Reprise provisions	110	18
Résultat de cession d'immobilisations		73
Charge d'impôt	-174	-285
Charges financières nettes	482	273
Coût des paiements fondés sur des actions	186	271
	1 583	1 264
Variation de stock	-257	-2 417
Variation des créances d'exploitation (1)	-13 142	-1 993
Variation des dettes d'exploitation (1)	20 910	225
Autres variations	45	
Variation du BFR lié à l'activité	7 556	-4 185
Trésorerie générée par les activités opérationnelles	9 139	-2 921
Intérêts payés	-482	-273
Impôt sur le résultat payé	409	509
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	9 066	-2 685
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-73	-311
Acquisitions d'immobilisations financières	-363	
Trésorerie nette sur acquisition & cession filiales	377	
Produits de cession d'immobilisations		124
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	-58	-187
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère	-373	-362
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	-445	
Augmentation de capital		319
Produits de vente et rachat d'actions propres		
Souscription d'emprunts	7 315	11 113
Remboursement d'emprunts	-9 482	-7 026
Intérêts payés		
Trésorerie nette utilisée par les activités de financement	-2 985	4 044
Variation de trésorerie	6 023	1 173
Trésorerie d'ouverture	5.9	2 321
Trésorerie de clôture	5.9	8 343

SOMMAIRE

1.	<i>Bases de préparation</i>	13
1.1.	<i>Déclaration de conformité</i>	13
1.2.	<i>Base d'évaluation</i>	13
1.3.	<i>Monnaie fonctionnelle et de présentation</i>	13
1.4.	<i>Référentiel comptable</i>	13
1.5.	<i>Homogénéisation</i>	14
2.	<i>Principes et méthodes comptables</i>	14
2.1.	<i>Présentation des états financiers</i>	14
2.2.	<i>Recours à des estimations et aux jugements</i>	14
2.3.	<i>Périmètre de consolidation</i>	15
2.4.	<i>Identification des entreprises consolidées</i>	15
2.5.	<i>Variation de périmètre</i>	16
2.6.	<i>Méthode de conversion</i>	18
2.7.	<i>Ecarts d'acquisition</i>	18
2.8.	<i>Immobilisations incorporelles</i>	19
2.9.	<i>Immobilisations corporelles</i>	19
2.10.	<i>Actifs loués.</i>	19
2.11.	<i>Autres actifs financiers</i>	19
2.12.	<i>Stocks</i>	20
2.13.	<i>Créances clients</i>	21
2.14.	<i>Comptes de Notaires</i>	21
2.15.	<i>Autres créances courantes</i>	21
2.16.	<i>Trésorerie et équivalents</i>	21
2.17.	<i>Actifs non courants détenus en vue de la vente</i>	21
2.18.	<i>Capitaux propres (actions propres)</i>	21
2.19.	<i>Provisions pour risques et charges</i>	22
2.20.	<i>Avantages au personnel</i>	22

2.21.	<i>Emprunts et dettes financières</i>	22
2.22.	<i>Instruments financiers</i>	22
2.23.	<i>Chiffre d'affaires</i>	23
2.24.	<i>Marge brute opérationnelle</i>	23
2.25.	<i>Coût de l'endettement financier net</i>	23
2.26.	<i>Impôt sur le résultat</i>	24
2.27.	<i>Résultat par actions</i>	24
3.	<i>Informations sectorielles</i>	25
3.1.	<i>Compte de résultat par secteur d'activité</i>	26
3.2.	<i>Bilan consolidé par secteur d'activité</i>	27
4.	<i>Gestion du risque financier</i>	28
4.1.	<i>Introduction</i>	28
4.2.	<i>Le cadre de la gestion du risque</i>	28
5.	<i>Notes sur le Bilan</i>	29
5.1.	<i>Ecarts d'acquisition</i>	29
5.2.	<i>Détail des immobilisations</i>	29
5.3.	<i>Autres actifs financiers, y compris dérivés</i>	30
5.4.	<i>Impôts différés Actifs</i>	31
5.5.	<i>Détail du stock et encours</i>	31
5.6.	<i>Créances clients</i>	32
5.7.	<i>Comptes de Notaire</i>	32
5.8.	<i>Autres créances courantes</i>	32
5.9.	<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	32
5.10.	<i>Capitaux propres du groupe</i>	33
5.11.	<i>Options de souscription ou d'achats d'actions</i>	34
5.11.1.	<i>Actions gratuites</i>	34
5.11.2.	<i>Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)</i>	35
5.12.	<i>Provisions pour risques et charges</i>	35
5.13.	<i>Emprunts et dettes financières</i>	35
5.14.	<i>Autres passifs courants</i>	36
6.	<i>Notes sur le compte de résultat</i>	37
6.1.	<i>Chiffre d'affaires</i>	37

6.2.	<i>Charges opérationnelles</i>	38
6.3.	<i>Frais de personnel et effectifs</i>	38
6.4.	<i>Détail des charges d'exploitation</i>	39
6.5.	<i>Impôts et taxes</i>	39
6.6.	<i>Dotations aux amortissements</i>	40
6.7.	<i>Dotations aux provisions nettes de reprises</i>	40
6.8.	<i>Autres produits et charges</i>	40
6.9.	<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	40
6.10.	<i>Coût de l'endettement financier net</i>	41
6.11.	<i>Impôts sur les résultats</i>	41
7.	<i>Engagements hors bilan (en K€)</i>	43
8.	<i>Informations relatives aux parties liées</i>	43
9.	<i>Événements postérieurs à l'arrêté</i>	43

1. Bases de préparation

1.1. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 29 mars 2013 et seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

1.2. Base d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évalués à la juste valeur conformément aux IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les comptes consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

1.4. Référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du groupe Avenir Finance au 31 décembre 2012 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2012 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Avenir Finance a appliqué dans ses états financiers IFRS toutes les normes et interprétations IFRS / IFRIC publiées au journal officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire depuis le 1er janvier 2012.

Il n'a pas été fait application de normes ou interprétations établies par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2012.

L'adoption par l'Union européenne des normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire au 1er janvier 2012, est sans impact sur les états financiers consolidés du Groupe :

- IFRS 1 amendée – « Première adoption des IFRS »,
- IFRS 7 – « Instruments financiers : informations à fournir »,
- IAS 1 – « Présentation des états financiers »,
- IAS 24 révisée – « Informations sur les parties liées »
- IFRIC 14 – « Paiements d'avance ».

Avenir Finance a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne avant la date de clôture, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Avenir Finance n'anticipe pas, compte tenu de l'analyse en cours, d'impact significatif sur ses comptes.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les normes, interprétations et amendements, publiés par l'IASB, mais non encore approuvés au niveau européen, aient une incidence significative sur les états financiers des prochains exercices.

1.5. Homogénéisation

Les états financiers de l'ensemble des filiales incluses dans le périmètre des comptes consolidés ont été homogénéisés selon les principes et règles comptables du Groupe en conformité avec les IFRS. La société est consolidée sur la base de son bilan arrêté au 31 décembre 2012.

2. Principes et méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon constante sur toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés et ont été appliquées systématiquement par toutes les entités du Groupe.

2.1. Présentation des états financiers

Le Groupe applique « IAS 1 révisée (2007) Présentation des états financiers » entrée en vigueur le 1er janvier 2009. En conséquence, le Groupe présente toutes les variations de capitaux propres relatives aux actionnaires de la Société uniquement dans l'état de variation des capitaux propres tandis que les variations de capitaux propres qui ne concernent pas les actionnaires sont également présentées dans l'état du résultat global.

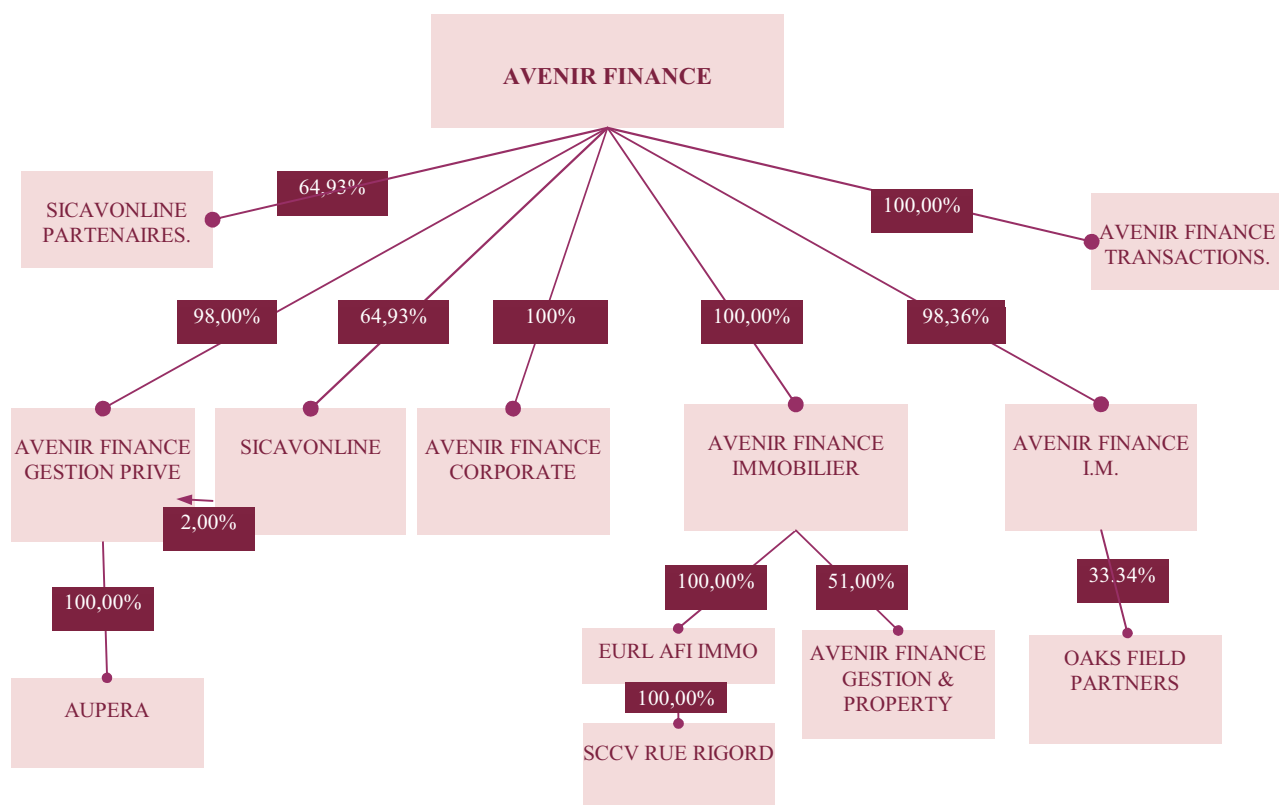
Les informations comparatives ont été retraitées pour être mises en conformité avec la norme révisée. Ce changement de méthode comptable qui n'affecte que la présentation n'a aucun impact sur le résultat par action.

2.2. Recours à des estimations et aux jugements

L'établissement des Etats Financiers conformément au cadre conceptuel des normes de l'IASB nécessite de recourir à des estimations et de formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques et les données prévisionnelles.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs (notes 2.7, 2.9, 2.11 et 2.12), l'évaluation des indemnités de fin de carrières (note 2.20) et les provisions pour risques et charges (note 2.19), les options de souscription ou d'achats d'actions (5.11).

2.3. Périmètre de consolidation



2.4. Identification des entreprises consolidées

Conformément à l'IAS 27 révisée, le pourcentage de contrôle traduit le lien de dépendance entre la société consolidant (Avenir Finance) et chaque société dont elle détient directement ou indirectement, des titres. Le contrôle peut également exister en vertu de clauses contractuelles ou résulter de faits. Il définit un pourcentage de contrôle de droits, contractuels ou de faits et donne un pouvoir de décision.

Le pourcentage de contrôle de la société Avenir Finance dans toutes les sociétés appartenant au périmètre de consolidation hors Oaks Field Partners, est supérieur à 50 % et représente un contrôle exclusif. La méthode de consolidation utilisée est donc la méthode de l'intégration globale.

Dans le cadre de la société Oaks Field Partners, le pacte d'associés signé et les statuts permettent au Groupe Avenir Finance d'exercer un contrôle de la société conformément aux exigences de la norme IAS27. La société Oaks Field Partners a donc été incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

En complément, nous précisons que Sicavonline détient 2,08 % d'Avenir Finance Gestion Privée.

Société	Siège	N° de Siret	Détention Directe %	Contrôle du Groupe %	Méthode de Conso	Intérêts du Groupe %
AVENIR FINANCE IMMOBILIER	LYON	412 576 589 00037	100,00%	100,00%	IG.	100,00%
AVENIR FINANCE CORPORATE	PARIS	421 689 159 00034	100,00%	100,00%	IG.	100,00%
SICAVONLINE	PARIS	423 973 49400044	64,93%	100,00%	IG.	64,93%
AVENIR FINANCE GESTION PRIVÉE	PARIS	431 974 963 00032	98,01%	100,00%	IG.	100,00%
AVENIR FINANCE I.M.	PARIS	414 596 791 00080	98,36%	100,00%	IG.	98,36%
AVENIR FINANCE GESTION & PROPERTY	LYON	511 839 904 00014	0,00%	100,00%	IG.	51,00%
EURL AFIIMMO	LYON	484 566 922 00023	0,00%	100,00%	IG.	100,00%
SCCV RUE RIGORD	LYON	485 191 290 00025	0,00%	100,00%	IG.	100,00%
AUPERA	LYON	440 068 617 00016	0,00%	100,00%	IG.	100,00%
SICAVONLINE PARTENAIRES	PARIS	789 918 521	64,93%	100,00%	IG.	64,93%
AVENIR FINANCE TRANSACTIONS	LYON	789 645 439	100,00%	100,00%	IG.	100,00%
OFP	PARIS	502 702 426	0,00%	100,00%	IG.	33,34%

2.5. Variation de périmètre

a – Evénements 2012

Le 11 décembre 2012, le groupe a créé avec AGEAS France la société Sicavonline Partenaires pour exploiter les activités, cédées par Sicavonline, d'apporteur d'affaires immobilier et d'agence de média web spécialisée dans le domaine de la communication financière et économique.

Le 28 novembre 2012, la société Avenir Finance Immobilier a cédé son fonds de commerce de transactions immobilières à une entité du groupe Avenir Finance qui est spécialement dédiée à l'exercice de cette activité. La société Avenir Finance Transactions a donc été créée en vue d'exploiter cette activité.

Le 29 mai 2012, l'équipe de gestion OFP et les fonds AFIM OFP (AFIM OFP 150, AFIM OFP 400 et AFIM OFP Euro Sovereign Bond Fund qui deviendront OFP 150, OFP 400 et OFP Euro Sovereign Bond Fund) sont apportés à Oaks Field Partners par augmentation de capital. A l'issue de l'apport, AFIM détiendra 33,34% du capital d'OFP et Emeric Challier, président d'OFP, 66,66%.

b - Evénements 2011

Le 17 février 2011, le groupe a cédé ses actions détenues dans Promelys Participations (20% du capital), à la branche de private equity du Groupe Pelican pour un montant de 100 K€. La moins-value de cession est de - 73 K€. Cette cession ne donnera pas lieu à l'élaboration de compte proforma car elle représente une part non significative dans les comptes groupe.

Le 13 mai 2011, la société AGEAS France a pris une participation de 1,64% dans le capital d'Avenir Finance Investment Managers par le biais d'un apport en nature.

Le 24 mai 2011, le groupe a cédé 49% de Régie Pierre, sa filiale dédiée à la gestion locative. Le nom commercial a été modifié sur le 2nd semestre 2011. Le nouveau nom commercial est Avenir Finance Gestion & Property.

c - Historique

Le 02 mars 2010, le groupe a cédé 80% d'Avenir Finance Gestion, sa filiale dédiée au non coté, à la branche de private equity du Groupe Pelican pour un montant de 1,2 M€. La plus value de cession dégagée est de 867 K€. Cette cession ne donnera pas lieu à l'élaboration de compte proforma car elle représente une part non significative dans les comptes groupe. Avenir Finance Gestion a été renommé PROMELYS PARTICIPATIONS

Le 01 mai 2010, le groupe a acquis 100% de la société Aupera dont l'activité principale est « contractant général non exécutant ».

Ageas France et Avenir Finance ont signé le 15 décembre 2009 un contrat d'investissement et de partenariat portant sur la distribution et la promotion de produits d'assurance sur la vie et de produits d'épargne patrimoniale. Dans le cadre du Contrat de Partenariat, Ageas France et Avenir Finance sont convenues que Ageas France prenne une participation dans le capital de Sicavonline à concurrence de 35,07 % du capital social de la Société, d'une part, par l'acquisition par Ageas France auprès d'Avenir Finance de 24,24% du capital social, et d'autre part, par la souscription par Ageas France à une augmentation de capital réservée.

Ageas France pourra porter sa participation à hauteur de 49% du capital social de Sicavonline dans le cadre d'une promesse de vente d'une durée de 24 mois.

Le 30 Octobre 2000, la SA Avenir Finance crée Avenir Finance Gestion : gestion de fonds communs de placement et de portefeuille (agrément COB du 14 Novembre 2000). Son premier exercice s'est clôturé le 31 Décembre 2001.

Le 22 Novembre 2000, la SA Avenir Finance reçoit, dans le cadre d'une augmentation de capital par apport en nature, 99,99 % des titres de la société Avenir Finance Immobilier, créée en 1997, qui appartenaient auparavant en propre aux principaux actionnaires d'Avenir Finance.

Le 18 Décembre 2001, la SA Avenir Finance crée Avenir Finance Investissement : gestion de portefeuille pour le compte de tiers et d'organismes de placement collectif (Agrément COB du 21 Janvier 2002). Son premier exercice se clôture le 31 Décembre 2002.

Le 27 décembre 2002, la SA Avenir Finance reçoit, après avoir souscrit à 2 augmentations de capital en numéraire à hauteur de 1 724 600 €, 89.3% des titres de la société Sicavonline dans le cadre d'une augmentation de capital par apport en nature. Sicavonline détient une filiale (Sicavonline Vie) pour les activités assurance et immobilière.

Le 5 août 2002, la SA Avenir Finance se porte acquéreur de 89.96% de la société FF&T EQUITY par achat d'actions. Par la suite, cette société est renommée Avenir Finance Corporate. Entre 2003 et 2005, la SA Avenir Finance rachète 10,03% du capital de la SA Avenir Finance Corporate.

Le 26 mai 2004, la SA Avenir Finance souscrit à une augmentation de capital dans sa filiale Sicavonline Vie et porte son pourcentage de détention direct à 88.79%. Le 30 novembre 2004, avec effet rétroactif au 1er Janvier 2004, la Société Avenir Finance apporte à ses filiales Sicavonline et Sicavonline Vie les activités bourse, assurance et immobilier. L'apport a été valorisé sur la base des valeurs nettes comptables et rémunéré par l'attribution d'actions nouvelles. La SA Avenir Finance porte son pourcentage de détention direct dans la SA Sicavonline Vie à 98.93%. Cette opération est sans incidence sur les comptes consolidés du groupe. En Mars 2008, cette société est renommée Avenir Finance Gestion Privée.

Le 2 décembre 2004, la SA Avenir Finance a procédé à l'acquisition de 100% des titres de la SA PLG Capital (Société spécialisée dans la gestion de portefeuilles). Le 30 décembre 2004, cette société est renommée Avenir Finance I.M. et procède à l'acquisition de 50% de la SA Finalog pour porter son pourcentage de détention à hauteur de 100% dans cette filiale. Cette dernière a ensuite fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine en date du 30 décembre 2004.

Le 26 avril 2005, la société Avenir Finance I.M. fait l'acquisition de la SA Financière Vendôme. Cette dernière a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine le 30 juillet 2005. Le 30 juin 2005, la SA Avenir Finance I.M a absorbé la SA Avenir Finance Investissement. Cette opération a été sans incidence sur les comptes consolidés du groupe.

Le 13 juillet 2005, la SAS Avenir Finance Immobilier crée une filiale pour gérer les opérations de construction-vente : l'EURL AFI IMMO et la SCCV rue Sainte rue Rigord.

2.6. Méthode de conversion

Les créances et dettes libellées en devises, dans un premier temps sont converties sur la base des cours de change effectifs au moment des transactions. Ils sont ensuite réévalués en fonction des cours en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change résultant de cette réévaluation sont constatées au compte de résultat. Les transactions en devises, quant à elles, restent converties aux taux en vigueur à la date de leur réalisation. Il en va de même des flux de trésorerie.

2.7. Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés est comptabilisé en écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis conformément à la norme IFRS 3 «Regroupements d'entreprise».

Un test de dépréciation est effectué au minimum une fois lors de la clôture des comptes annuels et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe Avenir Finance.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs peuvent être affectés, soit l'ensemble homogène d'actifs à l'origine d'entrées et de sorties de trésorerie distinctes de celles d'autres groupes d'actifs. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux métiers de Gestion d'Actifs et Gestion Privée. La ventilation des UGT est ainsi basée sur les secteurs opérationnels du Groupe et conforme aux préconisations de la norme IFRS 8.

Au 31 décembre 2012 les flux financiers issus des prévisions d'activité des trois prochaines années ont été actualisés en retenant les hypothèses suivantes :

- un taux sans risque de 3,1830 % (OAT 10 ans),
- un taux de risque de 6 % (« Small Caps »),
- un coefficient (β) de sensibilité du taux de risque déterminé en fonction de l'activité rattachable à chaque élément incorporel, de sa maturité, de l'existence ou non d'un portefeuille et de la répartition des clients dans ce portefeuille (1,1 pour l'UGT Gestion Privée et 1,15 pour l'UGT Gestion d'Actifs),
- un taux de croissance à l'infini prudent compris entre 1,5% et 2,5 % déterminé en fonction des prévisions d'activité de la filiale.

En cas de perte de valeur d'utilité, une dépréciation est constatée dans les comptes consolidés dans la rubrique « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

La dépréciation comptabilisée est irréversible et ne pourra pas faire l'objet d'une reprise lorsque la valeur d'utilité de l'écart d'acquisition sera à nouveau supérieure à sa valeur comptable.

2.8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur prix de revient. Les éléments incorporels identifiés lors d'une acquisition sont inclus dans ce poste. Il s'agit principalement de brevets et de logiciels. Les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe c'est-à-dire 3 à 5 ans.

2.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les composantes d'une immobilisation sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées, et donc leurs durées d'amortissement, sont significativement différentes.

a – Amortissement

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'actif ou tout autre montant substitué au coût. Compte tenu de la typologie des actifs corporels, aucune valeur n'a été considérée à l'issue des durées de vie économique présentées ci-dessous.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle, ce qui représente au mieux le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les durées estimées sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	4 à 7 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque clôture annuelle et ajustés si nécessaire.

b- Coûts ultérieurs

Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable du composant remplacé est décomptabilisée.

Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

2.10. Actifs loués.

a - Location financement

Aucun contrat de location financement n'a été souscrit par le groupe.

b- Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location financement sont enregistrées comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés au résultat.

2.11. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent :

- prêts et créances, ce poste comprend des dépôts et cautionnements, et des prêts comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif ;

- actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend des titres de participations de sociétés qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation et des actions de sociétés cotées ; ils sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat.

Lors de chaque clôture, le Groupe Avenir Finance recherche toute indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou groupe d'actifs financiers. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, le Groupe Avenir Finance procède à la comptabilisation d'une dépréciation.

2.12. Stocks

a- Composition du stock

Les stocks sont composés soit d'immeubles acquis sous le régime de marchand de biens, soit d'encours liés des contrats en l'état futur d'achèvement (SCCV – Société Civile de Construction Vente).

Pour les programmes en-cours de commercialisation, le coût « stockable » est réparti entre les lots selon la grille des prix de vente.

b- Comptabilisation et méthode de dépréciation

A la date de clôture, les biens immobiliers sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et la valeur réalisable nette. Conformément à l'IAS 23, les frais financiers supportés avant la mise en commercialisation des immeubles sont incorporés au prix de revient.

Le coût d'acquisition intègre les charges suivantes :

- le coût d'achat de l'immobilier
- les frais d'actes, honoraires de notaire, droits de timbres et frais de publicité foncière
- les frais d'acquisition (honoraires d'entremise notamment)
- les indemnités d'éviction
- les frais d'études et de travaux
- les autres frais directement liés l'acquisition des immeubles
- Les frais financiers supportés par le groupe entre l'acquisition de l'immeuble et la commercialisation du premier lot

La valeur de réalisation nette est obtenue au travers d'expertises indépendantes effectuées sur les immeubles composant le stock immobilier du groupe Avenir Finance. Une dépréciation est constatée sur l'immeuble concerné lorsque sa valeur de réalisation nette est inférieure à son coût d'acquisition.

L'avis de valorisation des experts indépendants fin 2012 sur le programme de La Baule et le taux de rotation du stock pour les immeubles acquis depuis 2010 confirment que les valeurs résiduelles de ces immeubles ne nécessitent pas de dépréciation.

Pour les **Ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA)**, les encours sont constitués des frais engagés pour la réalisation des constructions des SCCV.

Les frais engagés se composent des éléments suivants :

- le coût d'achat de l'immeuble,
- les frais d'actes, honoraires de notaire, droits de timbres et frais de publicité foncière,
- les frais d'acquisition (honoraires d'entremise notamment),
- les indemnités d'éviction,
- les frais d'études et de travaux,
- Les frais financiers supportés par le groupe avant la commercialisation.

2.13. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond à leur juste valeur.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

2.14. Comptes de Notaires

Il s'agit en majorité des fonds détenus par les notaires suite aux ventes réalisées par Avenir Finance Immobilier.

2.15. Autres créances courantes

Ce poste contient principalement :

- les créances sociales et fiscales du groupe,
- les comptes courants débiteurs vis-à-vis de tiers au groupe,
- les charges constatées d'avance,

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des charges à caractère d'exploitation postérieures à la date de clôture des comptes.

2.16. Trésorerie et équivalents

Ce poste comprend les disponibilités et les placements monétaires sans risque, mobilisables ou cessibles à très court terme, effectués par le Groupe dans le cadre de sa gestion de trésorerie au quotidien. Ces placements représentent des actifs financiers de transaction et sont donc évalués à leur juste valeur et les gains ou pertes latents sont comptabilisés en résultat. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de la période.

Les découverts bancaires, assimilés à un financement, sont présentés dans les « Emprunts et Dettes financières courants ».

La filiale S.A. Sicavonline est soumise à la réglementation applicable aux établissements bancaires. Le règlement 93-05 du 21 décembre 1993 de cette réglementation impose aux établissements de crédit de respecter en permanence des ratios de prudence dits « Ratio Grands Risques ». Ces ratios ont pour conséquence de limiter la concentration des risques en maintenant un niveau de fonds propres suffisant. Ces ratios font l'objet d'évaluation à court terme afin de dissocier la trésorerie courante de la trésorerie non courante. Dans le cas où l'évaluation des ratios à un an met en évidence une trésorerie non disponible pour le groupe, celle-ci fait l'objet d'un reclassement dans les actifs non courants.

2.17. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs destinés à être cédés dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue sont classés comme actifs détenus en vue de la vente.

2.18. Capitaux propres (actions propres)

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôt en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en résultats non distribués.

2.19. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées, conformément à IAS 37, lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, sans avantage équivalent, sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'établissement des comptes.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées.

2.20. Avantages au personnel

a - Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie. Les calculs sont effectués tous les ans en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

b - Avantages à court terme du personnel

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

c - Paiements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des droits à paiement fondé sur des actions accordés aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies, de telle sorte que le montant comptabilisé en charges in fine est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance hors marché à la date d'acquisition. Pour les droits à paiement fondé sur des actions assortis d'autres conditions, l'évaluation de la juste valeur à la date d'attribution reflète ces conditions et les écarts entre l'estimation et la réalisation ne donnent lieu à aucun ajustement ultérieur.

2.21. Emprunts et dettes financières

Ils sont évalués au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif. Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les Passifs non courants. Les emprunts et dettes financières à court terme, ainsi que la part remboursable à moins de un an des emprunts et dettes financières à moyen et long terme, sont présentés dans les Passifs courants.

2.22. Instruments financiers

a - Actifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise initialement les prêts, créances et dépôts à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les valeurs mobilières de placement. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

b - Passifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers (y compris les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat) sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Le Groupe a les passifs financiers non dérivés suivants : des emprunts, des découverts bancaires, des dettes fournisseurs et autres dettes. De tels passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable.

2.23. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe comprend les revenus de l'activité immobilière, les revenus des produits financiers et d'assurance-vie distribués par le groupe, et des prestations de conseils.

Les revenus de l'activité immobilière comprennent la promotion immobilière et les marchés de contractant général. Pour la promotion immobilière, le chiffre d'affaires est constaté à la signature de l'acte. Toutefois, lorsqu'à la signature du compromis, les conditions énoncées par la norme IAS 18 sont respectées, le chiffre d'affaires est constaté. Afin de respecter le délai légal de 7 jours de réflexion accordé aux clients, au 31/12/2012, les compromis pris en compte dans le chiffre d'affaires étaient tous antérieurs au 23/12/2012. Pour les marchés de contractant général, les produits des contrats sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement en application de la norme IAS 11.

Le groupe peut être amené à commercialiser des contrats en l'état futur d'achèvement. Dans ce cas conformément à l'IAS 11, les produits des contrats de construction sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement.

Les revenus des produits financiers et d'assurance-vie sont comptabilisés en produits à l'issue du délai de réflexion légal accordé aux clients ou lors de l'acceptation des contrats par la compagnie d'assurance.

Les produits issus des prestations de conseils sont constatés selon le degré d'avancement du dossier traité.

2.24. Marge brute opérationnelle

Conformément à l'application de la norme IFRS 8 et en adéquation avec le reporting de gestion interne, la marge brute opérationnelle du Groupe est la différence entre le chiffre d'affaires du Groupe et les charges directement imputables aux revenus générés.

2.25. Coût de l'endettement financier net

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalent de trésorerie.

2.26. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est :

- le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture
- tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable
- Les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés.

Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

2.27. Résultat par actions

Le résultat net par action est calculé en divisant le bénéfice net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de l'exercice des bons de souscription d'actions en cours.

3. Informations sectorielles

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus et supporter des charges, y compris des revenus et des charges liés aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. Le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par le Management afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les résultats sectoriels soumis au Management comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable.

Les secteurs opérationnels répondant aux critères de la norme IFRS 8 sont en accord avec le nouveau suivi opérationnel des performances par le management « management approach » du groupe annoncé le 25 mars 2010 autour de ses deux cœurs de métiers :

- La Gestion Privée
- La Gestion d'Actifs

L'Unité Génératrice de Trésorerie « **GESTION PRIVEE** » regroupe :

- la distribution avec les sociétés Sicavonline, Sicavonline Partenaires et Avenir Finance Gestion Privée,
- la holding Avenir Finance
- le corporate avec Avenir Finance Corporate.

L'Unité Génératrice de Trésorerie « **GESTION D'ACTIFS** » regroupe :

- la gestion d'actifs avec Avenir Finance Investment Managers et Oaks Field Partners,
- l'immobilier avec Avenir Finance Immobilier, Avenir Finance Transactions, Aupera, SCCV Rue Sainte/Rue Rigord, AFI IMMO et Avenir Finance Gestion & Property.

3.1. Compte de résultat par secteur d'activité

Comptes de résultat	31/12/2012			31/12/2011		
	Gestion Privée	Gestion d'actifs	Total	Gestion Privée	Gestion d'actifs	Total
Chiffre d'affaires sociaux	18 015	27 227	45 242	15 916	22 054	37 970
Ventes intra-secteur	-2 586	-1 127	-3 713	-2 241		-2 241
Chiffre d'affaires	15 429	26 100	41 529	13 675	22 054	35 729
Ventes Inter-secteurs	-917	-258	-1 175	-1 168	-239	-1 407
Chiffre d'affaires consolidé	14 512	25 842	40 354	12 507	21 815	34 322
Marge Opérationnelle	9 778	7 134	16 912	8 907	5 606	14 513
taux	67,4%	27,6%	41,9%	71,2%	25,7%	42,3%
Amortissements des immobilisations	167	143	310	171	135	306
Frais de personnel	7 759	2 868	10 627	7 649	2 199	9 848
Dont Coût des paiements en action	186		186	271		271
Autres charges et produits (*)	126	299	424	159	350	509
Résultat d'exploitation avant dépréciation des Fonds de commerce	-599	2 189	1 591	-1 200	1 197	-2
Cession d'actifs financiers				-73		-73
Autres charges et produits opérationnels	-167	64	-103	-197	1 319	1 122
Perte de valeur des goodwill						
RESULTAT OPERATIONNEL SECTORIEL APRES DEPRECIATION DES FONDS DE COMMERCE	-765	2 253	1 488	-1 470	2 516	1 046
(+) Résultat financier	-186	-383	-569	-87	-128	-214
(-) Impôts sociétés	505	-755	-251	239	-462	-223
RESULTAT CONSOLIDE	-446	1 114	669	-1 318	1 925	608

(*) crédits d'impôts recherche présentés en autres produits courants

3.2. Bilan consolidé par secteur d'activité

Bilan	31/12/2012			31/12/2011		
	Gestion Privée	Gestion d'actifs	Total	Gestion Privée	Gestion d'actifs	Total
Actifs sectoriels	14 615	34 411	49 026	13 806	21 684	35 489
Dont :						
Ecart d'acquisition	3 761	4 514	8 275	3 761	4 514	8 275
Autres immobilisations Incorporelles	4	-1	4	11	126	137
Immobilisations Corporelles	220	40	260	338	27	365
Stocks		7 617	7 617		7 360	7 360
BFRE Actif	11 496	22 290	33 786	10 574	9 706	20 280
Provision sur Actif Circulant	-866	-50	-916	-878	-50	-928
Autres Actifs						
Immobilisations Financières et Autres	521	174	695	473	3	476
Actifs détenus en vue de la vente						
Impôts différés et créance d'impôt	3 468	190	3 658	3 591	38	3 629
Trésorerie Active	4 316	9 328	13 644	3 412	2 206	5 618
TOTAL DES ACTIFS	22 921	44 102	67 023	21 282	23 930	45 211
Passifs sectoriels	11 300	22 417	33 717	8 204	4 490	12 694
Autres Passifs						
Capitaux propres	20 856	3 276	24 132	20 393	2 786	23 179
Emprunts et Trésorerie Passive	4 932	4 241	9 173	3 233	6 104	9 337
Dette d'impôt et dividende						
TOTAL DES PASSIFS	37 088	29 935	67 023	31 831	13 381	45 211

4. Gestion du risque financier

4.1. Introduction

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures d'estimation et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent dans d'autres notes de ces états financiers consolidés.

4.2. Le cadre de la gestion du risque

Il incombe au conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

a - Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

b - Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt existe essentiellement sur l'endettement du groupe qui est pour l'essentiel bas sur des taux d'intérêts variables. Le Groupe n'a pas recours à des instruments dérivés pour se couvrir contre le risque de taux d'intérêt.

c - Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

d - Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte directe ou indirecte générée par un ensemble de facteurs internes liés aux processus du Groupe, à son personnel, à la technologie, à l'infrastructure, et par des facteurs externes autres que les risques de crédit, de marché et de liquidité tels que la conformité aux règles légales et réglementaires et aux règles de conduite de la profession. Les risques opérationnels sont générés par toutes les opérations du Groupe. L'objectif du Groupe est de gérer son risque opérationnel de façon à trouver un équilibre permettant d'éviter des pertes financières et une atteinte à l'image du Groupe tout en contrôlant l'efficacité des coûts et en évitant les procédures de contrôle susceptibles de décourager l'initiative et la créativité.

5. Notes sur le Bilan

5.1. Ecarts d'acquisition

Les variations des écarts d'acquisition s'analysent de la manière suivante :

Valeur nette	Date d'acquisition	déc.-11	Acquisition	Cession	déc.-12
Distribution	nov-00	30			30
Distribution	août-02	3 730			3 730
Conseils aux entreprises	déc-00				
Gestion Privée		3 760			3 760
Gestion d'actif	déc-04	2 598			2 598
Gestion d'actif	avr-05	1 389			1 389
Immobilier	nov-00	526			526
Gestion d'Actif		4 513			4 513
TOTAL		8 275			8 275

Au 31 décembre 2012, le groupe n'a procédé à aucune actualisation et n'a constaté aucune perte de valeur. La prise de participation dans la société Oaks Field Partners a généré un badwill qui a été directement constaté en compte de résultat conformément à l'application de la norme IAS36.

5.2. Détail des immobilisations

- Etat des immobilisations brutes

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Valeur Début d'Exercice	Autres mouvements	Acquisition	Cession / perte de valeur	Valeur Fin d'Exercice
Ecart d'acquisition	8 275				8 275
Logiciels	281		9		290
Autres immobilisations incorporelles	286				286
Immobilisations Incorporelles	567		9		576
Agencements	657				657
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique	753	5	64		822
Mobilier	226				226
Immobilisations Corporelles	1 637	5	64		1 706
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	10 479	5	73		10 557

- Etat des amortissements

Amortissements (en milliers d'euros)	Valeur Brute Fin d'Exercice	Autres mouvements	Dotations de l'Exercice (*)	Reprises	Valeur Brute Fin d'Exercice
Logiciels	268		18		286
Autres immobilisations incorporelles	161		125		286
Immobilisations Incorporelles	430		143		573
Agencements	419		79		497
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique	643	9	74		726
Mobilier	209		13		223
Immobilisations Corporelles	1 271	9	166		1 446
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	1 701	9	309		2 019

(*) L'apport en nature d'Ageas France à Avenir Finance Investment Managers d'un montant valorisé à 250 K€ est amortie sur 24 mois.

5.3. Autres actifs financiers, y compris dérivés

En milliers d' euros	Valeur au 31/12/2012	Valeur au 31/12/2011
Prêts et créances	301	189
-Dépôts et cautionnements	301	189
-Prêts	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	395	287
-Actions Sofaris		
-Actions Auctalys		
-Parts Renovalys	272	50
-Liquidité sur contrat d'animation de titre	76	62
-Autres	28	
-Parts C de FCPI et FCPR	19	175
TOTAL	696	476

Les parts C ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation sur les fonds AFD et AFI qui ont clôturé au 31 décembre 2012. Les parts C des fonds non clôturés au 31 décembre 2012 n'ont pas fait l'objet de dépréciation.

5.4. Impôts différés Actifs

- Détail du poste

	Valeur au 31/12/11	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2012	Origine	
						Déficits fiscaux	Décalages temporaires
Avenir Finance	2 082	80			2 162	2 160	2
Avenir Finance I.M.	50	45			95		95
Avenir Finance Corporate	139		4		135		135
Avenir Finance Immobilier	-15	18			3		3
Avenir Finance Transactions		86			86	86	0
Sicav on Line	1 356		204		1 152	1 077	75
Aupera	3	3			6		6
Avenir Finance Gestion Privée	15	4			19		19
TOTAL	3 629	237	208		3 658	3 323	335

Conformément à la norme IAS 12, les actifs d'impôt sont constatés pour le montant probable des bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales au 31 décembre 2012 pourront être imputées. Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 confirment le business plan qui prévoit une consommation totale des impôts différés actifs sur une période de 3 ans.

5.5. Détail du stock et encours

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Immeubles	7 640	6 997
<i>Dont frais financier</i>	58	65
Ventes en état futur d'achèvement	-	376
Valeurs brutes	7 640	7 373
Provisions pour dépréciation	23	13
Stocks et encours nettes	7 617	7 360

L'augmentation du stock au 31 décembre 2012 correspond à l'investissement immobilier du groupe Avenir Finance pour répondre aux objectifs 2013 et maintenir la dynamique commerciale entamée depuis l'exercice 2011. Les acquisitions immobilières sur 2012 ont eu lieu sur Lyon, Nîmes, Nice et Saintes.

Cette augmentation ne traduit en aucun cas la remise en cause de la stratégie de portage du groupe. En effet depuis le second semestre 2009, le groupe Avenir Finance a choisi de réduire le risque lié au financement des immeubles en s'appuyant sur des partenaires financiers pour le portage de ces biens.

5.6. Créances clients

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Valeur brute	28 456	14 853
Provisions pour dépréciation	850	862
Valeur nette	27 606	13 991

Le groupe procède régulièrement à une révision de ces créances clients sur une base d'éléments objectifs (antériorité, risque client, ...) afin d'anticiper et d'identifier des risques clients latents.

Les créances clients sont élevées au 31 décembre 2012 du à l'effet de saisonnalité d'une partie des produits du Groupe Avenir Finance et aux marchés signés sur la société Aupéra.

5.7. Comptes de Notaire

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Valeur brute	613	3 167
Provisions pour dépréciation	50	50
Valeur nette	564	3 118

5.8. Autres créances courantes

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Créances fiscales (hors impôt sur les bénéfices)	2 417	1 020
Créances sociales	64	51
Charges constatées d'avance	379	309
Compte courant bloqué	-	-
Compte courant sociétés mises en équivalence	-	-
Autres actifs courants	982	215
Total	3 841	1 595

5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

- Analyse par nature

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Valeurs mobilières de placements	3 589	3 472
<i>Dont Gestion Privée</i>	2 293	2 511
<i>Dont Gestion d'Actifs</i>	1 296	960
Comptes bancaires et autres disponibilités	10 055	2 146
Total	13 644	5 618

Toutes les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires et autres disponibilités sont à échéance moins d'un an.

- Analyse trésorerie ouverture et clôture du tableau de flux

En milliers d' euros	Clôture	Ouverture
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	13 644	5 618
Découverts bancaires	-5 300	-3 297
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie	8 343	2 321

5.10. Capitaux propres du groupe

- Composition du capital et actions dilutives

	Action Ordinaire	Action Prioritaire	BSA	Stock Option	Actions Gratuites	Total
Situation au 31 décembre 2009	2 411 942			236 490	43 460	2 732 636
Emission d'Action						
Actions sur Auto contrôle						
Emissions de Stocks Option et actions gratuites				50 000		50 000
Annulation de Stocks Option et actions gratuites						
Situation au 31 décembre 2010	2 411 942			286 490	43 460	2 782 636
Emission d'Action	74 711					74 711
Actions sur Auto contrôle						
Emissions de Stocks Option et actions gratuites					8 000	8 000
Annulation de Stocks Option et actions gratuites				- 22 606		
Situation au 31 décembre 2011	2 486 653			261 778	53 808	2 802 239
Emission d'Action	16 523					16 523
Actions sur Auto contrôle						
Emissions de Stocks Option et actions gratuites						
Annulation de Stocks Option et actions gratuites						
Situation au 31 décembre 2012	2 503 176			261 778	53 808	2 818 762

5.11. Options de souscription ou d'achats d'actions

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options, émis après le 4 janvier 2006 et en vigueur au 31 décembre 2012 :

Date d'attribution	Nombre d'options	Nombre d'option non exercées	Période d'exercice		Prix d'exercice
			de	à	
28-juil.-09	39 278	39 278	28-juil.-09	28-juil.-14	0,60
28-juil.-09	35 000	35 000	28-juil.-09	28-juil.-14	4,64
23-déc.-09	137 500	137 500	23-déc.-09	23-déc.-14	7,38
21-juil.-10	50 000	50 000	21-juil.-10	20-juil.-15	7,99

La juste valeur des options est déterminée sur la base du modèle Black & Scholes selon les hypothèses suivantes :

	28-juil.-09	28-juil.-09	23-déc.-09	21-juil.-10
Taux de rendement sans risque	3,55%	3,55%	3,55%	3,55%
Durée de vie attendue	5	5	5	5
Volatilité attendue	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%
Dividendes attendus	0	0	0	0
Cours de l'action	5,15	5,15	7,38	7,43
Prix d'exercice	0,6	4,64	8,2	7,99
Juste valeur	5,54	2,8	2,97	2,46

5.11.1. Actions gratuites

Les Conseils d'Administration du 28 juillet 2009, du 23 décembre 2009, du 18 mars 2011 et du 21 mars 2012 ont procédé à l'attribution conditionnelle de 30 667, 20 064, 8 000 et 4 736 actions gratuites.

Conditions d'acquisition des droits

S'agissant de l'attribution conditionnelle d'actions, le plan prévoit une période d'acquisition de 2 ans au terme de laquelle l'acquisition est effective et définitive, sous réserve du respect des conditions du plan. Au terme de cette période d'acquisition, s'ajoute une période de conservation de 2 ans, pendant laquelle les actions sont incessibles.

Juste valeur des actions gratuites attribuées

La juste valeur correspond à la valeur de l'action au jour de l'attribution sous déduction de l'hypothèse de distribution de dividendes pendant la période d'acquisition. Sur la base de ces hypothèses les justes valeurs s'élèvent à 6.04 €, 7 € et 7 €.

La charge comptabilisée au 31 décembre 2012 s'élève à 35K€.

5.11.2. Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

Les Conseils d'Administration du 28 juillet 2009, du 23 décembre 2009 et du 21 juillet 2010 ont procédé à l'attribution conditionnelle de 39 278, 35 000, 137 500 et de 50 000 BSPCE.

Conditions d'acquisition des droits

S'agissant de l'attribution conditionnelle des BSPCE, le plan prévoit une période d'exercice de 5 ans. Au terme de cette période d'acquisition, les BSPCE non exercées seront caducs.

Juste valeur des BSPCE

La juste valeur correspond à la valeur de l'action au jour de l'attribution sous déduction de l'hypothèse de distribution de dividendes pendant la période d'acquisition. Sur la base de ces hypothèses les justes valeurs s'élèvent à 5,54, 2,80, 2,97 et 2,44 €

La charge comptabilisée au 30 juin 2012 s'élève à 151 K€.

5.12. Provisions pour risques et charges

La société Avenir Finance a recensé les différents litiges auxquels elle pourrait être susceptible d'être soumise afin de déterminer les risques devant faire l'objet de provision. Elle a fait l'objet d'assignations et de réclamations contentieuses. Sur le fond, la société estime, après examen de ses conseils, que ces demandes sont infondées.

En milliers d'euros	Valeur au 31/12/2011	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2012
Provision pour impôts						
Provision pour retraites	66	21	7			81
Autres provision pour risques	26		22			3
Autres provision pour charges						
TOTAL	91	21	29			84

5.13. Emprunts et dettes financières

- Analyse par natures

En milliers d'euros	31-déc.-12		31-déc.-11	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts sur immobilier		3 804		5 900
Emprunts sur croissance externe				
Associés comptes courant				
Dépôts et cautionnement		6		6
Avances conditionnées	64		96	39
Dépôts et concours bancaires		5 300		3 297
Total	64	9 110	96	9 242

- Analyse par maturité

En milliers d' euros	31/12/2012		31/12/2011	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts sur immobilier		3 804		5 900
Emprunts sur croissance externe				
Associés comptes courant				
Dépôts et cautionnement		6		6
Avances conditionnées	64		96	39
Dépôts et concours bancaires		5 300		3 297
Total	64	9 110	96	9 242

Les emprunts (hors concours bancaires) ont été souscrits exclusivement en Euros. La dette est exclusivement à taux variable. Il n'y a pas de dettes à plus de 5 ans.

Sous la rubrique « emprunts sur immobilier » figurent les financements des biens immobiliers en stock.

5.14. Autres passifs courants

En milliers d' euros	31/12/2012	31/12/2011
Dettes fournisseurs	10 797	5 730
Dettes fiscales (hors impôt sur les bénéfices)	5028	2984
Dettes sociales	2189	1477
Fournisseurs d'immobilisations	-	-
Comptes des notaires	54	35
Autres dettes	717	293
Produits constatés d'avance	14848	2083
Total	33 634	12 603

La hausse significative des produits constatés d'avance s'explique par la signature de plusieurs marchés de travaux sur la société Aupéra (facturation des acomptes lors de la signature des marchés).

6. Notes sur le compte de résultat

6.1. Chiffre d'affaires

	31/12/2012	31/12/2011
Sicavonline	6 043	5 569
Sicavonline Partenaires	525	
Avenir Finance Gestion privée	9 604	8 208
Avenir Finance I.M.	10 954	8 456
Avenir finance Gestion		-
Avenir Finance Immobilier	9 270	11 366
Avenir Finance Transactions	145	
SCCV Rigord	459	764
Aupera	9 169	3 445
Avenir Finance Gestion & Property	295	66
Avenir Finance Corporate		-43
Oaks Field Partners (OFP)	2 203	
Avenir Finance	1 843	2 183
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES COMPTES SOCIAUX	50 510	40 013
(-) Chiffre d'Affaires intra groupe	-10 155	-5 691
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE	40 354	34 322

Les produits provenant de la vente d'immeubles, de produits financiers et d'assurance-vie sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective, prenant en général la forme d'un contrat de vente, d'un compromis ou d'acte notarié, d'un bulletin de souscription ou d'un formulaire qui est exécuté et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

S'il est probable que des remises seront octroyées et que leur montant peut être évalué de façon fiable, la remise est comptabilisée en moins des produits lorsque la vente est comptabilisée.

6.2.Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles comprennent principalement les charges directes d'actifs propres à chaque produits composants le chiffre d'affaires du Groupe. Elles sont le reflet des charges opérationnelles du reporting de gestion interne du Groupe Avenir Finance conformément aux critères de la norme IFRS 8.

Pour l'activité **Gestion d'Actifs**, il s'agit des charges suivantes :

- Le coût d'achat des immeubles
- Les frais administratifs et de dépositaires
- Les honoraires rattachés aux produits
- Les rétrocessions aux différents partenaires
- Les charges directes d'exploitation

Pour l'activité **Gestion Privée**, il s'agit des charges suivantes :

- Les honoraires rattachés aux produits
- Les rétrocessions aux différents partenaires
- Les charges directes d'exploitation

6.3.Frais de personnel et effectifs

- **Frais de personnel et effectifs**

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Salaires Bruts	7 405	6 768
Charges patronales	3 222	2 810
Coûts des paiements en actions	186	271
Coûts des provisions pour retraite		
TOTAL	10 813	9 849
Effectif moyen	140	125

L'augmentation de la masse salariale s'explique par la politique d'embauche du groupe Avenir Finance sur la filiale Avenir Finance Gestion Privée pour répondre aux objectifs du plan 2012-2015.

6.4. Détail des charges d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Consommables (électricité, Fournitures administratives)	39	25
Location Immobilière	915	853
Location mobilière, entretie, maintenance	31	20
Assurances	211	363
Documentation et base de données	17	5
Personnels Exterieur	103	114
Honoraires	1 031	1 026
Publicité	259	325
Frais de déplacements	389	324
Télécommunication (Téléphone, Poste..)	110	110
Services Bancaires	117	135
Autres Charges Externes (Cotisations, Dons...)	193	167
TOTAL	3 415	3 465

Les honoraires versés à chacun des contrôleurs légaux du groupe Avenir Finance au titre du contrôle légal des comptes clos au 31 décembre 2011 sont les suivants :

	Mazars		Andrée Neolier et Associés		Ersnt & Young	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	123 950	133 758	41 764	46 371	69 564	75 340
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes	-	-	-	-	-	-

6.5. Impôts et taxes

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Taxe sur les salaires	390	402
TVA non récupérable	249	275
Contributions des entreprises territoriales et taxes foncière	330	299
Autres Taxes	249	303
TOTAL	1 218	1 279

6.6. Dotations aux amortissements

En milliers d' euros	31/12/2012	31/12/2011
Dotations immobilisations incorporelles	144	85
Dotations immobilisations corporelles	166	220
TOTAL	310	305

6.7. Dotations aux provisions nettes de reprises

En milliers d' euros	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions sur stocks et encours	-10	-13
Dotations aux provisions sur créances clients		-139
Dotations provisions risques et charges		-20
Dotations provisions pensions retraites	-21	-5
Reprises aux provisions sur stocks et encours		
Reprises aux provisions sur créances clients	12	
Reprises provisions risques et charges	22	45
Reprises provisions pensions retraites	7	6
TOTAL	10	-125

6.8. Autres produits et charges

En milliers d' euros	31/12/2012	31/12/2011
Autres produits et charges	424	509
TOTAL	424	509

Les autres produits et charges se composent des subventions d'exploitation obtenues dans le cadre des travaux de recherche et développement entrepris par le groupe sur les activités financières (Crédit d'Impôt Recherche). Le Groupe Avenir Finance change de présentation comptable en appliquant la norme IFRS 20 pour mettre en avant ces investissements dans l'UGT Gestion d'Actifs.

6.9. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d' euros	31/12/2012	31/12/2011
Autres charges opérationnelles	-283	-337
Autres produits opérationnelles	180	1 459
TOTAL	-103	1 121

Les autres produits opérationnels en 2011 correspondent à un gain dans le cadre d'une procédure à l'encontre de l'administration fiscale concernant une distorsion sur la TVA sur marge sur la période 2007-2009 pour un montant de 1 200 K€.

6.10. Coût de l'endettement financier net

En K€	31/12/2012	Opération avec des établiss. de Crédits	Opération sur titres	31/12/2011
Coût de l'endettement financier	482	482		273
TOTAL DES CHARGES	482	482		273
Produits sur cession de VMP	63		63	68
Intérêts sur créances et autres				22
Reprise Provision sur VMP et Actifs Fi				
TOTAL DES PRODUITS	63		63	89
RESULTAT	-419	-482	63	-184

Le coût de l'endettement financier net est essentiellement composé des charges financières sur emprunts (intérêt, frais d'hypothèque,...) diminué du résultat de cession des valeurs mobilières de placement. La hausse constaté sur 2012 s'expliquent par les acquisitions immobilières 2012.

6.11. Impôts sur les résultats

- Ventilation de l'impôt

En milliers d' euros	31/12/2012	31/12/2011
Impôts exigibles	280	-
Impôts différés	-29	224
Total	251	224

Les sociétés Sicavonline, Sicavonline Partenaires, Avenir Finance Gestion & Property, Avenir Finance Transactions ne sont pas dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe Avenir Finance. Les autres sociétés du groupe restent intégrées fiscalement.

- Analyse des impôts différés par nature

En milliers d' euros	31/12/2012	31/12/2011
Provision non déductible	135	139
Déficits fiscaux	3 323	3 426
Retraitement temporaire	200	23
Amortissements non déductibles		42
Moins Value à LT		
IMPOTS DIFFERES ACTIF	3 658	3 629

- Analyse de la charge d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Résultat avant impôt et crédit d'impôt	457	323
Taux théorique d'imposition	33,33%	33,33%
Charge d'impôt attendue	152	108
Effet des différences permanentes		
Crédits d'impôt	-5	
Coûts des paiement en actions	62	90
Plus value LT cessions titres		24
Déficits imputés non pris en compte antérieurement	52	
Plus Value en sursis d'imposition		
Autres	-10	2
Charges d'impôt groupe	251	224

7. Engagements hors bilan (en K€)

- Engagements financiers

	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provisions
Engagements Conditionnels Nantissement, Gage du compte d'instruments financiers, Engagement de non cession des actions sur croissance externe.	182		182				
TOTAL	182		182				

- Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 842	3 842	3 842

Il s'agit des crédits accordés pour les activités « Marchand de biens » et de « construction vente » qui font l'objet en principe d'une promesse d'affectation hypothécaire sur les biens immobiliers en stock.

8. Informations relatives aux parties liées

Les transactions envers les entreprises consolidées en mise en équivalence sont détaillées comme suit :

	déc.-12	déc.-11
Ventes de biens et de services	-	-
Charges et produits financiers	-	-

Les créances et dettes inscrites au bilan relatives aux parties liées sont les suivantes :

	déc.-12	déc.-11
Créances d'exploitation	-	-
Dettes	-	-
Créances financières	-	-

9. Evénements postérieurs à l'arrêté

Néant



SA Avenir Finance

Comptes annuels

au 31/12/2012

Destinataire : Client

KPMG Entreprises

30/04/2013

Ce rapport contient 66 pages (hors annexes)

Comptes annuels

Sommaire

Attestation

Bilan, compte de résultat

Bilan actif	7
Bilan passif	8
Compte de résultat	9
Compte de résultat (suite)	10

Détail des rubriques

Bilan actif	12
Bilan passif	14
Compte de résultat	16

Annexe

2054 – Immobilisations	22
2055 – Amortissements	23
2057 – Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	24

Liasse fiscale

2050 – Bilan Actif	26
2051 – Bilan Passif avant répartition	27
2052 – Compte de résultat de l'exercice en liste	28
Charges et produits antérieurs	29
2053 – Compte de résultat de l'exercice (suite)	30
Charges et produits exceptionnels	31
2054 – Immobilisations	32
Changement de méthodes (immobilisations)	33
2054 Bis – Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables	34
2055 – Amortissements	35

Changement de méthodes (amortissements)	36
2056 – Provisions inscrites au bilan	37
Détail des provisions pour impôts	38
Détail des provisions pour dépréciations des autres immobilisations Financières	39
Détail des autres provisions pour dépréciation	40
Détail des autres provisions pour risques et charges	41
2057 – Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	42
2058A – Détermination du résultat fiscal	43
2058B – Déficit, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles	46
Détail des charges à payer	47
Détail des produits à recevoir	48
Détail des charges constatées d'avance	49
2058C – Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers	50
2059A – Détermination des plus ou moins values	51
2059B – Affectation des plus values à court terme et des plus values de fusion o...	52
2059C – Suivi des moins-values à long terme	53
2059D – Affectation des plus values à long terme	54
2059E – Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice	55
2059F – Composition du capital social	56
2059G – Filiales et participations	57
2065 – Impôt sur les sociétés	58
2065 Bis – Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065	59
2065 Ter – Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065	60
Liasse intégration fiscale	
2058AB – Détermination du résultat	62

2058BB – Etat de suivi des déficits	63
2058FC – Fiche de calcul	64
2058ER – Etat des rectifications	65
2058ES – Etat des rectifications	66



Comptes annuels

SA Avenir Finance

Attestation



Comptes annuels

SA Avenir Finance

Bilan, compte de résultat

Bilan

SA Avenir Finance

Au : 31/12/2012

N° SIRET: 40200268700083

* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

Actif		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou .Prov.	Montant net	Au : 31/12/2011
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Incorporel	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires	37 164	37 164	260
		Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles	8 123	8 123	
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		Total	45 287	45 287	260
	Corporel	Terrains			
		Constructions			
	Inst. techniques, mat. out. industriels				
	Autres immobilisations corporelles	669 700	529 588	140 112	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Total	669 700	529 588	140 112	
Financier (2)	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	16 221 346	2 525 000	13 696 346	
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	417 643	156 000	261 643	
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	294 318		294 318	
	Total	16 933 309	2 681 000	14 252 309	
Total de l'actif immobilisé		17 648 297	3 255 875	14 392 421	14 434 952
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises			
		Total			
		Avanc. acomptes versés / commandes			
	Créances (3)	Clients et comptes rattachés	4 287 160		4 287 160
		Autres créances	8 686 001	135 588	8 550 413
		Capital souscrit et appelé, non versé			
	Total	12 973 162	135 588	12 837 574	
Divers	Valeurs mobilières de placement				
	(dont actions propres :				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	838		838	
	Total	838		838	
Charges constatées d'avance		203 513		203 513	21 127
Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance		13 177 515	135 588	13 041 927	9 415 305
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursements des emprunts					
Ecart de conversion actif					
Total de l'actif		30 825 812	3 391 463	27 434 348	23 850 258
(1) Dont droit au bail					
Renvois : (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients

Bilan

SA Avenir Finance

Au : 31/12/2012

EUR

* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital social (dont versé : 1 501 905)	1 501 905	1 491 991
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 584 116	12 557 892
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	149 199	144 717
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	970 530	623 229
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	1 135 785	724 781
Situation nette avant répartition	16 341 537	15 542 612	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	16 341 537	15 542 612	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	4 119 563	3 096 400
	Emprunts et dettes financières divers (3)	4 857 054	3 856 494
	Total	8 976 618	6 952 895
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 219 508	721 718
	Dettes fiscales et sociales	792 207	627 897
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	104 476	5 135	
Instruments de trésorerie			
Total	2 116 192	1 354 750	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance	11 092 810	8 307 645	
Ecarts de conversion passif			
Total du passif	27 434 348	23 850 258	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	11 092 810	8 307 645	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires (3) dont emprunts participatifs	4 119 563	3 096 400	

Compte de résultat

SA Avenir Finance

Périodes 01/01/2012 31/12/2012 Durées 12 mois
01/01/2011 31/12/2011 12 mois

* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

		France	Exportation	Total	Exercice précédent	
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises					
	Production vendue { Biens	24 624		24 624	37 865	
	{ Services	1 818 268		1 818 268	2 145 584	
	Chiffre d'affaires net	1 842 892		1 842 892	2 183 450	
	Productions stockées					
	Production immobilisée					
	Produits nets partiels sur opérations à long terme					
	Subventions d'exploitation					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			8 854	6 247	
	Autres produits			891	1 232	
	Total			1 852 638	2 190 930	
Charges d'exploitation (2)	Marchandises { Achats					
	{ Variations de stocks					
	Matières premières et autres approvisionnements { Achats					
	{ Variations de stocks					
	Autres achats et charges externes (3)			1 524 097	1 648 129	
	Impôts, taxes et versements assimilés			107 627	117 864	
	Salaires et traitements			843 016	990 390	
	Charges sociales			325 424	406 028	
	- sur immobilisations { amortissements			87 668	86 428	
	{ provisions					
Dotations d'exploitation						
- sur actif circulant			135 588			
- pour risques et charges						
Autres charges			22	10		
	Total			3 023 444	3 248 851	
Résultat d'exploitation				A	(1 170 806)	(1 057 921)
Opér. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée					
	Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			2 254 560	1 883 562	
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			42 200	135 333	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				2 276	
	Total			2 296 760	2 021 172	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			376 000		
	Intérêts et charges assimilées (5)			111 988	207 245	
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			6 442	3 739	
	Total			494 430	210 985	
Résultat financier				D	1 802 330	1 810 186
Résultat courant avant impôts (+/- A +/- B - C +/- D)				E	631 523	752 265

Compte de résultat

SA Avenir Finance

Périodes 01/01/2012 31/12/2012 Durées 12 mois
 01/01/2011 31/12/2011 12 mois

* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		101 167
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total		101 167
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	226 227	283 229
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 502	439 981
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	228 730	723 210
Résultat exceptionnel		F (228 730)	(622 043)
Participation des salariés aux résultats			
Impôt sur les bénéfices		G H (732 993)	(594 559)
Bénéfice ou perte (+/- E +/- F - G - H)		1 135 785	724 781
Renvois			
(1) Dont	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	{ charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôts des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont produits concernant les entités liées		42 200	133 863
(5) Dont intérêts concernant les entités liées		30 665	58 900

Comptabilité tenue en euros



Comptes annuels

SA Avenir Finance

Détail des rubriques

Bilan actif

SA Avenir Finance

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

EUR

	31/12/2012	31/12/2011
Concessions, brevets et droits similaires		
20510000 - LOGICIELS	37 164,18	37 164,18
28051000 - AMORTISSEMENT LOGICIELS	-37 164,18	-36 903,35
	0,00	260,83
Autres immobilisations incorporelles		
20800000 - AUTRES IMMO.INCORPORELLES	8 123,34	8 123,34
28080000 - AMORT.AUTRES IMMO.INCORPORELLE	-8 123,19	-8 123,19
	0,15	0,15
Autres immobilisations corporelles		
21810000 - INSTALL/AGENCEMENTS DIVERS	41 282,62	41 282,62
21811000 - AGENCEMENTS PARIS	538 567,57	538 567,57
21830000 - MATERIEL DE BUREAU ET INFO	28 778,92	27 197,28
21840000 - MOBILIER	61 071,37	61 071,37
28181000 - AMORT.AGENCEMENTS DIVERS	-24 374,29	-19 213,96
28181100 - AMORT TRAVAUX PARIS	-423 673,62	-356 352,67
28183000 - AMORT. MATERIEL BUREAU, INFO	-22 990,93	-19 717,18
28184000 - AMORTISSEMENT MOBILIER	-58 549,34	-46 896,38
	140 112,30	225 938,65
Autres participations		
26104000 - PART. AF IMMOBILIER	2 276 554,84	2 276 554,84
26106000 - PART. AF INVESTMENT MANAGERS	4 526 171,92	4 526 171,92
26109000 - PART. SICAVONLINE	6 444 813,27	6 444 813,27
26110000 - PART. AF CORPORATE	1 138 766,34	1 138 766,34
26112000 - PART. AF GESTION PRIVEE	1 820 301,00	1 600 301,00
26114000 - PART. AF TRANSACTIONS	5 000,00	0,00
26115000 - PART. AF SOL PARTENAIRES	9 739,50	0,00
29611000 - PROV DEPRECION TITRES AFC	-1 100 000,00	-1 100 000,00
29611200 - PROV DEPRECION TTRES AFGP	-1 425 000,00	-1 205 000,00
	13 696 346,87	13 681 607,37
Autres titres immobilisés		
27180000 - AUTRES TITRES(AV.FI.PARTNERS)	174 933,54	174 933,54
27181000 - AUTRES TTRES PART. EONOS INVES	10,00	10,00
27182000 - AUTRES TTRES PART RENOVALYS	50 000,00	50 000,00
27183000 - SCPI RENOVALYS 4	192 700,00	0,00
29718000 - DEP. AUTRES IMMO FINANCIERE	-156 000,00	0,00
	261 643,54	224 943,54
Autres immobilisations financières		
27500000 - DEPOT ET CAUTIONNEMENT	180 847,42	182 288,62
27610000 - DISPONIBILITE/CONTRAT LIQUIDITE	75 528,34	62 226,30
27670000 - ACTIONS PROPRES/CONTRAT LIQUIDITE	37 942,91	57 687,39
	294 318,67	302 202,31
Clients et comptes rattachés		
41100000 - CLIENTS	202 959,65	11 730,66
41100100 - CLIENTS GROUPES	3 536 449,95	1 929 246,19
41810000 - CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	21 408,96	38 827,50
41811000 - CLIENTS FACTURES A ETABLIR GR	526 342,39	630 002,98
	4 287 160,95	2 609 807,33

Bilan actif

SA Avenir Finance

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

EUR

	31/12/2012	31/12/2011
Autres créances		
40971000 - FOURNISSEURS EXPLOITATION DEBITEURS	26 647,68	587,63
42110000 - NOTE DE FRAIS	0,00	814,17
42531000 - NDF BLAIN N	84,03	0,00
42585000 - NDF G.S.	1 160,50	0,00
43100000 - URSSAF LYON	23 202,21	0,00
44400000 - ETAT-IMPOT/SOCIETES	749 388,00	438 477,00
44566100 - TVA DEDUC.01/06	412,69	40 923,03
44566700 - TVA DEDUC.07/06	4 670,36	0,00
44566800 - TVA DEDUC/08/06	4 203,21	0,00
44566900 - TVA DEDUC.09/06	2 396,44	0,00
44567000 - CREDIT DE TVA	4 200,08	0,00
44567100 - TVA DEDUC.11/06	540,98	0,00
44567200 - TVA DEDUC.DECEMBRE	8 864,22	4 864,19
44567300 - CREDIT DE TVA	14 647,00	19 447,00
44583000 - TVA / FACTURES NON PARVENUES	35 535,49	37 341,24
44710000 - TAXE PROFESSIONNELLE	3 794,09	0,00
45180000 - GROUPE INTERETS COURUS	11 535,26	68 176,97
45510000 - COMPTE COURANT D'ASSOCIES	0,00	460,86
45530000 - COMPTE COURANT AF IMMOBILIER	4 597 204,21	3 376 641,08
45540000 - COMPTE COURANT AUPERA	0,00	12 132,00
45560000 - COMPTE COURANT AFGP	2 787 287,14	2 673 755,89
45570000 - COMPTE COURANT AF CORPORATE	276 228,04	0,00
45571000 - COMPTE COURANT SCI SAINTE-RIG	5 000,00	5 000,00
45575000 - COMPTE COURANT AF TRANACTIONS	12 000,00	0,00
45576000 - COMPTE COURANT SOL PARTENAIRES	17 000,00	0,00
46210000 - CREANCES SUR CESSION D'IMMO	100 000,00	100 000,00
49550000 - DEPRECIATION COMPTE COURANT AFC	-135 588,00	0,00
	8 550 413,63	6 778 621,06
Disponibilités		
51220000 - CREDIT MUTUEL	838,80	5 750,02
	838,80	5 750,02
Charges constatées d'avances		
48600000 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	203 513,67	21 127,00
	203 513,67	21 127,00

Bilan passif

SA Avenir Finance

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

EUR

	31/12/2012	31/12/2011
Capital souscrit		
10130000 - CAPITAL APPELE VERSE	1 501 905,60	1 491 991,80
	1 501 905,60	1 491 991,80
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
10410000 - PRIME D'APPORT	9 186 084,89	9 186 084,89
10411000 - PRIME D'EMISSION	3 356 003,49	3 329 779,63
10420000 - PRIME DE FUSION	21 027,65	21 027,65
10450000 - BONS DE SOUSCRIP D'ACTIONS	21 000,00	21 000,00
	12 584 116,03	12 557 892,17
Réserve légale		
10611000 - RESERVE LEGALE	149 199,44	144 717,44
	149 199,44	144 717,44
Report à nouveau		
11000000 - REPORT A NOUVEAU	970 530,99	623 229,78
	970 530,99	623 229,78
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
51210000 - CCF	0,00	282 686,34
51211000 - CREDIT AGRICOLE RHONE ALPES	143 550,00	545 528,34
51215000 - BNP	752 220,44	777 387,31
51219000 - BCME LYON	7,18	500 088,26
51230000 - BANQUE RHONE-ALPES	0,00	368 212,79
51231000 - MONTE PASCHI BANQUE	999 740,79	0,00
51235000 - CAISSE D'EPARGNE	1 252 994,17	594 378,10
51237000 - SOCEIETE GENERALE	944 570,58	0,00
51860000 - BANQUE INTERETS COURUS	26 480,76	28 119,17
	4 119 563,92	3 096 400,31
Emprunts et dettes financières divers		
45511000 - COMPTE COURANT AFI MANAGERS	4 062 633,19	3 398 389,95
45550000 - COMPTE COURANT SICAVONLINE	349 553,62	430 832,79
45570000 - COMPTE COURANT AF CORPORATE	0,00	27 271,96
45574000 - COMPTE COURANT AUPERA	444 868,00	0,00
	4 857 054,81	3 856 494,70
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - FOURNISSEURS	872 655,91	235 466,14
40100100 - FOURNISSEURS GROUPE	52 428,15	103 363,89
40810000 - FOURN. FACTURES NON PARVENUES	294 423,97	382 888,22
	1 219 508,03	721 718,25
Dettes fiscales et sociales		
42110000 - NOTE DE FRAIS	1 363,75	0,00
42820000 - CONGES A PAYER	27 279,59	45 585,80
42860000 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	18 376,32	18 187,85
43100000 - URSSAF LYON	0,00	28 877,52
43110000 - URSSAF PARIS	3 346,37	5 326,86
43720000 - AXA MUTUELLE	3 939,12	4 041,68
43730000 - RETRAITES C+NC APICIL	29 170,42	38 711,87
43734000 - AXA PREVOYANCE	2 210,63	2 892,41
43820000 - CHARGES SUR CONGES PAYES	12 695,92	21 215,63

Bilan passif

SA Avenir Finance

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

EUR

	31/12/2012	31/12/2011
43860000 - CHARGES A PAYER	3 070,14	3 070,14
44551000 - TVA A PAYER	7 796,00	0,00
44571000 - TVA COLLECTEE	593 632,59	319 071,80
44584000 - TVA / FACTURES A ETABLIR	72 643,72	109 607,66
44700000 - TAXES SUR LES SALAIRES	372,00	2 173,00
44710000 - TAXE PROFESSIONNELLE	0,00	11 118,00
44720000 - FORMATION PROF CONTINUE	10 581,31	11 687,97
44730000 - TAXE D'APPRENTISSAGE	5 729,65	6 328,89
	792 207,53	627 897,08
Autres dettes		
41970000 - CLIENTS CREDITEURS	0,00	5 135,52
41980000 - RABAIS,REMISES,RISTOURN. A ACCORDER	104 476,54	0,00
	104 476,54	5 135,52

Compte de résultat

SA Avenir Finance

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

EUR

	31/12/2012	31/12/2011	Var. %
Production vendue Biens			
70880000 - AUTRES PDTS D'ACTIVITE ANNEXE	2 000,00	3 005,10	-33,45
70880094 - A.PDTS ACTIV ANNEXE AF IMMO	0,00	3 958,85	-100,00
70880096 - A.PDTS ACTIV ANNEXES SOL	4 158,58	0,00	0,00
70880097 - A.PDTS ACTIV ANNEXES AFGP	0,00	3 558,85	-100,00
70880196 - FRAIS DE FORMATION SOL	4 050,00	0,00	0,00
70880197 - FRAIS DE FORMATION AFGP	14 415,48	27 342,83	-47,28
	24 624,06	37 865,63	-34,97
Production vendue Services			
70850090 - REFACTURATION LOYERS AFT	1 086,16	0,00	0,00
70850092 - REFACTURATION LOYER AFC	-0,01	5 950,89	-100,00
70850093 - REFACTURATION LOYER AFG&P	12 328,94	6 284,27	96,19
70850094 - REFACTURATION LOYER AF IMMO	11 947,70	12 584,97	-5,06
70850095 - REFACTURATION LOYER AFIM	195 920,03	249 139,32	-21,36
70850096 - REFACTURATION LOYER SOL	126 701,63	139 550,59	-9,21
70850097 - REFACTURATION LOYER AFGP	147 624,04	181 771,66	-18,79
70850098 - REFACTURATION LOYERS AUPERA	5 709,80	3 851,38	48,25
70850099 - REFACTURATION LOYERS SOL PART	15 092,69	0,00	0,00
70850190 - REFACTURATION AFT	22 024,55	0,00	0,00
70850192 - REFACTURATION AFC	5 397,58	-1 735,00	-411,10
70850193 - REFACTURATION AFG&P	30 895,35	1 323,74	NS
70850194 - REFACTURATION AF IMMO	210 605,35	454 523,12	-53,66
70850195 - REFACTURATION AFIM	197 261,88	338 241,83	-41,68
70850196 - REFACTURATION SOL	120 747,23	110 463,20	9,31
70850197 - REFACTURATION AFGP	230 890,67	328 302,79	-29,67
70850198 - REFACTURATION AUPERA	181 402,11	68 892,16	163,31
70850199 - REFACTURATION SOL PARTENAIRES	65 843,73	0,00	0,00
70855000 - REFACTURATION LOYER HG	145 608,72	145 492,80	0,08
70855001 - REFACTURATION TAXES HG	9 005,03	9 074,25	-0,76
70855002 - REFACTURATION ENTRETIEN HG	6 793,50	7 370,32	-7,83
70855190 - REFACTURATION DIVERS AFT	86,10	0,00	0,00
70855193 - REFACTURATION DIVERSES AFG&P	977,28	497,54	96,42
70855194 - REFACTURATION DIVERSES AF IMMO	956,29	987,14	-3,13
70855195 - REFACTURATION DIVERSES AFIM	13 214,03	18 090,77	-26,96
70855196 - REFACTURATION DIVERSES SOL	8 678,88	9 742,24	-10,91
70855197 - REFACTURATION DIVERSES AFGP	10 393,21	12 993,11	-20,01
70855198 - REFACTURATION DIVERS AUPERA	455,38	302,14	50,72
70855199 - REFACTURATION DIVERS SOL PART	1 151,02	0,00	0,00
70855200 - REFACTURATION TELEPH DIVERS	8 081,38	8 076,44	0,06
70855290 - REFACTURATION TEL B3G AF TRANS	112,38	0,00	0,00
70855293 - REFACTURATION TEL B3G AFG&P	843,01	0,00	0,00
70855294 - REFACTURATION TEL B3G AF IMMO	591,37	939,25	-37,04
70855295 - REFACTURATION TEL B3G AFIM	6 623,44	8 453,27	-21,65
70855296 - REFACTURATION TEL B3G SOL	6 278,64	6 574,77	-4,50
70855297 - REFACTURATION TEL B3G AFGP	16 329,35	17 845,80	-8,50
70855298 - REFACTURATION TEL B3G AUPERA	306,30	0,00	0,00
70855299 - REFACTURATION AF B3G SOL PARTE	303,50	0,00	0,00
	1 818 268,24	2 145 584,76	-15,26

Compte de résultat

SA Avenir Finance

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

EUR

	31/12/2012	31/12/2011	Var. %
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charg			
79111000 - TRANSFERT DE CHARGES	8 854,62	6 130,88	44,43
79118000 - TRANSFERT DE CHARGES	0,00	116,96	-100,00
	8 854,62	6 247,84	41,72
Autres produits			
75800000 - PRODUITS DE GESTION COURANTE	891,09	1 232,63	-27,71
	891,09	1 232,63	-27,71
Autres achats et charges externes			
60614000 - CARBURANT	39,65	0,00	0,00
60630000 - FTURES D'ENTRETIEN PETIT EQUIP	241,36	696,91	-65,37
60631000 - DECORATION	1 200,00	1 800,00	-33,33
60640000 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	302,06	821,97	-63,25
61320000 - LOCATIONS IMMOBILIERES	704 413,08	693 234,69	1,61
61351000 - LOCATIONS MOBILIERES	771,37	745,75	3,44
61400000 - CHARGES LOCATIVES	211 076,50	160 786,37	31,28
61520000 - ENTRETIEN IMMOBILIER	41 856,35	42 624,98	-1,80
61550000 - ENTRETIEN MATERIEL	0,00	174,60	-100,00
61560000 - MAINTENANCE	8 272,20	7 094,79	16,60
61600000 - ASSURANCES	11 053,47	36 718,74	-69,90
61810000 - DOCUMENTATION GENERALE	1 042,72	2 886,00	-63,87
61830000 - DOCUMENTATION TECHNIQUE	1 774,74	1 490,55	19,07
61850000 - FRAIS COLLOQUES SEMINAIRE CONF	630,00	0,00	0,00
62100000 - PERSONNEL EXTERIEUR	0,00	8 762,99	-100,00
62260000 - HONORAIRES	147 609,64	271 975,56	-45,73
62260001 - FRAIS DE DEBOURS EXONERE TVA	768,60	0,00	0,00
62260100 - HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	47 915,74	52 501,36	-8,73
62260200 - HONORAIRES COMM.AUX COMPTES	65 012,20	72 989,00	-10,93
62260300 - HONORAIRES CIC	8 166,67	0,00	0,00
62270000 - FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	6 691,89	9 504,75	-29,59
62300000 - RELATIONS PUBLIQUES	0,00	12 065,00	-100,00
62310000 - ANNONCES ET INSERTIONS	8 970,49	7 368,72	21,74
62330000 - FOIRES ET EXPOSITIONS	490,00	0,00	0,00
62340000 - CADEAUX CLIENTELE	893,30	0,00	0,00
62360000 - CATALOGUES ET IMPRIMES	3 577,71	6 576,77	-45,60
62380000 - DIVERS	183,48	470,11	-60,97
62381000 - DONS	18 240,00	8 670,00	110,38
62510000 - VOYAGES & DEPLACEMENTS DIVERS	5 839,30	6 996,00	-16,53
62511000 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS DB	7 202,60	3 226,34	123,24
62518000 - VOYAGES & DEPLT CHAURY JFC	0,00	151,00	-100,00
62519000 - VOYAGES & DEPLT CL	889,18	13 013,13	-93,17
62522000 - VOYAGES & DEPLT PG	2 841,23	4 489,10	-36,71
62524000 - VOYAGES & DEPLT CB	0,00	837,11	-100,00
62526000 - VOYAGES & DEPLT DC	1 573,80	2 728,51	-42,32
62527000 - VOYAGES & DEPLT BV	1 456,15	2 140,49	-31,97
62528000 - VOYAGES & DEPLT NB	2 336,19	2 074,50	12,61
62528100 - VOYAGES & DEPLCT GS	6 635,05	9 148,13	-27,47
62570000 - RECEPTIONS	44 981,90	25 003,53	79,90
62571000 - RECEPTIONS : FORMATION	0,00	163,15	-100,00

Compte de résultat

SA Avenir Finance

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

EUR

	31/12/2012	31/12/2011	Var. %
62571100 - RECEPTION : REUNIONS MENSUELLE	0,00	568,60	-100,00
62600000 - FRAIS POSTAUX	13 505,02	8 938,74	51,08
62610000 - TELECOMMUNICATIONS	47 563,40	52 061,37	-8,64
62750000 - SERVICES BANCAIRES	43 767,93	43 435,49	0,77
62751000 - FRAIS NATEXIS	31 847,13	53 802,34	-40,81
62751100 - FRAIS EURONEXT	3 480,42	3 348,80	3,93
62752000 - FRAIS DEPOSITAIRE PEG	7 400,00	7 388,64	0,15
62810000 - COTISATIONS-DONS	4 675,00	2 840,00	64,61
62850000 - FRAIS DE FORMATION	6 910,00	5 815,00	18,83
	1 524 097,52	1 648 129,58	-7,53
Impôts, taxes et versements assimilés			
63120000 - TAXE D'APPRENTISSAGE	5 734,76	6 328,89	-9,39
63330000 - FORMATION CONTINUE	8 896,37	11 391,85	-21,91
63360000 - TAXE/SALAIRES	23 534,59	23 725,00	-0,80
63511000 - TAXE PROFESSIONNELLE	6 503,91	5 696,00	14,18
63511100 - CVAE	0,00	8 811,40	-100,00
63512000 - TAXE FONCIERE	44 742,96	46 531,13	-3,84
63580000 - TAXES SUR LES BUREAUX	18 214,45	17 188,37	5,97
63781000 - AUTRES TAXES	0,00	-1 807,82	-100,00
	107 627,04	117 864,82	-8,69
Salaires et traitements			
64110000 - SALAIRES BRUTS LYON	673 416,07	726 800,21	-7,35
64111000 - SALAIRES BRUTS PARIS	152 486,33	185 506,89	-17,80
64115000 - REGUL. SALAIRE	400,00	1 925,97	-79,23
64116000 - INDEMNITE DE MANDAT	9 147,00	9 147,00	0,00
64120000 - CONGES PAYES	-18 306,21	1 739,24	NS
64130000 - PRIMES	2 500,00	3 482,46	-28,21
64140000 - COMMISSIONS	2 963,56	187,00	NS
64141000 - INDEMNITE DE TRANSPORT	2 410,08	1 863,86	29,31
64142000 - INDEMNITES DE LICENCIEMENT	0,00	7 678,48	-100,00
64150000 - JETONS DE PRESENCE	18 000,00	21 000,00	-14,29
64160000 - INDEMNITES DIVERSES	0,00	31 059,00	-100,00
	843 016,83	990 390,11	-14,88
Charges sociales			
64510000 - URSSAF LYON	150 133,50	212 690,31	-29,41
64511000 - URSSAF PARIS	38 430,48	50 367,82	-23,70
64520000 - AXA MUTUELLE	7 878,24	8 001,80	-1,54
64532000 - APICIL / AGIRA	86 236,68	96 157,01	-10,32
64533000 - AXA PREVOYANCE	10 415,07	11 933,24	-12,72
64540000 - ASSEDIC LYON	15 352,87	9 365,22	63,93
64541000 - ASSEDIC PARIS	3 956,79	1 477,48	167,81
64570000 - CHARGES/CONGES PAYES	-8 519,71	2 613,93	-425,93
64710000 - ABONDEMENT PEG	10 200,00	3 600,00	183,33
64720000 - TICKETS RESTO	10 177,83	9 066,60	12,26
64750000 - MEDECINE DU TRAVAIL	828,00	737,00	12,35
64800000 - AUTRES CHARGES DE PERS	334,65	18,00	NS
	325 424,40	406 028,41	-19,85

Compte de résultat

SA Avenir Finance

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

EUR

	31/12/2012	31/12/2011	Var. %
Dotations d'exploitation sur immobilisations Amortissements			
68111000 - DOT.AUX AMORT.IMMO.INCORPORELL	260,83	515,87	-49,44
68112000 - DOTATIONS AMORT.CORPORELLES	87 407,99	85 912,51	1,74
	87 668,82	86 428,38	1,44
Dotations d'exploitation sur actif circulant			
68174100 - DOT. DEPRECIATION COMPTE COURANT	135 588,00	0,00	0,00
	135 588,00	0,00	0,00
Autres charges			
65800000 - CHARGES DIV.DE GESTION COURANT	22,38	10,68	109,55
	22,38	10,68	109,55
Produits financiers de participations			
76100000 - DIVIDENDES GROUPE	2 254 560,00	1 883 562,50	19,70
	2 254 560,00	1 883 562,50	19,70
Autres intérêts et produits assimilés			
76800000 - AUTRES PRODUITS FINANCIERS	0,00	1 470,00	-100,00
76820092 - INTERETS C/C AFC	0,00	6 786,20	-100,00
76820094 - INTERETS C/C AF IMMO	30 400,11	71 226,52	-57,32
76820096 - INTERETS C/C SOL	0,00	16 824,46	-100,00
76820097 - INTERETS C/C AFGP	11 800,49	39 025,94	-69,76
	42 200,60	135 333,12	-68,82
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
76700000 - PRODUITS/CESSION DE VMP	0,00	2 276,51	-100,00
	0,00	2 276,51	-100,00
Dotations financières aux amortissements et provisions			
68660000 - DOT.PROV.DEPRECIATION IMMO. FI	376 000,00	0,00	0,00
	376 000,00	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées			
66116000 - INTERETS/EMPRUNT	0,00	5 877,40	-100,00
66150092 - INTERETS C/C AFC	177,30	277,46	-36,10
66150095 - INTERETS C/C AFIM	26 321,89	57 798,54	-54,46
66150096 - INTERETS C/C SOL	4 166,15	823,95	405,63
66160000 - INTERETS BANCAIRES ET ESCOMPTE	81 322,74	142 468,25	-42,92
	111 988,08	207 245,60	-45,96
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme			
66700000 - CHARGES/CESSIONS VMP	6 442,44	3 739,76	72,27
	6 442,44	3 739,76	72,27
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
77560000 - PRODUITS CESSION IMMO FINANCIERE	0,00	100 000,00	-100,00
77800000 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	1 167,00	-100,00
	0,00	101 167,00	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
67120000 - PENALITES DE RETARD	20,29	0,00	0,00
67180000 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	224 407,14	283 229,00	-20,77
67180096 - A.CHARGES EXCEPTIONNEL SOL	1 800,00	0,00	0,00
	226 227,43	283 229,00	-20,13
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
67560000 - VNC ELEMENTS CEDES	0,00	389 981,44	-100,00

Compte de résultat

SA Avenir Finance

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

EUR

	31/12/2012	31/12/2011	Var. %
67810000 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 502,98	50 000,00	-94,99
	2 502,98	439 981,44	-99,43
Impôt sur les bénéfices			
69890000 - INTEGRATION FISCALE PRODUITS	-720 833,00	-551 900,00	30,61
69900010 - CREDIT IMPOT MECENAT AF	-12 160,00	0,00	0,00
69930000 - CREDIT D'IMPOT RECHERCHE	0,00	-42 659,00	-100,00
	-732 993,00	-594 559,00	23,28



Comptes annuels

SA Avenir Finance

Annexe



KPMG Entreprises
Pays de l'Ain et du Lyonnais
51 rue de Saint-Cyr
Case Postale n° 409
69338 Lyon Cedex 09
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 78 00
Télécopie : +33 (0)4 37 64 78 78
Site internet : www.kpmg.fr

Avenir Finance S.A.

**Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31/12/2012**

Avenir Finance S.A.

Ce rapport contient 18 pages

Table des matières

1	Faits majeurs	2
1.1	Evènements principaux de l'exercice	2
1.2	Evènements post-clôture	2
1.3	Principes, règles et méthodes comptables	2
2	Informations relatives au bilan	3
2.1	Actif	3
2.1.1	Tableau des immobilisations	3
2.1.2	Tableau des amortissements	3
2.1.3	Immobilisations incorporelles	3
2.1.4	Immobilisations corporelles	3
2.1.5	Immobilisations financières	4
2.1.6	Créances	8
2.1.7	Comptes de régularisation	9
2.2	Passif	9
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	9
2.2.2	Capital	10
2.2.3	Provisions pour risques et charges	11
2.2.4	Dettes financières	11
2.2.5	Autres dettes	11
3	Informations relatives au compte de résultat	12
3.1	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité	12
3.2	Résultat financier	12
3.3	Résultat exceptionnel	12
3.4	Impôt sur les bénéfices	13
3.4.1	Ventilation	13
3.4.2	Impôt différé	13
3.4.3	Autres informations significatives	14
4	Autres informations	15
4.1	Engagements et opérations non inscrits au bilan	15
4.1.1	Engagements financiers	15
4.1.2	Droits individuels à la formation	15
4.1.3	Engagements pris en matière de retraite	15
4.2	Effectif moyen	16
4.3	Rémunération des dirigeants	16
4.4	Informations sur les options d'actions et les actions gratuites	17

1 Faits majeurs

1.1 Evènements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Le 21 Mars 2012, le conseil d'administration décide d'attribuer 4 736 actions gratuites à Monsieur Chaury (3 000 actions) et à Monsieur Billi (1 736 actions), en contrepartie de leur abandon de salaire au profit du groupe.
- Le 21 Mars 2012, le conseil d'administration constate que 1 000 actions gratuites ont été attribuées à Monsieur Quef, avec effet au 1^{er} Janvier 2012.
- Au cours de l'exercice, la société a souscrit à une augmentation de capital de 220 000€ au profit d'Avenir Finance Gestion Privée. A ensuite été réalisée une réduction de capital motivée par des pertes pour un total de 220 000€. Avenir Finance assume seule l'intégralité de cette réduction.
- La société Avenir Finance a acquis au cours de l'exercice, 100% des titres de la société Avenir Finance Transactions, créée le 28 Novembre 2012, pour un total de 5 000€.
- La société Avenir Finance a acquis au cours de l'exercice 64.93% des titres de la société Sicavonline Partenaires, créée le 11 Décembre 2012, pour un total de 9 739 €.

1.2 Evènements post-clôture

Aucun évènement significatif post-clôture n'est à signaler.

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2054, voir Annexe.

2.1.2 Tableau des amortissements

Tableau 2055, voir Annexe.

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 an

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales et agencements	Linéaire	8 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 8 ans

2.1.5 Immobilisations financières

2.1.5.1 Titres de filiales et participations

- Liste des filiales et participations

Tableau page suivante

- Mouvements principaux

- Au cours de l'exercice, la société a souscrit à une augmentation de capital de 220 000€ au profit d'Avenir Finance Gestion Privée. A ensuite été réalisée une réduction de capital motivée par des pertes pour un total de 220 000€. Avenir Finance assume seule l'intégralité de cette réduction.
- La société Avenir Finance a acquis au cours de l'exercice, 100% des titres de la société Avenir Finance Transactions, créée le 28 Novembre 2012, pour un total de 5 000€.
- La société Avenir Finance a acquis au cours de l'exercice 64.93% des titres de la société Sicavonline Partenaires, créée le 11 Décembre 2012, pour un total de 9 739 €.

Informations financières	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
1. Filiales (+50 % du capital détenu par la société)										
AF Immobilier	1 600 000	1 049 153	100 %	2 276 555	2 276 555	4 602 120		9 270 040	-631 617	
AF Investment Managers	2 401 457	5 730 683	98.4%	4 526 172	4 526 172	-		10 953 529	2 010 760	1 475 400
AF Gestion Privée	211 400	-51 840	97.9%	1 820 301	395 301	2 787 287		9 603 657	-163 429	
AF Corporate	38 750	-278 911	99.9 %	1 138 766	38 766	276 228		0	-166 504	
Sicavonline *	1 285 068	4 491 915	64.9 %	6 444 813	6 444 813			3 040 044*	962 129	779 160
Avenir Finance Transactions	5 000	-252 846	100%	5 000	5 000	12 000		145 239	-257 846	
Sicavonline Partenaires	15 000	225 772	64.9%	9 740	9 740	17 000		525 243	210 772	

Informations financières	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
2. Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société).										

* PNB

- Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations		16 221 347
Créances clients et comptes rattachés		4 062 792
Autres créances		7 570 583
Emprunts et dettes financières divers		4 857 054
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		52 428
Autres dettes		104 477
Charges financières		30 665
Produits financiers		2 296 761

2.1.5.2 *Autres titres immobilisés*

Le poste comprend des parts de FCPI / FCPR et SCPI. Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Les parts de FCPI/FCPR ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation sur les fonds AFD et AFI qui ont clôturé au 31/12/2012. Les parts des fonds non clôturés n'ont pas fait l'objet de dépréciation.

2.1.5.3 *Créances immobilisés*

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle de ces actifs est inférieure à la valeur nette comptable.

- Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe.

2.1.5.4 Informations sur les actions propres détenues en immobilisations financières

Les actions propres sont valorisées selon le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle de ces actifs est inférieure à la valeur nette comptable. En l'absence d'écart significatif, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31/12/2012.

	Nombre de titres			Valeur des titres	
	Achetés au cours de l'exercice	Vendus au cours de l'exercice	A la clôture de l'exercice	Valeur brute	Valeur nette
Actions propres sur contrat de liquidité	5 730	7 868	5 730	37 943	29 223

2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2012, une dépréciation du compte courant d'Avenir Finance auprès de sa filiale Avenir Finance Corporate est comptabilisée pour un montant de 136 K€.

2.1.6.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe.

2.1.6.2 Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	547 747
Total	547 747

2.1.7 Comptes de régularisation

2.1.7.1 Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	203 513
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	203 513

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	1 491 992	9 913		1 501 904
Primes, réserves	12 702 609	30 706		12 733 315
Report à nouveau	623 230	347 301		970 530
Résultat	724 781	1 135 786	724 781	1 135 786
Subventions d'investissement				
Provisions règlementées				
Total	15 542 612	1 523 706	724 781	16 341 537

- Distribution de dividendes pour 372 998 €.

2.2.2 Capital

2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 2 503 173 actions de 0,60 euros de valeur nominale. Les changements réalisés au cours de l'exercice sont présentés en note 1.1 « Evènements principaux de l'exercice ».

	Nombre d'actions	Valeur
Position début de l'exercice	2 486 653	1 491 991
Titres créés	16 522	9 913
Titres remboursés		
Position fin de l'exercice	2 503 173	1 501 905

2.2.2.2 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

La société Avenir Finance est soumise à l'obligation légale d'établir des comptes consolidés.

2.2.2.3 Bons de souscription d'actions

Comme suite aux attributions préalables de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), les porteurs de BSPCE ont souscrit les BSPCE qui leur ont été attribués.

- Au 31/12/2012, les BSPCE souscrits et en cours de validité sont les suivants :

Année	Nombre	Prix	Total	Parité	Prix de souscription	Validité
2009	19 519 (*)	0.06	1 171	1 pour 1	0.60	27/07/2014
2009	37 500	0.06	2 250	1 pour 1	4.64	27/07/2014
2010	137 500	0.10	13 750	1 pour 1	7.38	22/12/2014
2010	50 000	0.10	5 000	1 pour 1	7.99	20/07/2015

(*) Sur les 39 278 bons attribués par le conseil d'administration du 28 juillet 2009, 19 759 bons ont été exercés sur l'exercice 2011.

2.2.3 Provisions pour risques et charges

2.2.3.1 *Tableau des provisions pour risques et charges*

Aucune provision n'est constatée au 31 décembre 2012.

2.2.3.2 *Autres informations significatives*

Les engagements pris en matière de retraite des salariés et dirigeants, et les droits individuels à la formation sont présentés au paragraphe 4.1 – Engagements et opérations non inscrits au bilan

2.2.4 Dettes financières

2.2.4.1 *Classement par échéance*

Tableau 2057 – voir Annexe.

2.2.5 Autres dettes

2.2.5.1 *Classement par échéance*

Tableau 2057 – voir Annexe.

2.2.5.2 *Charges à payer*

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 480
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	294 423
Dettes fiscales et sociales	61 420
Autres dettes	104 477
Total	486 800

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Secteur d'activité	Montant
Frais de siège	1 065 068
Refacturations	753 200
Autres produits	24 624
Total	1 842 892

3.2 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 1 802 K€ et les principales masses sont les suivantes :

- produits d'intérêts sur comptes courants 42 K€
- Dividendes 2 255 K€
- charges d'intérêts sur comptes courants -31 K€
- intérêts bancaires -81 K€
- dépréciations immobilisations financières - 376 K€

3.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à -229 K€ et les principales masses sont les suivantes :

- Dommages et intérêts sur dossier en litige -189 K€
- Indemnités licenciement et charges d'avocat refacturées par Sicavonline -19 K€

3.4 Impôt sur les bénéfices

3.4.1 Ventilation

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	631 523	-228 730
Impôts : - au taux de 33.1/3 %	-730 083	-2 910
- sur PVL		
Résultat après impôts	1 361 606	-225 820

Méthode employée : les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

3.4.2 Impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Bases - Organic	0
Taux d'imposition (1)	33.1/3 %
Créance d'impôt différé	0

(1) taux de droit commun applicable à l'exercice clos le 31/12/2012

Les déficits fiscaux reportables du groupe d'intégration fiscale s'élèvent, au 31 décembre 2012, à 6 831 K€.

3.4.3 Autres informations significatives

- Sociétés intégrées fiscalement

La société Avenir Finance est tête d'un groupe d'intégration fiscale.

Les filiales comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale sont :

Depuis le 1 ^{er} janvier 2003	Avenir Finance Immobilier
Depuis le 1 ^{er} janvier 2004	Avenir Finance Corporate Avenir Finance Gestion Privée
Depuis le 1 ^{er} janvier 2005	Avenir Finance Investment Managers
Depuis le 1 ^{er} janvier 2006	AFI Immo
Depuis le 1 ^{er} janvier 2011	AUPERA

4 Autres informations

4.1 Engagements et opérations non inscrits au bilan

4.1.1 Engagements financiers

Données en K€	N	N - 1
Engagements donnés		
Nantissements et gages	0	276
Caution de la société Renovalys 2 au profit de la caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône Alpes	0	3 357

4.1.2 Droits individuels à la formation

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	1 142
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	1 142

4.1.3 Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.		6 457	6 457

- Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :
 - taux d'actualisation : 3.25%
 - taux d'évolution des rémunérations : 1.5 %
 - table de rotation du personnel : moyenne nationale
 - table de mortalité : statistique Insee
 - départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans
 - taux de charges sociales moyen retenu pour le calcul de la provision : 47 %

4.2 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	8	
Agents de maîtrise et Techniciens	5	
Employés	1	
Ouvriers		
Total	14	

4.3 Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres :

- des organes d'administration : 21 000 €
- des organes de direction : 407 001 €

4.4 Informations sur les options d'actions et les actions gratuites

Plan de BSPCE

Options	Autorisées par l'AGE du	Restants à exercer au 31/12/11	Emises durant la période	Exercées durant la période	Date d'exercice	Annulées pendant la période	Restants à exercer au 31/12/12	Prix d'exercice	Date d'exercice
BSPCE 1	28/07/09	19 519		10 590	03/03/2012		8 929	0.60	27/07/14
BSPCE 1	28/07/09	37 500					37 500	4.64	27/07/14
BSPCE 2	23/12/09	137 500					137 500	7.38	22/12/14
BSPCE 3	21/07/10	50 000					50 000	7.99	20/07/15
Total		264 278					233 929		

Plan d'actions gratuites

	Existantes au 31/12/11	Autorisées par l'AGE du	Attribuées durant la période	Exercées durant la période	Date d'exercice	Annulées pendant la période	Existantes au 31/12/12	Date d'exercice
Plan 6	/	23/06/2010	7 000	31/12/2012	21/03/2012		6 000	2013
Plan 7	/	23/06/2010	4 736	31/12/2012	21/03/2012		0	
Total			11 736				6 000	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA Avenir Finance										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	45 287	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	579 850	KW		KX	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	88 268	LC		LD	1 581
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	668 118	LO		LP	1 581
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U	15 986 607	8V		8W	234 740	
Autres titres immobilisés					1P	224 943	1R		1S	192 700	
Prêts et autres immobilisations financières					1T	302 202	1U		1V	13 302	
TOTAL IV					LQ	16 513 753	LR		LS	440 742	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	17 227 159	ØH		ØJ	442 323	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	LV		LW	45 287	1X
CORPORELLES	Terrains					IP	LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR	MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS	MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU	MM		MN	579 850	MO	
		Matériel de transport			IV	MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS		MT	89 850	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY	MZ		NA		NB
Avances et acomptes					NC	ND		NE		NF	
TOTAL III					IY	NG		NH	669 700	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ	ØU		M7		ØW
	Autres participations					IØ	ØX		ØY	16 221 346	ØZ
	Autres titres immobilisés					II	2B		2C	417 643	2D
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	2E	21 185	2F	294 318	2G
	TOTAL IV					I3	NJ	21 185	NK	16 933 309	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	ØK	21 185	ØL	17 648 297	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des certimes)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA Avenir Finance</u>										Néant <input type="checkbox"/> *																
CADRE A																										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice														
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CY			EL			EM			EN											
Autres immobilisations incorporées			TOTAL II			PE			45 026			PF			260			PG			PH			45 287		
Terrains			PI			PJ			PK			PL														
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO			PQ											
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			PU											
Installations techniques, matériel et outillage industriels			Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			PW			PX			PY											
			Autres			Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD			375 566			QE			72 481			QF			448 047		
Autres corporelles			Matériel de transport			QH			QI			QJ			QK											
			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			66 613			QM			14 926			QN			81 540					
Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT														
TOTAL III			QU			442 180			QV			87 407			QW			529 588								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			487 206			ØP			87 668			ØQ			574 875								
CADRE B																										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice														
DOTATIONS												REPRISES														
Colonne 1 Différentiel de durée et autres			Colonne 2 Mode dégressif			Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel			Colonne 4 Différentiel de durée et autres			Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel											
Frais établissements TOTAL I			M9			N1			N2			N3			N4			N5			N6					
Autres immob. incor- porées TOTAL II			N7			N8			P6			P7			P8			P9			Q1					
Terrains			Q2			Q3			Q4			Q5			Q6			Q7			Q8					
Constructions			Sur sol propre			Q9			R1			R2			R3			R4			R5			R6		
			Sur sol d'autrui			R7			R8			R9			S1			S2			S3			S4		
Autres immobilisations corporelles			Inst. gales, agenc et am. des const.			S5			S6			S7			S8			S9			T1			T2		
			Inst. techniques mat. et outillage			T3			T4			T5			T6			T7			T8			T9		
Autres immobilisations corporelles			Inst. gales, agenc am. divers			U1			U2			U3			U4			U5			U6			U7		
			Matériel de transport			U8			U9			V1			V2			V3			V4			V5		
Autres immobilisations corporelles			Mat. bureau et inform. mobilier			V6			V7			V8			V9			W1			W2			W3		
			Emballages récup. et divers			W4			W5			W6			W7			W8			W9			X1		
TOTAL III			X2			X3			X4			X5			X6			X7			X8					
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV			NL									NM									NO					
Total général (I+II+III+IV)			NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)			NW						Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY						Total général non ventilé (NW-NY)			NZ					
CADRE C																										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice										
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8										
Primes de remboursement des obligations												SP				SR										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA Avenir Finance

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières		UT	294 318	UV		UW	294 318		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA							
		Autres créances clients		UX	4 287 160		4 287 160				
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)		ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY	1 244		1 244				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	23 202		23 202				
		Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	749 388		749 388			
			Taxe sur la valeur ajoutée		VB	75 470		75 470			
			Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	3 794		3 794			
			Divers		VP						
		Groupe et associés (2)		VC	7 706 254		7 706 254				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	126 647		126 647				
		Charges constatées d'avance		VS	203 513		203 513				
		TOTAUX			VT	13 470 994	VU	13 176 676	VV	294 318	
RENOIS	(1)	Montant des		VD							
		- Prêts accordés en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	4 119 563		4 119 563				
		à plus d'1 an à l'origine		VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 219 508		1 219 508				
		Personnel et comptes rattachés		8C	47 019		47 019				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	54 432		54 432				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	674 072		674 072				
		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	16 682		16 682				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI	4 857 054		4 857 054				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	104 476		104 476				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L							
	TOTAUX			VY	11 092 810	VZ	11 092 810				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT



Comptes annuels

SA Avenir Finance

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA Avenir Finance		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise : 51 rue de Saint Cyr 69009 Lyon		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 0 2 0 0 2 6 8 7 0 0 0 8 3			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31/12/2012					
		N-1 31/12/2011					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
			Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	37 164	37 164	260	
		Fonds commercial (1) AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	8 123	8 123		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO				
		Constructions AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	669 700	529 588	140 112	225 938
		Immobilisations en cours AV	AW				
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	16 221 346	2 525 000	13 696 346	13 681 607
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE	417 643	156 000	261 643	224 943
		Prêts BF	BG				
		Autres immobilisations financières* BH	BI	294 318		294 318	302 202
	TOTAL (II) BJ		17 648 297	BK	3 255 875	14 392 421	14 434 952
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM				
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	4 287 160	BY	4 287 160	2 609 807	
		Autres créances (3) BZ	8 686 001	CA	135 588	8 550 413	6 778 621
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE			
Disponibilités CF		838	CG	838	5 750		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	203 513	CI	203 513	21 127		
	TOTAL (III) CJ	13 177 515	CK	135 588	13 041 927	9 415 305	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		30 825 812	1A	3 391 463	27 434 348	23 850 258	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP		(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA Avenir Finance		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 501 905)	DA	1 501 905	1 491 991	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	12 584 116	12 557 892	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	149 199	144 717	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH	970 530	623 229	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 135 785	724 781	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	16 341 537	15 542 612
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 119 563	3 096 400	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	4 857 054	3 856 494	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 219 508	721 718	
	Dettes fiscales et sociales	DY	792 207	627 897	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	104 476	5 135		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	11 092 810	8 307 645	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	27 434 348	23 850 258	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	11 092 810	8 307 645		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 119 563	3 096 400		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N		Exercice (N - 1)		Néant <input type="checkbox"/> *			
						SA Avenir Finance			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{ biens * services *	FD	24 624	FE		FF	24 624	
			FG	1 818 268	FH		FI	1 818 268	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 842 892	FK		FL	1 842 892	2 183 450	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	8 854	6 247	
	Autres produits (1) (11)					FQ	891	1 232	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 852 638	2 190 930
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 524 097	1 648 129	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	107 627	117 864	
	Salaires et traitements*					FY	843 016	990 390	
	Charges sociales (10)					FZ	325 424	406 028	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	87 668	86 428
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	135 588	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	22	10	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 023 444	3 248 851	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 170 806)	(1 057 921)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 254 560	1 883 562	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	42 200	135 333	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		2 276	
Total des produits financiers (V)						GP	2 296 760	2 021 172	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	376 000		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	111 988	207 245	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	6 442	3 739	
Total des charges financières (VI)						GU	494 430	210 985	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 802 330	1 810 186	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	631 523	752 265	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 5px;">}</div> <div> <p>biens</p> <p>services</p> </div> </div>				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA Avenir Finance		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			101 167
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			101 167
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	226 227		283 229
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 502		439 981
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	228 730		723 210
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(228 730)		(622 043)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(732 993)		(594 559)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 149 398		4 313 269
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 013 612		3 588 488
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 135 785		724 781
RENNVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			133 863
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			58 900
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	8 854		6 247
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
Pénalités, amendes fiscales et pénales			20		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			226 207		
Autres charges			2 502		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	20
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	226 207
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	2 502
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	228 730
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA Avenir Finance										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	45 287	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	579 850	KW		KX	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	88 268	LC		LD	1 581
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	668 118	LO		LP	1 581
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U	15 986 607	8V		8W	234 740
	Autres titres immobilisés					1P	224 943	1R		1S	192 700
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	302 202	1U		1V	13 302
	TOTAL IV					LQ	16 513 753	LR		LS	440 742
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	17 227 159	ØH		ØJ	442 323	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	LV		LW	45 287	1X
CORPORELLES	Terrains					IP	LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR	MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS	MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU	MM		MN	579 850	MO
		Matériel de transport				IV	MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	MS		MT	89 850	MU
		Emballages récupérables et divers *				IX	MV		MW		MX
		Immobilisations corporelles en cours					MY	MZ		NA	
Avances et acomptes					NC	ND		NE		NF	
TOTAL III					IY	NG		NH	669 700	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ	ØU		M7		ØW
	Autres participations					IØ	ØX		ØY	16 221 346	ØZ
	Autres titres immobilisés					II	2B		2C	417 643	2D
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	2E	21 185	2F	294 318	2G
	TOTAL IV					I3	NJ	21 185	NK	16 933 309	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	ØK	21 185	ØL	17 648 297	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des certimes)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Frais d'établissement annulés :

Titres de participation évalués par mise en équivalence : augmentation de l'écart d'équivalence

diminution de l'écart d'équivalence

Montant des titres exclus du régime des plus-values :

valeur comptable

prix de vente

CHANGEMENT DE METHODE

Désignation		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	45 287			45 287	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	579 850			579 850
		Matériel de transport*				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	88 268			88 268
	Emballages récupérables et divers *					
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes						
TOTAL III		668 118			668 118	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations	15 986 607			15 986 607	
	Autres titres immobilisés	224 943			224 943	
	Prêts et autres immobilisations financières	302 202			302 202	
	TOTAL IV		16 513 753			16 513 753
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		17 227 159			17 227 159	

Exercice N clos le : 31/12/2012

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA Avenir Finance

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	–
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA Avenir Finance</u>										Néant <input type="checkbox"/> *													
CADRE A																							
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice												
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CY			EL		EM												
Autres immobilisations incorporées			TOTAL II			PE			45 026		PF												
260			260			PG			PH		45 287												
Terrains			PI			PJ			PK		PL												
Constructions			Sur sol propre			PM			PN		PO												
			Sur sol d'autrui			PR			PS		PT												
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			PW			PX		PY												
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB		QC												
Autres immobilisations			Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD			375 566		QE												
			72 481			72 481			72 481		QF		448 047										
corporelles			Matériel de transport			QH			QI		QJ												
			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			66 613		QM		14 926										
			Embballages récupérables et divers			QP			QR		QS		QT										
TOTAL III			QU			442 180			QV		87 407												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			487 206			ØP		87 668												
ØQ			ØQ			ØQ			ØQ		ØQ												
529 588			529 588			529 588			529 588		529 588												
574 875			574 875			574 875			574 875		574 875												
CADRE B																							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																							
DOTATIONS																							
REPRISES																							
Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																							
Colonne 1 Différentiel de durée et autres																							
Colonne 2 Mode dégressif																							
Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel																							
Colonne 4 Différentiel de durée et autres																							
Colonne 5 Mode dégressif																							
Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel																							
Frais établissements TOTAL I																							
M9																							
N1																							
N2																							
N3																							
N4																							
N5																							
N6																							
Autres immob. incor- porées TOTAL II																							
N7																							
N8																							
P6																							
P7																							
P8																							
P9																							
Q1																							
Terrains																							
Q2																							
Q3																							
Q4																							
Q5																							
Q6																							
Q7																							
Q8																							
Constructions																							
												Sur sol propre											
Q9																							
R1																							
R2																							
R3																							
R4																							
R5																							
R6																							
Sur sol d'autrui																							
R7																							
R8																							
R9																							
S1																							
S2																							
S3																							
S4																							
Inst. gales, agenc et am. des const.																							
S5																							
S6																							
S7																							
S8																							
S9																							
T1																							
T2																							
Inst. techniques mat. et outillage																							
T3																							
T4																							
T5																							
T6																							
T7																							
T8																							
T9																							
Autres immobilisations corporelles																							
												Inst. gales, agenc am. divers											
												U1											
U2																							
U3																							
U4																							
U5																							
U6																							
U7																							
Matériel de transport																							
U8																							
U9																							
V1																							
V2																							
V3																							
V4																							
V5																							
Mat. bureau et inform. mobilier																							
V6																							
V7																							
V8																							
V9																							
W1																							
W2																							
W3																							
Embballages récup. et divers																							
W4																							
W5																							
W6																							
W7																							
W8																							
W9																							
W9																							
X1																							
X2																							
X3																							
X4																							
X5																							
X6																							
X7																							
X8																							
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV																							
NL																							
NM																							
NO																							
Total général (I+II+III+IV)																							
NP																							
NQ																							
NR																							
NS																							
NT																							
NU																							
NV																							
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)																							
NW																							
Total général non ventilé (NS+NT+NU)																							
NY																							
Total général non ventilé (NW-NY)																							
NZ																							
CADRE C																							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*																							
Montant net au début de l'exercice																							
Augmentations																							
Dotations de l'exercice aux amortissements																							
Montant net à la fin de l'exercice																							
Frais d'émission d'emprunt à étaler																							
Z9																							
Z8																							
Primes de remboursement des obligations																							
SP																							
SR																							

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice	Correction +	Correction -	Total
		A	B	C	A + B - C
Frais d'établissement et de développement					
TOTAL I					
Autres immobilisations incorporelles		45 026			45 026
TOTAL II					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	375 566			375 566
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	66 613			66 613
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL III		442 180			442 180
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		487 206			487 206
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA Avenir Finance

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D
		– corporelles	6E	6F	6G	6H
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation		UE	UF		
	– financières		UG	UH		
	– exceptionnelles		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA Avenir Finance

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières		UT	294 318	UV		UW	294 318		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA							
		Autres créances clients		UX	4 287 160		4 287 160				
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)		ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY	1 244		1 244				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	23 202		23 202				
		Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	749 388		749 388			
			Taxe sur la valeur ajoutée		VB	75 470		75 470			
			Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	3 794		3 794			
			Divers		VP						
		Groupe et associés (2)		VC	7 706 254		7 706 254				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	126 647		126 647				
		Charges constatées d'avance		VS	203 513		203 513				
		TOTAUX			VT	13 470 994	VU	13 176 676	VV	294 318	
RENOIS	(1)	Montant des		VD							
		- Prêts accordés en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	4 119 563		4 119 563				
		à plus d'1 an à l'origine		VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 219 508		1 219 508				
		Personnel et comptes rattachés		8C	47 019		47 019				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	54 432		54 432				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	674 072		674 072				
		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	16 682		16 682				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI	4 857 054		4 857 054				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	104 476		104 476				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L							
	TOTAUX			VY	11 092 810	VZ	11 092 810				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SA Avenir Finance						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2012				
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		135 588		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW	135 608	
	Amendes et pénalités		WJ		20							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7	(720 833)	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8			
			- imposées au taux de 0 %						ZN	376 000		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				WN			
						- Plus-values soumises au régime des fusions			WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 ^e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	20 266		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
						TOTAL I			WR	946 826		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV			
			- imposées au taux de 0 %						WH			
			- imposées au taux de 19 %						WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		112 728			XA	2 141 832		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									ZY		
	Majoration d'amortissement*									XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6		Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone franche Corse (art. 44 decies)		OT
Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		OT		Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI		XG	12 160	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI					XJ	1 207 165		
		déficit (II moins I)										
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN					XO	1 207 165		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SA Avenir Finance</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
			8X	8Y
			8Z	9A
			9B	9C
Provisions pour dépréciation *				
PROVISION DEPRECIATION COMPTE COURANT AFC			9D	135 588
			9E	
			9F	9G
			9H	9J
Charges à payer				
ORGANIC			9K	9L
			9M	9N
			9P	9R
			9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	135 588
				YO
			↓ ligne WI	↓ ligne WU

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR		Crédit d'impôt famille	JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	12 160	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW		Autres imputations	JX				

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA Avenir Finance</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie				0C	623 229	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale ZB 4 482			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				0D	724 781		- Autres réserves ZD					
	Prélèvements sur les réserves							Dividendes ZE 372 998					
	(à détailler)							Autres répartitions ZF					
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)				0E			Report à nouveau ZG 970 530					
TOTAL I				0F	1 348 010	TOTAL II		ZH 1 348 010		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)			
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XY			
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ		916 260		854 766		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				8 762		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS		276 164		406 970		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	4 675	ST		331 671		377 629		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ		1 524 097		1 648 129		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW		6 503		14 507		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z		101 123		103 357		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX		107 627		117 864		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY		123 682		408 637		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ		157 453		128 896		
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *						0B		840 168				
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S						
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)						YP		14		13		
	- Effectif affecté à l'activité artisanale						RL						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		%		
	- Numéro du centre de gestion agréé *				XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				JA	(1 219 325)	Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL				
							Plus-values à 19% JM		Imputations JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.				JD	(109 025)	Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO				
							Plus-values à 19% JP		Imputations JF				
Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice consolidé, 2 si le bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.				JG	3	Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale JH 1		N° SIRET de la société mère JJ 4 0 2 0 0 2 6 8 7 0 0 0 8 3					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA Avenir Finance

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				376 000	
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨					(376 000)	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA Avenir Finance

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA Avenir Finance Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SA Avenir Finance		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2012		et clos le : 31/12/2012	
		Durée en nombre de mois 12	
I	Production de l'entreprise		
	Ventes de marchandises	OA	
	Production vendue – Biens	OB	24 624
	Production vendue – Services	OC	1 818 268
	Production stockée	OD	
	Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
	Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	
	Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	891
	Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	8 855
	Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
	Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
	Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
	TOTAL 1	OM	1 852 638
II	Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
	Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
	Variation de stocks (marchandises)	OO	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	1 783
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
	Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	817 129
	Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	524 378
	Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
	Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	22
	Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
	Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OY	
	Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
	Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
	TOTAL 2	OJ	1 343 312
III	Valeur ajoutée produite		
	Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 509 326
	Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	509 326
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			

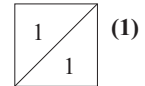
EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2012

N° SIRET 4 0 2 0 0 2 6 8 7 0 0 0 8 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA Avenir Finance

ADRESSE (voie) 51 rue de Saint Cyr

CODE POSTAL 69009 VILLE Lyon

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2012

N° SIRET 4 0 2 0 0 2 6 8 7 0 0 0 8 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA Avenir Finance

ADRESSE (voie) 51 rue de Saint Cyr

CODE POSTAL 69009 VILLE Lyon

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 10

Forme juridique SA Dénomination Sicavonline

N° SIREN (si société établie en France) 423973494 % de détention 64.93

Adresse : N° 53 Voie rue La Boetie

Code Postal 75008 Commune Paris Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination Avenir Finance Corporate

N° SIREN (si société établie en France) 421689159 % de détention 99.99

Adresse : N° 53 Voie rue La Boetie

Code Postal 75008 Commune Paris Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination AVENIR FINANCE GESTION & PROPERTY

N° SIREN (si société établie en France) 511839904 % de détention 51.00

Adresse : N° 51 Voie rue de Saint Cyr

Code Postal 69009 Commune Lyon Pays FRANCE

Forme juridique SA Dénomination Avenir Finance Investment Managers

N° SIREN (si société établie en France) 414596791 % de détention 98.36

Adresse : N° 53 Voie rue La Boetie

Code Postal 75008 Commune Paris Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination Sicavonline Partenaires

N° SIREN (si société établie en France) 789918521 % de détention 64.93

Adresse : N° 53 Voie rue de la Boétie

Code Postal 75008 Commune Paris Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination Avenir Finance Gestion Privée

N° SIREN (si société établie en France) 431974963 % de détention 97.92

Adresse : N° 53 Voie rue La Boetie

Code Postal 75008 Commune Paris Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination Avenir Finance Transactions

N° SIREN (si société établie en France) 789645439 % de détention 100.00

Adresse : N° 51 Voie rue de Saint Cyr

Code Postal 69009 Commune Lyon Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination Avenir Finance Immobilier

N° SIREN (si société établie en France) 412576589 % de détention 100.00

Adresse : N° 51 Voie rue de Saint Cyr

Code Postal 69009 Commune Lyon Pays FRANCE

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2012 et clos le 31/12/2012
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime simplifié d'imposition
Régime réel normal

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SIE LYON 9EME ARRT
165 rue Garibaldi
Cité Administrative
69401 LYON CEDEX 03

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SA Avenir Finance
51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon

652 307493 40200268700083
Insp..IFU N° dossier N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Activités des sociétés holding

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone : 04 27 70 54 00

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal
Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % : 0
Bénéfice imposable au taux de 15 % : 0
Déficit (report de la lignes XO du 2058 A ou 372 du 2033 B) : 1 207 165

2 Plus-values
Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % :
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre1)

Plus-values à long terme imposables au taux de 19% :
Autres plus-values imposables au taux de 19% :
Plus-values à long terme imposables au taux de 0% :
Plus-values exonérées art. 238 quinquies :

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Zone franche Corse Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 *septies* Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense art. 44 *terdecies*
Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :
Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % :

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 € HT)

En remplissant ce cadre vous certifiez remplir les conditions pour bénéficier de la mesure de simplification (notice de l'imprimé n° 1330-CVAE - Généralités), à ce titre vous êtes dispensé de déposer une déclaration n° 1330-CVAE.

Valeur ajoutée de référence : 509 326 Chiffre d'affaires de référence :

Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE :

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaire, se reporter à la notice de la 1330-CVAE

ATTENTION : À COMPTER DES EXERCICES CLOS AU 31/12/2012 VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT DÉPOSER SOUS FORMAT TDFC. LE FORMULAIRE PAPIER NE SERA PLUS ADRESSÉ.

CGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie :
KPMG 0437647700
51 rue De Saint Cyr 0437647709
69388 LYON CEDEX 09

– Professionnel de l'expertise comptable :

– Conseil :

– CGA :

– N° d'agrément du CGA : | | | | |

À LYON, le 13/02/2013

Signature et qualité du déclarant : MONSIEUR BLAIN DANYEL, PRESIDENT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis
(2013)

Désignation de l'entreprise SA Avenir Finance
et Date de clôture de l'exercice 31/12/2012

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS (Voir renvois page 4)

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts 4	Payées par la société elle-même (a) Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	372 998
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) 5	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus 6 (A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI 7	(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
7. Montant des revenus répartis 8		total (a à h) 372 998

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 Ter
(2013)

Désignation de l'entreprise SA Avenir Finance
et Date de clôture de l'exercice 31/12/2012

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2012, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

– Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

– Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).

bénéfice ou déficit
(indiquer + ou - selon le cas)

plus ou moins-values à
long terme imposables au taux de 15 %

plus ou moins-values à long terme afférentes à
des cessions de titre de sociétés à prépondérance
immobilière cotées et imposables au taux de 19%

Chiffre d'affaires TTC

plus ou moins-values à long terme
imposables au taux de 0 %

– Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

SA Avenir Finance
51 rue de Saint Cyr 69009 Lyon

n° SIRET



Comptes annuels

SA Avenir Finance

Liase intégration fiscale

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA Avenir Finance

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARRT

165 rue Garibaldi
Cité Administrative
69401 LYON CEDEX 03
01/01/2012

Néant *

Exercice ouvert le :

clos le : 31/12/2012

I - RÉINTÉGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E 1	1 135 785	
Réintégrations (report des lignes WD à WQ du 2058 A)	E 2	(201 119)	
	TOTAL I	E 3	934 666

II - DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à XG du tableau 2058 A)	E 5	2 153 992	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	E Y	
	• imposées au taux de 15 %	E 6	
	• imposées au taux de 0 %	E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs	E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	I 9	

III - RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

	F 1	2 153 992	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	
	Déficit (II-I)	F 3	1 219 325
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *	F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	
	Déficit	F 9	1 219 325

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA Avenir Finance

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats :

SIE LYON 9EME ARRT
165 rue Garibaldi
Cité Administrative
69401 LYON CEDEX 03
Exercice ouvert le : 01/01/2012
clos le : 31/12/2012

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	(376 000)
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	9 093 153
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	9 093 153
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	1 219 325
Total des déficits restant à reporter	H9	10 312 478

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> et 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a *sexies-0* du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour l détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a *sexies-0 bis* du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies-0* du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not et la notice 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA Avenir Finance

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARRT
165 rue Garibaldi
Cité Administrative
69401 LYON CEDEX 03

Exercice ouvert le : 01/01/2012 clos le : 31/12/2012

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			(376 000)
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5			(376 000)

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6		(1 207 165)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10		
Réévaluations libres 11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13		(1 207 165)

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SA Avenir Finance

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARRT 165 rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée 40200268700083

Exercice ouvert le : 01/01/2012

clos le : 31/12/2012

Néant *

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB		1 207 165		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD						
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)			CI		73 770		
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE				
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG				
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH		CJ				
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK						
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN				
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO				
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV				
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS				
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW				
TOTAL	CX		CY		1 280 935		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA		1 280 935		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
		Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6		
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %							
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)				B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

SA Avenir Finance

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises

où est déposée la déclaration de résultat : SIE LYON 9EME ARRT
165 rue Garibaldi
Cité Administrative
69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée : 40200268700083

Exercice ouvert le : 01/01/2012 clos le : 31/12/2012

Néant *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions			
	Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA			FB		
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD			FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ			
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH			
TOTAL	FK			FL			
BÉNÉFICE (2) FK – FL				DÉFICIT FL – FK			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)				F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD		G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE				GJ		
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8			E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %				E7			E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



SA Avenir Finance

Liasse groupe

au 31/12/2012

KPMG Entreprises

30/04/2013

Ce rapport contient 23 pages (hors annexes)

Liasse groupe

Sommaire

Composition du groupe	1
2029B Liste des Stés membres du groupe et de celles qui ont cessé de l'être	2
2058ER FILLE	4
2058ER GROUPE	11
2058ES FILLE	12
2058ES GROUPE	13
2058 TS	14
2058 IFA	15
2058 RG	16
2058 DG	17
2058 CG	18
2058 SG	19
2065 du groupe	20
2065bis du groupe	22
2065ter du groupe	23

COMPOSITION DU GROUPE

Dénomination de la société mère : SA Avenir Finance

N° SIRET de la société mère : 40200268700083

Exercice ouvert le 01/01/2012 et clos le 31/12/2012

Nombre de membres:

7

Désignation et Code postal et ville	Taux de détention total	Tête de groupe ou filiale	Tenu au cabinet	Date d'envoi de la tête de groupe à la filiale	Date de réception à la tête de groupe
Siren 402002687 Forme Juridique SA Dénomination Avenir Finance Adresse 51, rue de Saint Cyr CP Ville 69009 Lyon	total direct indirect	Tête de groupe	X	Non appl.	30/04/2013 15:38:27
Siren 431974963 Forme Juridique SAS Dénomination Avenir Finance Gestion Privée Adresse 53, rue La Boetie CP Ville 75008 Paris	total 97.92 direct 97.92 indirect	Filiale	X	Non appl.	30/04/2013 15:38:30
Siren 414596791 Forme Juridique SA Dénomination Avenir Finance Investment Managers Adresse 53, rue La Boetie CP Ville 75008 Paris	total 98.36 direct 98.36 indirect	Filiale	X	Non appl.	30/04/2013 15:38:34
Siren 421689159 Forme Juridique SAS Dénomination Avenir Finance Corporate Adresse 53, rue La Boetie CP Ville 75008 Paris	total 99.99 direct 99.99 indirect	Filiale	X	Non appl.	30/04/2013 15:38:37
Siren 412576589 Forme Juridique SAS Dénomination Avenir Finance Immobilier Adresse 51, rue de Saint Cyr CP Ville 69009 Lyon	total 100.00 direct 100.00 indirect	Filiale	X	Non appl.	30/04/2013 15:38:41
Siren 440068617 Forme Juridique EURL Dénomination Aupéra Adresse 51, rue de Saint Cyr CP Ville 69009 Lyon	total 100.00 direct indirect 100.00	Filiale	X	Non appl.	30/04/2013 15:38:44
Siren 484566922 Forme Juridique EURL Dénomination AFI Immo Adresse 51, rue de Saint Cyr CP Ville 69009 Lyon	total 100.00 direct indirect 100.00	Filiale	X	Non appl.	30/04/2013 15:38:47
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse CP Ville	total direct indirect				
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse CP Ville	total direct indirect				
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse CP Ville	total direct indirect				
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse CP Ville	total direct indirect				
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse CP Ville	total direct indirect				
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse CP Ville	total direct indirect				

**LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE
MEMBRES DE CE GROUPE
(article 223 A du CGI)**

Dénomination de la société mère : SA Avenir Finance

N° SIRET de la société mère : 40200268700083

Exercice suivant ouvert le 01/01/2012 et clos le 31/12/2012

I - Liste des sociétés membres du groupe et/ou sociétés intermédiaires (3) au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale Dénomination		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	Voir état annexe	Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

(1) Porter OUI dans la case si la société est entrée dans le groupe à l'ouverture de l'exercice liquidé. Dans le cas contraire, inscrire NON.

(2) L'article 46 quater-0-ZF de l'annexe III au CGI précise que la détention de 95 % au moins du capital d'une société s'entend de la détention en pleine propriété de 95% au moins des droits à dividendes et de 95 % au moins des droits de vote, attachés aux titres émis par cette société. Lorsque ces taux ne sont pas identiques, la société indiquera le plus faible de ces deux taux.

(3) Préciser la mention de « société intermédiaire » dans la cadre dénomination

II - Liste des sociétés qui ont cessé d'être membres du groupe et/ou sociétés intermédiaires au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE

MEMBRES DE CE GROUPE

(article 223 A du CGI)



Dénomination de la société mère : SA Avenir Finance

N° SIRET de la société mère : 40200268700083

Exercice suivant ouvert le 01/01/2012 et clos le 31/12/2012

I - Liste des sociétés membres du groupe et/ou sociétés intermédiaires (3) au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale Dénomination		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	402002687	Adresse		NON		
Forme Juridique	Société anonyme					
Dénomination	Avenir Finance					
Adresse	51, rue de Saint Cyr 69009 Lyon					
Siren	431974963	Adresse		NON	97.92	
Forme Juridique	Société par actions simplifiée					
Dénomination	Avenir Finance Gestion Privée					
Adresse	53, rue La Boetie 75008 Paris					
Siren	414596791	Adresse		NON	98.36	
Forme Juridique	Société anonyme					
Dénomination	Avenir Finance Investment Managers					
Adresse	53, rue La Boetie 75008 Paris					
Siren	421689159	Adresse		NON	99.99	
Forme Juridique	Société par actions simplifiée					
Dénomination	Avenir Finance Corporate					
Adresse	53, rue La Boetie 75008 Paris					
Siren	412576589	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	Société par actions simplifiée					
Dénomination	Avenir Finance Immobilier					
Adresse	51, rue de Saint Cyr 69009 Lyon					
Siren	440068617	Adresse		NON		100.00
Forme Juridique	Entrp. unipersonnelle à resp. lim.					
Dénomination	Aupéra					
Adresse	51, rue de Saint Cyr 69009 Lyon					
Siren	484566922	Adresse		NON		100.00
Forme Juridique	Entrp. unipersonnelle à resp. lim.					
Dénomination	AFI Immo					
Adresse	51, rue de Saint Cyr 69009 Lyon					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SA Avenir Finance

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : 165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée 40200268700083

Exercice ouvert le : 01/01/2012

clos le : 31/12/2012

Néant *

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB		1 207 165		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD						
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)			CI		73 770		
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE				
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG				
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH		CJ				
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK						
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN				
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO				
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV				
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS				
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW				
TOTAL	CX		CY		1 280 935		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA		1 280 935		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
		Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6		
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %							
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)				B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe : SAS Avenir Finance Gestion Privée
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 5, rue de Londres 75315 PARIS CEDEX 09
SIRET Société intégrée 43197496300032
Exercice ouvert le : 01/01/2012

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

clos le : 31/12/2012 Néant *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB		166 399		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD						
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)			CI				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE				
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG				
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH		CJ				
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 <i>quinquies</i> A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK						
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 <i>undecies</i>) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN				
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO				
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV				
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS				
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW				
TOTAL	CX		CY		166 399		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA		166 399		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
		Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus et moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6		
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %							
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)				B3			

- (1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
 - (2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
 - (3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
 - (4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
 - (5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
 - (6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
- * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SA Avenir Finance Investment Managers

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : 5, rue DE LONDRES 75315 PARIS CEDEX 09

SIRET Société intégrée 41459679100080

Exercice ouvert le : 01/01/2012

clos le : 31/12/2012

Néant *

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions						
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	2 162 498			CB						
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD										
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)					CI						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)					CE						
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF				CG						
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH				CJ						
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK										
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL										
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM				CN						
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)					CO						
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU				DV						
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP										
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR				CS						
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT										
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU										
Autres régularisations (à détailler)	CV				CW						
TOTAL	CX	2 162 498			CY						
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	2 162 498			DA						
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations									
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions						
		Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)				
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3					
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8					
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4					
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8					
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC					
SOUS TOTAL		BS	ED	EE	A8	EF	EG				
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %		BR			A9						
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7			B6					
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %				B5							
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %											
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)					B3						

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe : SAS Avenir Finance Corporate

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : 5, rue DE LONDRES 75315 PARIS CEDEX 09

SIRET Société intégrée 42168915900034

Exercice ouvert le : 01/01/2012

clos le : 31/12/2012

Néant *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA			CB		178 508	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD						
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)				CI			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)				CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH			CJ			
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK						
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)				CO			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
TOTAL	CX			CY		178 508	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ			DA		178 508	
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
		Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6		
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %							
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)					B3		

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe : SAS Avenir Finance Immobilier
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03
SIRET Société intégrée 41257658900045
Exercice ouvert le : 01/01/2012 clos le : 31/12/2012

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

Néant *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB		634 002		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD						
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)			CI				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE				
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG				
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH		CJ				
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK						
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN				
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO				
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV				
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS				
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW				
TOTAL	CX		CY		634 002		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA		634 002		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
		Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6		
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %							
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)				B3			

- (1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
 - (2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
 - (3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
 - (4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
 - (5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
 - (6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
- * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : EURL Aupéra

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : 14, rue ALBERT CAMUS 69675 BRON

SIRET Société intégrée 44006861700016

Exercice ouvert le : 01/01/2012

clos le : 31/12/2012

Néant *

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA			CB			118 148
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD						
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)				CI			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)				CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH			CJ			
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK						
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)				CO			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
TOTAL	CX			CY			118 148
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ			DA			118 148
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
		Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6		
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %							
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)					B3		

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : EURL AFI Immo

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : 165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée 48456692200023

Exercice ouvert le : 01/01/2012

clos le : 31/12/2012

Néant *

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions					
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	14 748			CB					
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD									
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)					CI					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)					CE					
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF				CG					
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH				CJ					
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK									
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL									
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM				CN					
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)					CO					
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU				DV					
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP									
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR				CS					
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT									
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU									
Autres régularisations (à détailler)	CV				CW					
TOTAL	CX	14 748			CY					
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ	14 748			DA				
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations								
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions					
		Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)			
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3				
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8				
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4				
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8				
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC				
SOUS TOTAL		BS	ED	EE	A8	EF	EG			
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %		BR			A9					
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7			B6				
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %				B5						B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %										
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)					B3					

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SA Avenir Finance

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARRT 165 rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée 40200268700083

Exercice ouvert le : 01/01/2012

clos le : 31/12/2012

Néant *

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère



(Résultat d'ensemble)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	2 177 247			CB	2 304 225		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD							
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)					CI	73 770		
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)					CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF				CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH				CJ			
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK							
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL							
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM				CN			
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)					CO			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU				DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP							
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR				CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT							
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU							
Autres régularisations (à détailler)	CV				CW			
TOTAL	CX	2 177 247			CY	2 377 995		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ				DA	200 747	
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations						
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
		Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3		
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7		
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO		
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4		
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8		
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC		
SOUS TOTAL		BS	ED	EE	A8	EF	EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %		BR			A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7			B6		
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %				B5			B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %								
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)					B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises
où est déposée la déclaration de résultat :

SIRET Société intégrée :
Exercice ouvert le :

clos le :

Néant *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions				
	FA		FB				
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe							
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD		FE				
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ				
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH				
TOTAL	FK		FL				
BÉNÉFICE (2) FK – FL DÉFICIT FL – FK	FM		FN				
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)				F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD		G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE				GJ		
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8			E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %				E7			E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA Avenir Finance

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat : SIE LYON 9EME ARRT
165 rue Garibaldi
Cité Administrative
69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée : 40200268700083
Exercice ouvert le : 01/01/2012

clos le : 31/12/2012

Néant *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions									
	FA		FB									
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe												
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD		FE									
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ									
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH									
TOTAL	FK		FL									
BÉNÉFICE (2) FK – FL DÉFICIT FL – FK	FM		FN									
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations				Moins-values et déductions							
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

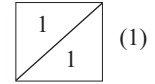
(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS



**ÉTAT DES IMPOSITIONS FORFAITAIRES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE**

Dénomination de la société mère : SA Avenir Finance

N° SIRET :

4	0	2	0	0	2	6	8	7	0	0	0	8	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2012

clos le : 31/12/2012

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Dénomination des sociétés RA	N° SIRET RB	IFA due le 15/03/2013 RC
Filiale déjà membre du groupe et pour laquelle la société mère doit l'IFA ⁽¹⁾ (a)		
Avenir Finance (a)	40200268700083	
Avenir Finance Gestion Privée (a)	43197496300032	
Avenir Finance Investment Managers (a)	41459679100080	
Avenir Finance Corporate (a)	42168915900034	
Avenir Finance Immobilier (a)	41257658900045	
Aupéra (a)	44006861700016	
AFI Immo (a)	48456692200023	
Sociétés entrées au titre de N ⁽¹⁾ (b)		
(b)		
(b)		
(b)		
(b)		
(b)		
(b)		
(b)		
(b)		
(b)		
(b)		
(b)		
Total IFA		SG

⁽¹⁾ Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2058 IFA supplémentaires.

Dans ce cas, il convient :

- de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 IFA souscrits en bas à droite de cette même case.

(a) concerne les filiales déjà membres de l'intégration fiscale en N.

(b) concerne les filiales nouvellement membres de l'intégration fiscale en N.

Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la notice (n°2058 Not).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SA Avenir Finance

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARRT
165 rue Garibaldi
Cité Administrative
69401 LYON CEDEX 03

Exercice ouvert le : 01/01/2012

clos le : 31/12/2012

Néant *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE		
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées	HV	40 839 013
Plus-values à 19 % (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	HQ	
Quote part de frais et charges relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation déneutrialisées	HI	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B-7 ^e alinéa)	HA	
Déduction des intérêts différés au titre de la sous-capitalisation (CGI, art. 223 B-15 ^{ème} à 19 ^{ème} alinéas)	HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	
	Déficit	200 747
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble	HD	
Déficit de l'exercice reporté en arrière*	HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice*	HG	
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	
	Déficit	200 747

II - PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE					
	19 %		15 %		0 %
imposables	IA		Z1		EM
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER

1) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ETAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : SA Avenir Finance

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE LYON 9EME ARRT
165 rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03
Exercice ouvert le : 01/01/2012
clos le : 31/12/2012

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	6 235 287
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058 RG) *	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	6 235 287
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	200 747
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	6 436 034

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	à 19 % ou à 15 %	à 16,5 %	à 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> et 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I a *sexies-0* du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I a *sexies-0 bis* du CGI).

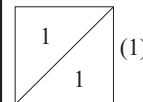
(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I a *sexies-0* du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not et la notice 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT
ET CRÉANCES IMPUTABLES



(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SA Avenir Finance

N° SIRET 4 0 2 0 0 2 6 8 7 0 0 0 8 3

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARRT
165 rue Garibaldi
Cité Administrative
69401 LYON CEDEX 03

Exercice ouvert le : 01/01/2012

clos le : 31/12/2012

Néant *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Dénomination des sociétés	Crédit d'impôt recherche	Crédit d'impôt famille	Réduction d'impôt Mécénat d'entreprise (art. 238 bis du CGI)	Crédit d'impôt apprentissage	Autres crédits (2)	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales	
						Cédées à la mère	Utilisées par la mère
1	2	3	4	5	6	7	8
SA Avenir Finance			12 160				
SAS Avenir Finance Gestion Privée							
SA Avenir Finance Investment Managers	298 751						
SAS Avenir Finance Corporate							
SAS Avenir Finance Immobilier							
EURL Aupéra							
EURL AFI Immo							
TOTAL	298 751		12 160				
	LA	LI	LH	LJ	LC	LE	LF

Ventilation des crédits d'impôt

Dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
SA Avenir Finance			
SAS Avenir Finance Gestion Privée			
SA Avenir Finance Investment Managers			
SAS Avenir Finance Corporate			
SAS Avenir Finance Immobilier			
EURL Aupéra			
EURL AFI Immo			
TOTAL			
	LK	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient : - de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.

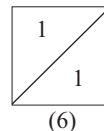
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédit d'impôts.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCE NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE
À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1992**



(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SA Avenir Finance

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARRT
165 rue Garibaldi
Cité Administrative
69401 LYON CEDEX 03

Exercice ouvert le : 01/01/2012

clos le : 31/12/2012

Néant *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Dénomination des sociétés		Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
		Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
				déductibles (3)	non déductibles (1)	
1		2	3	4	5	6
SAS Avenir Finance C	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
SA Avenir Finance In	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
SAS Avenir Finance G	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
SAS Avenir Finance I	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
SA Avenir Finance	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
EURL Aupéra	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
EURL AFI Immo	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
TOTAL						

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.
- (2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
- (3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
- (4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
- (5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.
- (6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.
Dans ce cas, il convient :
- de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2012 et clos le 31/12/2012	Régime simplifié d'imposition <input type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe <input checked="" type="checkbox"/>	Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration SIE LYON 9EME ARRT 165 rue Garibaldi Cité Administrative 69401 LYON CEDEX 03	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
--	---

A IDENTIFICATION	SA Avenir Finance 51 rue de Saint Cyr 69009 Lyon
-------------------------	--

652 Insp..IFU	307493 N° dossier	40200268700083 N° Siret	B ACTIVITÉ
------------------	----------------------	----------------------------	-------------------

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :
le téléphone : 04 27 70 54 00

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Activités des sociétés holding

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Déficit (report de la lignes XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	200 747
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre1)		
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Zone franche Corse Pôle de compétitivité
 Entreprises nouvelles art. 44 *septies* Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense art. 44 *terdecies*
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 € HT)

En remplissant ce cadre vous certifiez remplir les conditions pour bénéficier de la mesure de simplification (notice de l'imprimé n° 1330-CVAE - Généralités), à ce titre vous êtes dispensé de déposer une déclaration n° 1330-CVAE.

Valeur ajoutée de référence Chiffre d'affaires de référence

Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaire, se reporter à la notice de la 1330-CVAE

ATTENTION : À COMPTER DES EXERCICES CLOS AU 31/12/2012 VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT DÉPOSER SOUS FORMAT TDFC. LE FORMULAIRE PAPIER NE SERA PLUS ADRESSÉ.

CGA Viseur conventionné KPMG 0437647700
 51 rue De Saint Cyr 0437647709
 Nom, adresse, téléphone, télécopie : 69388 LYON CEDEX 09

– Professionnel de l'expertise comptable :
 – Conseil :
 – CGA :
 – N° d'agrément du CGA

À LYON....., le22/03/2013.....
 Signature et qualité du déclarant MONSIEUR BLAIN DANYEL PRESIDENT

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

CALC219BF4

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

	SA Avenir Finance 51 rue de Saint Cyr 69009 Lyon
Numéro SIRET du principal établissement	40200268700083
Code APE	6420Z

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

Désignation de l'entreprise SA Avenir Finance
et Date de clôture de l'exercice 31/12/2012

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS (Voir renvois page 4)

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts 4	Payées par la société elle-même	(a)		
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)		
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) 5		(c)		
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)		
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus 6 (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)		
		(f)		
		(g)		
		(h)		
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI 7		(i)		
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)		
7. Montant des revenus répartis 8	total (a à h)			

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
		à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
1	2	3	4	5	6	7	8

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 Ter
(2013)

Désignation de l'entreprise SA Avenir Finance
et Date de clôture de l'exercice 31/12/2012

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2011, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
MVLT réalisée au cours de l'exercice
MVLT restant à reporter

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

– Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

– Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).

bénéfice ou déficit
(indiquer + ou - selon le cas)

plus ou moins-values à
long terme imposables au taux de 15 %

plus ou moins-values à long terme afférentes à
des cessions de titre de sociétés à prépondérance
immobilière cotées et imposables au taux de 19%

Chiffre d'affaires TTC

plus ou moins-values à long terme
imposables au taux de 0 %

– Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n^{os} d'identification de la société mère.

n° SIRET

AVENIR FINANCE

Société anonyme au capital de 1.501.905,60 €
Siège Social à LYON (69009) - 51 rue de Saint Cyr
402 002 687 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE AVENIR FINANCE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Chers Actionnaires,

Le 29 mars 2013, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes sociaux et consolidés d'Avenir Finance. Ces comptes ont ensuite été publiés et déposés dans les conditions prévues par la loi et le RGAMF.

Le présent rapport a pour objet de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé dans le cadre de l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

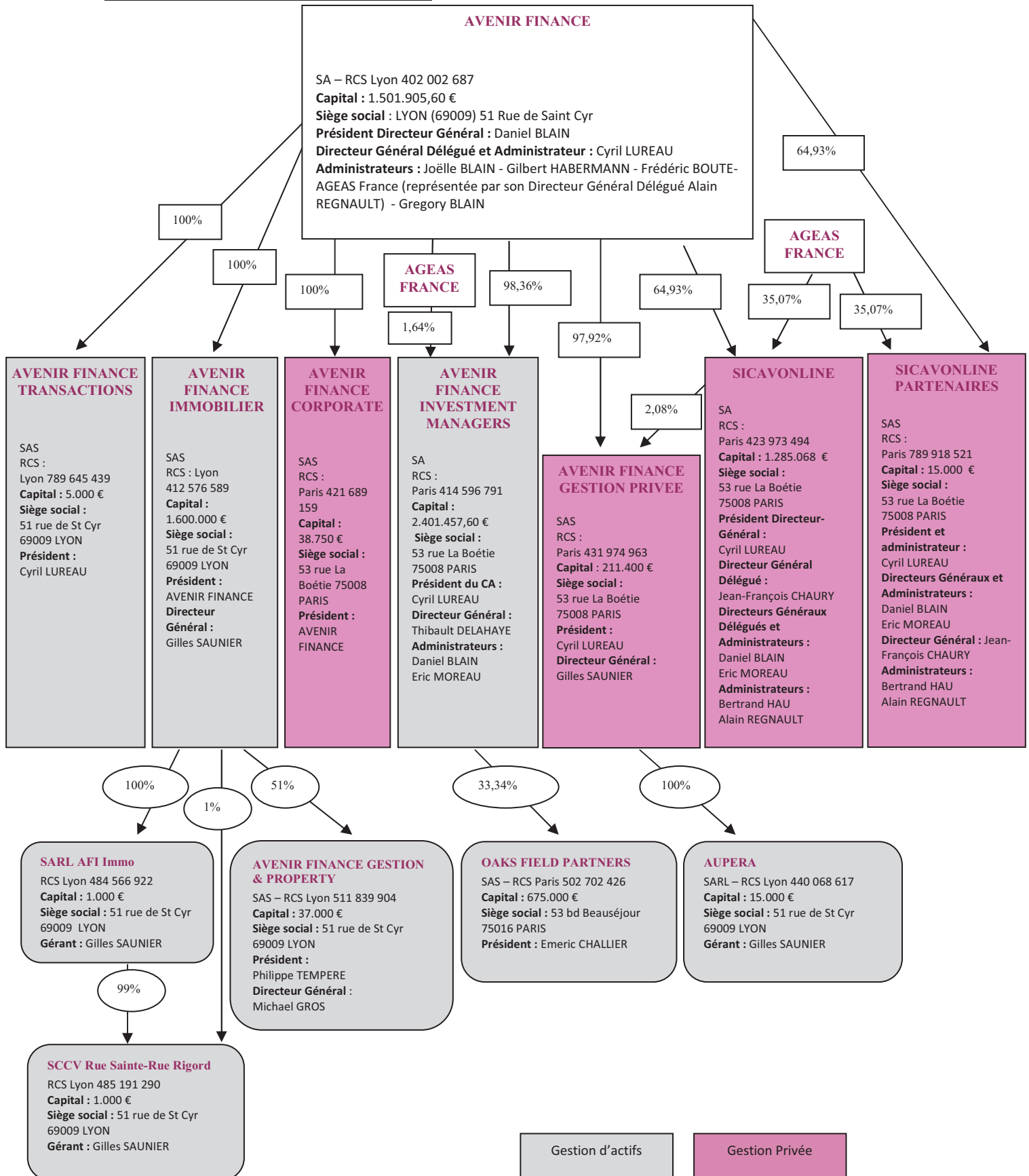
Nous vous exposerons dans une première partie l'activité du groupe, les résultats générés, les progrès réalisés ou difficultés rencontrées, les perspectives d'avenir, les événements importants intervenus depuis le début de l'exercice ainsi que les activités du groupe en matière de recherche et de développement.

Une seconde partie sera dédiée aux aspects touchant à la vie sociale et à l'actionnariat de la Société.

La troisième partie sera consacrée à l'analyse des différents risques et donnera des informations sur la façon dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, lutte contre les discriminations et promeut la diversité.

I. ENVIRONNEMENT ET ACTIVITE DU GROUPE EN 2012

Organigramme à jour au 31 décembre 2012



I.1 LES DIFFERENTS MARCHES

Après avoir vu le second semestre 2011 marqué par :

- la crise des dettes souveraines de la Zone Euro se propager violemment à l'ensemble des classes d'actifs,
- les marchés d'actions, toujours très volatils, se maintenir à des niveaux bas,
- un durcissement des conditions d'octroi de crédit et la peur du « credit crunch »,

l'année 2012 a été marquée par une activité contractée en zone euro.

Globalement, pour l'activité du Groupe, ces conditions de marché n'ont pas été très positives. L'appétit pour le risque des investisseurs individuels est demeuré faible, l'épargne privée s'est essentiellement dirigée vers l'épargne de court terme et nette d'impôts, les OPCVM de trésorerie (collecte nette positive de 5,5 milliards d'euros) et les SCPI de rendement.

L'année 2012 a été marquée par la collecte nette du placement négative en assurance-vie (- 3,7 milliards d'euros), une nouvelle année de décollecte nette pour les OPCVM, à hauteur de 13,3 milliards d'euros. Certes, la fuite de capitaux est moins marquée qu'en 2011 (- 82,8 milliards d'euros), mais sur les 6 dernières années, 193,4 milliards d'euros ont été retirés des fonds français. Dans le détail, les OPCVM actions ont bénéficié de la hausse des marchés.

La collecte nette des SCPI en 2012, dépasse les 2,5 milliards d'euros mais connaît un léger fléchissement par rapport à 2011 (- 9,9 %) en raison du net recul des SCPI «immobilier résidentiel», en particulier, les SCPI «Scellier» qui se limitent à 82,08 millions d'euros.

Le marché de l'immobilier ancien, cœur de cible de l'activité du Groupe, a connu une stabilisation des prix. Néanmoins, le secteur immobilier a lui aussi été impacté par le climat conjoncturel, le contexte électoral et les réformes fiscales (hausse du taux de la TVA à partir de 2013, fin du dispositif Scellier au 31 décembre 2012 et annonce du nouveau dispositif Duflot à partir du 1^{er} janvier 2013).

Pour les métiers exercés par le groupe Avenir Finance, une analyse par segments d'activité fait ressortir les tendances macro-économiques suivantes.

I.1.1 Activités immobilières

Dans un contexte difficile, Avenir Finance Immobilier a vu son chiffre d'affaires diminuer de 18,4 %, essentiellement en raison de choix stratégiques visant à limiter le volume des acquisitions et à ne pas constituer un stock trop important.

Grâce à son positionnement (biens éligibles à différentes fiscalités : Malraux, Monuments Historiques et Déficit Foncier), à des acquisitions bien ciblées et à vocation patrimoniale, et à sa dynamique commerciale, la Société a pu revendre les biens dans un délai court.

Sur le terrain, l'année 2012 a été marquée par la commercialisation de plusieurs opérations importantes à Lyon (trois immeubles), à Nîmes (deux immeubles), à Saintes (un immeuble), à Toulon (un immeuble) et à Nice (un immeuble).

L'ensemble des biens acquis jouit d'une grande qualité architecturale et d'emplacements de tout premier ordre dans les centres villes, qui permettent une commercialisation rapide et ainsi un taux de rotation important du stock, et valident la juste valeur du stock immobilier.

Au niveau national, cette année encore, Avenir Finance Immobilier s'est affirmée comme leader sur le marché de l'immobilier ancien à forte valeur patrimoniale.

Les indicateurs de la filiale Avenir Finance Immobilier sont les suivants :

En K€	2012	2011
Total du bilan	11.528	12.742
Chiffre d'Affaires H.T.	9.270	11.366
Résultat net	(632)	704

Le ralentissement de l'activité de la société se retrouve dans les comptes 2012 d'Avenir Finance Immobilier et pèse sur le résultat net.

La marge d'exploitation a été impactée par la clôture de plusieurs programmes anciens et une vente en bloc.

Les charges financières sont en hausse par rapport à 2011 suite à plusieurs acquisitions immobilières importantes (notamment un immeuble à Nice et un immeuble à Lyon).

L'endettement au 31 décembre 2012 d'Avenir Finance Immobilier est en baisse en raison de la dynamique des ventes entamée depuis 2011 se traduisant par une amélioration du taux de rotation du stock immobilier.

Par ailleurs, AVENIR FINANCE a créé en fin d'année 2012 la société AVENIR FINANCE TRANSACTIONS spécialement dédiée à l'activité de transactions immobilières.

Le 1^{er} décembre 2012, AVENIR FINANCE IMMOBILIER a cédé à AVENIR FINANCE TRANSACTIONS le fonds de commerce de transactions immobilières qu'elle avait développé à titre accessoire, pour un prix de 50.000 €.

Les indicateurs ressortant de la situation intermédiaire au 31 décembre 2012 d'AVENIR FINANCE TRANSACTIONS, dont le premier exercice social sera clos au 31 décembre 2013, sont les suivants :

En K€	2012	2011
Total du bilan	306	NEANT
Chiffre d'Affaires H.T.	145	NEANT
Résultat net	(258)	NEANT

Les indicateurs de la société AVENIR FINANCE GESTION & PROPERTY, filiale d'AVENIR FINANCE IMMOBILIER sont les suivants :

En K€	2012	2011
Total du bilan	654	198
Chiffre d'Affaires H.T.	295	66
Résultat net	109	6

L'année 2012 a été marquée par la très forte montée en puissance des activités de syndic et de gestion locative exercées par la société. La forte augmentation du chiffre d'affaires reflète le développement de la société et permet d'accroître très sensiblement le résultat net.

Les indicateurs de la société AUPERA, filiale de la société AVENIR FINANCE GESTION PRIVEE, exerçant les activités de contractant général et d'assistant à maîtrise d'ouvrage sont les suivants :

En K€	2012	2011
Total du bilan	22.492	2.899
Chiffre d'Affaires H.T.	9.169	3.445
Résultat net	(127)	18

Le chiffre d'affaires de la société, comptabilisé selon la méthode à l'avancement, est en forte hausse (+ 166 %). Cette hausse s'explique par la signature, en fin d'année 2012, de plusieurs contrats permettant de disposer pour les trois années à venir d'un carnet de commandes de plusieurs dizaines de millions d'euros.

La perte enregistrée par la société s'explique par les investissements effectués pour répondre à la dynamique de croissance de la société.

I.1.2 Gestion d'actifs

L'année 2012 s'est close dans la sérénité sur l'ensemble des marchés financiers, malgré la stagnation de l'environnement économique.

Ralentissement persistant en Europe, stagnation aux Etats-Unis et stabilisation à des niveaux relativement faibles en Asie : la croissance mondiale est restée en mauvaise posture. En zone euro, la crise des dettes souveraines s'est propagée aux économies française et allemande en milieu d'année. Les ménages, inquiets d'un chômage en progression constante, consomment peu et l'absence de débouchés sur le marché domestique bride les velléités d'investissement des entreprises. Seules les plus compétitives au plan international sont à même de maintenir leurs ventes et leurs marges. Aussi, tous les gouvernements de l'Union Monétaire se sont engagés sur des objectifs de déficit ambitieux pour 2013, ce qui limite le recours à la relance budgétaire qui compensait depuis plusieurs années le manque de dynamisme des agents privés.

L'année 2012 a été marquée par une nouvelle année de décollecte nette pour les OPCVM, à hauteur de 13,3 milliards d'euros.

La confiance retrouvée dans les institutions européennes, Banque Centrale en tête, a permis de stabiliser nettement les marchés obligataires tout au long du troisième trimestre et s'avère être le principal facteur de l'optimisme des opérateurs.

Les marchés actions ont, quant à eux, poursuivi une progression et le CAC 40 a gagné près de 15 % entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012.

L'année 2012 au sein d'Avenir Finance Investment Managers a été marquée par le spin off de l'équipe de gestion OFP. L'agrément définitif de la société Oaks Field Partners a été délivré le 2 juillet 2012. Le transfert des fonds AFIM OFP a été agréé le 31 juillet 2012 et a pris effet le 8 août 2012.

L'équipe de gestion OFP et les fonds AFIM OFP (AFIM OFP 150, AFIM OFP 400 et AFIM OFP Euro Sovereign Bond Fund devenus OFP 150, OFP 400 et OFP Euro Sovereign Bond Fund) ont été apportés à Oaks Field Partners par augmentation de capital. A l'issue de l'apport, AFIM s'est vue attribuer 33,34% du capital de la société Oaks Field Partners.

L'activité de la société AVENIR FINANCE INVESTMENT MANAGERS, à périmètre constant (avant spin-off d'Oaks Field Partners) au cours de 2012, a surperformé significativement la tendance générale. C'est ainsi que les encours sous gestion sont passés de 456,2 M€ fin 2011 à 681 M€ fin 2012, soit une progression de 50 % (effet collecte et marché cumulés). Le chiffre d'affaires est, quant à lui, resté quasiment stable, soit une performance bien meilleure que l'industrie.

Ces très bons résultats commerciaux ont été le fruit du positionnement stratégique de la société : allocation d'actifs et performance absolue. Ainsi, les fonds de la gamme OFP ont tiré l'essentiel de la croissance, puisqu'ils ont collecté pas moins de 170 M€ sur les huit premiers mois de l'exercice.

Au cours de cet exercice, la gamme des fonds actions a été rationalisée par la réalisation de la fusion absorption du fonds OPERA par le fonds AMBIOSE.

Le développement de l'activité de gestion immobilière par le biais des SCPI de la gamme RENOVALYS s'est accéléré pour atteindre une collecte de 29,9 M€ à fin décembre 2012.

L'année 2012 a été marquée par l'obtention de l'agrément en tant que société de gestion de la société OAKS FIELD PARTNERS.

Il est rappelé qu'AVENIR FINANCE INVESTMENT MANAGERS a réalisé un apport partiel d'actif (OPCVM de la gamme OFP) au profit de la société OAKS FIELD PARTNERS. A l'issue de cette opération devenue définitive le 2

juillet 2012, la répartition du capital et des droits de vote de la société OAKS FIELD PARTNERS se répartissait ainsi qu'il suit :

- Emeric Challier : 66,66% du capital et des droits de vote
- AFIM : 33,34% du capital et des droits de vote.

En rémunération de cet apport, il a été attribué à la société 37.500 actions de 6 euros de nominal chacune, entièrement libérées, de la société OAKS FIELD PARTNERS à titre d'augmentation de 225.000 euros de son capital social, assortie d'une prime d'apport globale de 175.000 euros.

Un pacte d'actionnaires a été signé régissant les relations entre les 2 structures. Par ailleurs, OFP et AFIM ont souhaité conserver de façon temporaire un certain nombre de relations. Ainsi, OFP a confié à AFIM des missions commerciales et juridiques notamment.

Les encours à périmètre constant (avant spin-off d'OFP) se répartissent comme suit :

- gestion collective : 587,6 M€ ;
- gestion sous mandat : 35,4 M€ ;
- gestion de mandat d'arbitrage en unités de compte : 27,9 M€ ;
- SCPI : 29,9 M€ ;

Les encours après spin-off d'OFP se répartissent comme suit :

- gestion collective : 169 M€ ;
- gestion sous mandat : 35,4 M€ ;
- gestion de mandat d'arbitrage en unités de compte : 27,9 M€ ;
- SCPI : 29,9 M€.

Les indicateurs du niveau d'activité d'Avenir Finance Investment Managers sont les suivants :

En K€	2012	2011
Total du bilan	10.626	8.918
Chiffre d'Affaires H.T.	10.954	8.456
Résultat net	2.011	1.236

En dépit de la conjoncture, le résultat net augmente de près de 62,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Dans le cadre de la société Oaks Field Partners, le pacte d'associés signé et les statuts permettent à Avenir Finance Investment Managers d'exercer un contrôle de la société conformément aux exigences de la norme IAS27. La société Oaks Field Partners a donc été incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Les indicateurs du niveau d'activité d'Oaks Field Partners intégrés dans les comptes 2012 sont les suivants :

En K€	2 ^{ème} semestre 2012	2011
Total du bilan	2.809	NEANT
Chiffre d'Affaires H.T.	2.203	NEANT
Résultat net	317	NEANT

I.1.3 Distribution de produits financiers et d'assurance vie

L'année 2012 a été marquée par un contexte de marché toujours aussi difficile pour la gestion collective.

La décollecte des OPCVM français, entamée en 2007, se poursuit et atteint ainsi 13,3 milliards d'euros en 2012.

En 2012, la collecte nette d'assurance-vie a été négative de 3,4 milliards d'euros.

Cette baisse est néanmoins un peu relativisée par la hausse de la valeur des actifs nets des OPCVM.

Sicavonline n'est pas épargnée par ce contexte de marché. La désaffection des investisseurs privés et institutionnels pour les produits risqués et les incertitudes fiscales ont pesé sur les prises de décisions d'investissement. La collecte comme le mix produit sont toujours dans un cycle très défavorable.

Le marché des SCPI a suivi une voie légèrement différente. La collecte nette réalisée par les SCPI en 2012 s'élève à plus de 2,5 milliards d'euros, connaissant toutefois un certain fléchissement par rapport à 2011.

Les SCPI dites « de rendement » affichent une collecte en hausse (plus de 10%) alors que les SCPI dites « fiscales », qui utilisaient principalement le dispositif Scellier, souffrent un peu plus du contexte actuel.

Pour autant, le volume de SCPI distribuées par Sicavonline au cours de l'exercice 2012, est en forte hausse cette année encore.

Tant la collecte de SCPI « fiscales » que celle de SCPI « de rendement » a été importante, Sicavonline ayant en effet collecté plus de 35 millions de SCPI, lui permettant ainsi d'avoir une part de marché de 1,4%.

Les partenariats grands comptes ont, quant à eux, porté leurs fruits au cours de l'exercice achevé.

On peut en particulier souligner la montée en puissance :

- d'une part d'AGEAS France, qui a élargi le nombre de démarcheurs proposant l'offre financière de Sicavonline ;
- d'autre part, du réseau de gestion privée de BNP PARIBAS, qui a proposé tout au long de l'année, l'offre de SCPI gérées par Avenir Finance Investment Managers et promues par Sicavonline.

En ce qui concerne le site internet de la société, une hausse significative de l'audience a été constatée depuis l'automne 2012, ce qui pourrait constituer le signe précurseur d'un retour d'appétit des investisseurs, cette tendance restant à confirmer.

Par ailleurs, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2012, la société a renoncé aux agréments d'exécution d'ordres pour compte de tiers et de négociation pour compte propre, et a modifié en conséquence son objet social.

Enfin, AVENIR FINANCE et AGEAS France ont créé le 3 décembre 2012 une nouvelle structure commune, la société « SICAVONLINE PARTENAIRES ». Sicavonline a cédé à cette dernière, par acte sous seing privé du 6 décembre 2012, son fonds de commerce (i) d'apporteur d'affaires notamment dans le domaine de la distribution de produits d'investissement immobilier, et (ii) d'agence média web spécialisée dans le domaine de la communication financière et économique, pour un prix de 250.000 euros.

Les chiffres clés de l'entité Sicavonline sont les suivants :

En K€	2012	2011
Total du bilan	8.493	7.716
Produit Net Bancaire	3.040	3.030
Résultat net	962	695

Les chiffres clés de Sicavonline Partenaires sont retranscrits ci-dessous :

En K€	2012	2011
Total du bilan	946	NEANT
Chiffre d'affaires hors taxes	525	NEANT
Résultat net	211	NEANT

La société Avenir Finance Gestion Privée a elle aussi été affectée par la crise financière qui a créé un environnement peu propice à l'épargne et à l'engagement à long terme des investisseurs. Les conséquences de la crise se ressentent sur l'activité de distribution de produits financiers mais aussi sur celle de courtage en assurance et donc sur le chiffre d'affaires réalisé par la société dans ces deux domaines.

La société Avenir Finance Gestion Privée présente les indicateurs d'activité suivants :

En K€	2012	2011
Total du bilan	12.931	9.368
Chiffre d'Affaires H.T.	9.604	8.208
Résultat net	(163)	(341)

La société a poursuivi ses investissements humains en renforçant ses équipes commerciales tout en continuant ses efforts de restructurations pour maximiser sa marge brute. Cela se traduit dans le résultat net. Parallèlement, la poursuite du partenariat avec la BNP et la montée en puissance de celui conclu avec les Caisse d'Epargne ont permis une croissance de l'activité dans le domaine de l'immobilier.

I.1.4 Conseil en opérations de haut de bilan

Le contexte de marché en 2012 n'a pas épargné les activités de Corporate et de haut de bilan.

La société, qui avait, en courant d'année 2010, arrêté ses activités de prospection et de montage de dossiers en interne, n'est pas parvenue à trouver de nouveaux clients.

La société Avenir Finance Corporate présente les indicateurs d'activité suivants :

En K€	2012	2011
Total du bilan	293	190
Chiffre d'Affaires H.T.	0	(43)
Résultat net	(167)	(180)

I.2 LES COMPTES 2012

I.2.1 Les comptes sociaux

Faits caractéristiques de l'exercice

Depuis 2010, le Groupe se recentre sur deux pôles d'activité : la Gestion d'Actifs et la Gestion Privée.

L'exercice 2012 est marqué par trois faits marquants :

- la création d'Avenir Finance Transactions, filiale à 100 % d'Avenir Finance, dédiée à l'activité de transactions immobilières,
- la création de Sicavonline Partenaires, filiale à 64,93% d'Avenir Finance,
- la prise de participation d'Avenir Finance Investment Managers dans Oaks Field Partners.

Généralités

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 29 mars 2013 et seront soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires le 29 mai 2013.

Chiffres clés

Données financières en K€	2012	2011
Total du bilan	27.329	23.850
Chiffre d'affaires	1.843	2.183
Résultat net	1.136	725
Dividende payé par action (en euros)	0,15	0,15

Dépenses non déductibles

Conformément à la norme du CNCC n° 5-106 § 10, nous précisons qu'il n'existe pas de dépenses visées à l'article 39-4 du CGI ni de charges non déductibles (CGI article 223 quinquies).

Proposition d'affectation du résultat

Le résultat distribuable s'élève à 2.105.324 euros, soit :

- Report à nouveau : 970.530 euros
- Résultat de l'exercice : 1.135.786 euros
- Dotation à la réserve légale (992) euros

TOTAL 2.105.324 euros

Il est proposé de distribuer un dividende de 0,15 euro par action, et d'affecter le solde en report à nouveau.

Au choix de l'actionnaire, ce dividende serait perçu soit en numéraire, soit en actions.

A cet effet, chaque actionnaire pourrait, pendant une période fixée par l'assemblée générale ordinaire, opter pour le paiement en actions en en faisant la demande auprès des établissements payeurs.

La distribution en espèces, qui serait effectuée en euros, après l'expiration de la période d'option pour le réinvestissement du dividende en actions, serait éligible, pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40% prévue à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts (CGI).

Ce dividende éligible à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du CGI susvisé, serait assujéti à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du CGI, dont le taux est de 21%.

La Société prélèverait lors du paiement du dividende, les sommes dues au titre de la CSG – CRDS et prélèvements sociaux.

Conformément à la loi, le prix de l'action qui serait remise en paiement du dividende serait égal à 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de l'assemblée générale ordinaire, diminuée du montant net du dividende.

Si le montant des dividendes pour lequel était exercée l'option ne correspondait pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourrait :

- obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant à la date où il exercerait son option, la différence en numéraire ;
- ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Les actions ainsi remises en paiement du dividende porteraient jouissance à la date de la réalisation de l'augmentation de capital constatée par le conseil d'administration.

Il serait demandé à l'assemblée générale de donner tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation au président directeur général et/ou aux directeurs généraux délégués à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de cette résolution, de constater l'augmentation de capital qui en résulterait et de modifier en conséquence les statuts de la société.

Les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

exercice de distribution	dividende distribué
2010	0 €
2011	0,15 €
2012	0,15 €

La totalité du dividende versé en 2012 ouvrait droit à la réfaction de 40% pour les actionnaires, personnes physiques domiciliées en France.

Jetons de présence

Il est proposé d'allouer aux administrateurs, pour l'exercice 2012, un montant global de 21.000 €, au titre de jetons de présence.

Réintégration de frais généraux

Aucune réintégration de frais généraux n'a été pratiquée par l'administration fiscale en vertu de l'article 39-5 du CGI (article 223 quinquies CGI).

I.2.2 Les comptes consolidés

Il est rappelé que faisaient partie du périmètre de consolidation des comptes de la société Avenir Finance au 31 décembre 2012 :

- Sicavonline
- Sicavonline Partenaires
- Avenir Finance Immobilier
- Avenir Finance Transactions
- Avenir Finance Corporate
- Avenir Finance Gestion Privée
- Avenir Finance Investment Managers
- EURL AFI Immo
- Avenir Finance Gestion & Property (anciennement dénommée Régie Pierres)
- SCCV Rue Sainte-Rue Rigord
- Aupéra
- Oaks Field Partners

Le groupe Avenir Finance a poursuivi sa forte croissance, +49% en deux ans, malgré une conjoncture délicate.

L'exercice 2012 est légèrement en deçà du rythme nécessaire pour atteindre l'objectif du Plan Horizon 2015.

Les investissements commerciaux, le mix produits et quelques charges exceptionnelles pèsent encore sur les marges du groupe.

Généralités

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 29 mars 2013 et seront soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires le 29 mai 2013.

Les états financiers qui sont présentés ne comportent pas de modification notable, tant au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Chiffres clés

Données financières IFRS en K€	2012	2011
Total du bilan	67.023	45.211
Chiffre d'affaires	40.354	34.322
Résultat net	669	608
Résultat net par action (en euros) – part du groupe	0,05	0,16

Avenir Finance enregistre au titre de l'exercice 2012 un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros en hausse de 17% par rapport à 2011. Les deux divisions du groupe contribuent à cette nouvelle année de forte croissance.

Le pôle Gestion Privée enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 14,512 millions d'euros en hausse de 16% par rapport à l'exercice précédent. La Gestion d'Actifs affiche un chiffre d'affaires consolidé de 25,842 millions d'euros, en hausse de 18% par rapport à 2011.

L'exercice a été marqué par une conjoncture une nouvelle fois difficile : désaffection toujours importante des investisseurs, privés et institutionnels, pour les actifs financiers risqués, incertitudes fiscales, difficultés économiques. Tous ces facteurs pèsent sur les prises de décision d'investissement et sur le mix produits.

Les grands choix stratégiques du groupe - positionnement de l'offre et puissance de ses réseaux de distribution - permettent néanmoins une deuxième année consécutive de forte croissance. Tous les segments progressent. Ainsi, la collecte de SCPI est en hausse de 83%, le volume des ventes en immobilier de 16% et les encours gérés ou distribués par la société de gestion, Avenir Finance Investment Managers, progressent de 43%, à 670 millions d'euros (la collecte nette, conjuguée à un effet marché favorable, est de 176 millions d'euros, contre une décollecte de 4 millions en 2011).

Présentation synoptique du bilan et compte de résultat consolidés au 31 décembre 2012

BILAN ACTIF CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2012

En milliers d'euros		31/12/2012	31/12/2011
Ecart d'acquisition	5.1	8 275	8 275
<i>Dont UGT Gestion Privée</i>		3 761	3 761
<i>Dont UGT Gestion d'actif</i>		4 514	4 514
Autres Immobilisations incorporelles	5.2	4	137
Immobilisations corporelles	5.2	260	365
Autres actifs financiers, y compris dérivés	5.3	696	476
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Actifs d'impôts différés	5.4	3 657	3 629
ACTIF NON COURANT		12 892	12 882
Stock & encours	5.5	7 617	7 360
Créances clients	5.6	27 606	13 991
Créances d'impôt courant		859	647
Comptes de notaires	5.7	564	3 118
Autres créances courantes	5.8	3 841	1 595
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5.9	13 644	5 618
Actifs classés comme détenus en vue de la vente			
ACTIF COURANT		54 131	32 329
TOTAL DE L'ACTIF		67 023	45 211

BILAN PASSIF CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2012

En milliers d'euros		31/12/2012	31/12/2011
Capital		1 502	1 492
Primes d'émission		14 627	14 415
Réserves consolidées		4 638	4 614
Résultats non distribués		132	398
CAPITAUX PROPRES (Part du groupe)		20 899	20 919
Participations ne donnant pas le contrôle		3 233	2 261
Provisions pour risques et charges	5.12	3	26
Avantages du personnel		81	66
Emprunts et dettes financières	5.12	64	96
PASSIF NON COURANT		148	188
Emprunts et dettes financières	5.13	9 110	9 242
<i>dont endettement sur immobilier</i>		<i>3 773</i>	<i>5 900</i>
Dettes fournisseurs	5.14	10 797	5 730
Dettes fiscales et sociales	5.14	7 217	4 461
Autres dettes	5.14	15 619	2 411
Passifs classés comme détenus en vue de la vente			
PASSIF COURANT		42 743	21 844
TOTAL DU PASSIF		67 023	45 211

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2012

En milliers d'euros		31/12/2012		31/12/2011	
Ventes de marchandises		18 563		15 365	
Ventes de produits		21 791		18 957	
CHIFFRE D'AFFAIRES	6.1	40 354		34 322	
Charges Opérationnelles	6.2	23 442		19 809	
MARGE BRUTE		16 912	100,0%	14 513	100,0%
Taux		42%		42%	
Frais de personnel	6.3	-10 813	-63,9%	-9 850	-67,9%
Charges externes	6.4	-3 415	-20,2%	-3 466	-23,9%
Impôts et taxes	6.5	-1 218	-7,2%	-1 279	-8,8%
Dotations nettes aux amortissements	6.6	-310	-1,8%	-305	-2,1%
Dotations aux provisions nettes de reprises	6.7	10	0,1%	-125	-0,9%
Autres produits et charges (*)	6.8	424	2,5%	509	3,5%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		1 591	9,4%	-2	0,0%
Pertes de valeur sur actifs					
Cession d'actifs financiers	6.12	0		-73	
Autres produits et charges opérationnels	6.8	-103		1 121	
RESULTAT OPERATIONNEL		1 488	8,8%	1 046	7,2%
Coût de l'endettement financier brut		-482		-273	
Produits financiers des placements de trésorerie		63		89	
Coût de l'endettement financier net	6.9	-419	-2,5%	-184	-1,3%
Autres produits et charges financières		-150		-30	
Impôts sur les résultats	6.1	-251		-224	
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		669	4,0%	608	4,2%
Résultat net d'impôt des activités abandonnées					
RESULTAT NET		669	4,0%	608	4,2%
Dont :					
-Part du groupe		132		398	
-Part des minoritaires		536		211	
Résultat net par action - part du groupe (euros)		0,05		0,16	
Résultat net dilué par action - part du groupe (euros)		0,05		0,16	
Nombre d'actions retenu (en milliers)					
pour le résultat net par action		2 503		2 486	
pour le résultat net dilué par action		2 550		2 492	

(*) crédits d'impôts recherche présentés en autres produits courants

I.3 L'ANALYSE ET LES PERSPECTIVES

I.3.1 La recherche et développement

Le groupe Avenir Finance a poursuivi au cours de l'année 2012 ses activités de recherche et développement.

Traditionnellement tournée vers la technologie Web, Sicavonline a poursuivi, au cours de l'exercice, une activité soutenue en termes de R&D.

Il a notamment été question :

- de consolider une position de leader parmi les portails d'information sur les OPCVM,
- de parfaire un référencement très disputé auprès des moteurs de recherche,
- d'innover dans la plateforme de gestion afin d'offrir un service de meilleure qualité à nos clients particuliers ou professionnels.

Parmi les travaux menés, il est possible de citer :

- portail Sicavonline : l'acquisition de données sur les OPCVM en provenance d'un nouveau fournisseur de données (Morningstar et S&P Fund Services) : projet rendu technique par le volume d'informations qu'il faut traiter et la fréquence des mises à jour ;
- service aux CGPI : l'extension du flux poussé vers les « agrégateurs » à de nouveaux types de produits (FIP, FCPI, Holding, SCPI, SOFICA, ...) : projet innovant car la majeure partie de la profession utilise ce protocole pour transmettre des informations sur des comptes ou contrats ;
- service aux CGPI et grands comptes : le dispositif de rémunération des CGPI sur les ventes des parts de produits non-cotés et de SCPI a été entièrement repensé afin de permettre la prise en compte de nouveaux besoins (valorisation des affaires réalisées sur des prospects vendus par Sicavonline aux CGPI, gestion des souscriptions démembrées et démembrées temporairement, ...).

De son côté, la société de gestion Avenir Finance Investment Managers a mené des travaux de R&D en particulier sur la thématique « de modèles de gestion quantitative ».

Ces dispositifs s'articulent en plusieurs étapes :

- la modélisation : il s'agit de recherches particulièrement sophistiquées dans le domaine de la modélisation mathématique des comportements financiers, afin de parvenir à prévoir le comportement d'un actif ;
- le prototypage : il s'agit de simuler, sur des données historiques, puis en conditions réelles de marchés, le fonctionnement des automates, afin de vérifier que leur comportement est fidèle à la modélisation ;
- la mise en œuvre : il s'agit de mettre en fonctionnement et d'exploiter ces modèles pour de véritables stratégies d'investissement.

En 2012, Avenir Finance Investment Managers comportait trois équipes travaillant sur ce type de projet, dans trois thématiques différentes.

I.3.2 La variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2012

En milliers d' euros	Capital	Primes	Autres réserves et résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2010	1 447	14 119	4 817	20 383	1 941	22 324
Résultat consolidé de l'exercice			398	398	211	609
Coûts des paiements en actions		271		271		271
Variation contrat de liquidité et actions propres						
Attribution d'actions gratuites						
Diminution de pourcentage d'intérêt			158	158	109	267
Total des gains et des pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 447	14 390	5 373	21 210	2 261	23 470
Augmentation de capital	45	25		70		70
Distribution effectuée			-362	-362		-362
Autres variations						
Situation au 31 décembre 2011	1 492	14 415	5 011	20 918	2 261	23 180
Résultat consolidé de l'exercice			132	132	536	669
Coûts des paiements en actions		186		186		186
Variation contrat de liquidité et actions propres						
Attribution d'actions gratuites						
Diminution de pourcentage d'intérêt						
Total des gains et des pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 492	14 601	5 143	21 236	2 797	24 035
Augmentation de capital	10	26		36		36
Distribution effectuée			-373	-373	-445	-818
Autres variations (variation périmètre - part des minoritaires)					881	881
Situation au 31 décembre 2012	1 502	14 627	4 770	20 899	3 233	24 134

I.3.3 La situation des flux trésorerie consolidés liés à l'activité au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	12 mois	12 mois
Résultat de la période	669	608
Amortissements des immobilisations	310	305
Dotations / Reprise provisions	110	18
Résultat de cession d'immobilisations		73
Charge d'impôt	-174	-285
Charges financières nettes	482	273
Coût des paiement fondés sur des actions	186	271
	1 583	1 264
Variation de stock	-257	-2 417
Variation des créances d'exploitation (1)	-13 142	-1 993
Variation des dettes d'exploitation (1)	20 910	225
Autres variations	45	
Variation du BFR lié à l'activité	7 556	-4 185
Trésorerie générée par les activités opérationnelles	9 139	-2 921
Intérêts payés	-482	-273
Impôt sur le résultat payé	409	509
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	9 066	-2 685
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-73	-311
Acquisitions d'immobilisations financières	-363	
Trésorerie nette sur acquisition & cession filiales	377	
Produits de cession d'immobilisations		124
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	-58	-187
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère	-373	-362
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	-445	
Augmentation de capital		319
Produits de vente et rachat d'actions propres		
Souscription d'emprunts	7 315	11 113
Remboursement d'emprunts	-9 482	-7 026
Intérêts payés		
Trésorerie nette utilisée par les activités de financement	-2 985	4 044
Variation de trésorerie	6 023	1 173
Trésorerie d'ouverture	5.9	2 321
Trésorerie de clôture	5.9	8 343

I.3.4 Les emprunts et dettes financières au 31 décembre 2012

➤ Analyse de la dette par nature

En milliers d' euros	31/12/2012		31/12/2011	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts sur immobilier		3 804		5 900
Emprunts sur croissance externe				
Associés comptes courant				
Dépôts et cautionnement		6		6
Avances conditionnées	64		96	39
Dépôts et concours bancaires		5 300		3 297
Total	64	9 110	96	9 242

➤ Analyse de la dette par maturité

En milliers d' euros	31/12/2012	Echéances à		
		moins d'un an	plus d'un an	plus de 5 ans
Emprunts sur immobilier	3 804	3 804		
Emprunts sur croissance externe				
Associés comptes courant				
Dépôts et cautionnement	6	6		
Avances conditionnées	64		64	
Dépôts et concours bancaires	5 300	5 300		
Total	9 173	9 110	64	

I.3.5 Les délais de paiement

Au 31 décembre 2012, la dette des différentes entités du Groupe se répartissait comme suit :

Libellé	De 0 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	+de 90 jours	Total
Sicavonline	70.194	94.848	190.508	207.832	563.382
Sicavonline Partenaires	323.950				323.950
Avenir Finance	313.886	65.514	22.759	522.925	925.084
AF Immobilier	46.003	14.046	66.569	1.100.033	1.226.651
AF Transactions				64.136	64.136
AF Corporate	30.832	794	6.738	39.746	78.110
AF Gestion Privée	280.810	93.470	6.642	1.819.682	2.200.604
Avenir Finance Investment Managers	381.207	44.509	15.657	1.197.952	1.639.325
Aupéra	3.374.526	1.057.980	94.647	1.058.296	5.585.450
Avenir Finance Gestion & Property	17.572	1.382		14.224	33.178
TOTAL	4.838.980	1.372.543	403.520	6.024.510	12.639.870
	38,3%	10,9%	3,1%	47,7%	100%

A la clôture de l'exercice 2011, la répartition était la suivante :

Libellé	De 0 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	+de 90 jours	Total
Sicavonline	300.837	177.034	63.746	247.266	788.883
Avenir Finance	87.826	21.773	57.604	173.544	340.747
AF Immobilier	410.299	5.734	3.150	532.406	951.589
AF Corporate	1.262	894	450	32.864	35.470
AF Gestion Privée	540.111	336.665	13.580	831.139	1.721.495
AF Investment Managers	508.486	273.806	0	694.747	1.477.039
Avenir Finance Gestion & Property	8.729	97	161	1.215	10.202
Aupera	0	0	0	1.205.201	1.205.201
TOTAL	1.857.550	816.003	138.691	3.718.382	6.530.626
	28,4 %	12,5 %	2,1 %	57 %	100 %

I.3.6 L'information sectorielle

Les principaux indicateurs par secteur d'activité sont les suivants :

Comptes de résultat	31/12/2012			31/12/2011		
	Gestion Privée	Gestion d'actifs	Total	Gestion Privée	Gestion d'actifs	Total
Chiffre d'affaires sociaux	18 015	27 227	45 242	15 916	22 054	37 970
Ventes intra-secteur	-2 586	-1 127	-3 713	-2 241		-2 241
Chiffre d'affaires	15 429	26 100	41 529	13 675	22 054	35 729
Ventes Inter-secteurs	-917	-258	-1 175	-1 168	-239	-1 407
Chiffre d'affaires consolidé	14 512	25 842	40 354	12 507	21 815	34 322
Marge Opérationnelle	9 778	7 134	16 912	8 907	5 606	14 513
taux	67,4%	27,6%	41,9%	71,2%	25,7%	42,3%
Amortissements des immobilisations	167	143	310	171	135	306
Frais de personnel	7 759	2 868	10 627	7 649	2 199	9 848
Dont Coût des paiements en action	186		186	271		271
Autres charges et produits (*)	126	299	424	159	350	509
Résultat d'exploitation avant dépréciation des Fonds de commerce	-599	2 189	1 591	-1 200	1 197	-2
Cession d'actifs financiers				-73		-73
Autres charges et produits opérationnels	-167	64	-103	-197	1 319	1 122
Perte de valeur des goodwill						
RESULTAT OPERATIONNEL SECTORIEL APRES DEPRECIATION DES FONDS DE COMMERCE	-765	2 253	1 488	-1 470	2 516	1 046
(+) Résultat financier	-186	-383	-569	-87	-128	-214
(-) Impôts sociétés	505	-755	-251	239	-462	-223
RESULTAT CONSOLIDE	-446	1 114	669	-1 318	1 925	608

(*) crédits d'impôts recherche présentés en autres produits courants

I.3.7 Les évènements post clôture

NEANT

I.3.8 Les prises de participations et de contrôle

Le 29 mai 2012, l'équipe de gestion OFP et les fonds AFIM OFP (AFIM OFP 150, AFIM OFP 400 et AFIM OFP Euro Sovereign Bond Fund devenus OFP 150, OFP 400 et OFP Euro Sovereign Bond Fund) ont été apportés à Oaks Field Partners dans le cadre d'un apport partiel d'actif. En rémunération de cet apport, Avenir Finance Investment Managers a reçu 37.000 actions, représentant 33,34% du capital de la société Oaks Field Partners.

Le 21 novembre 2012, la société Avenir Finance a créé la société Avenir Finance Transactions, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros. Le 1^{er} décembre 2012, la société Avenir Finance Immobilier a cédé à cette dernière son fonds de commerce de transactions immobilières.

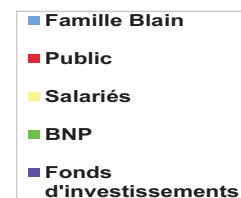
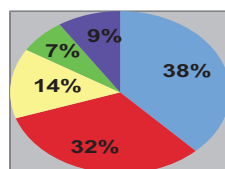
Le 11 décembre 2012, AVENIR FINANCE a créé avec AGEAS France la société Sicavonline Partenaires, société par actions simplifiée au capital de 15.000 euros, détenu à 64,93% par Avenir Finance. Sicavonline Partenaires doit exploiter les activités cédées par Sicavonline, d'apporteur d'affaires immobilier et d'agence de média web spécialisée dans le domaine de la communication financière et économique.

II. ACTIONNARIAT ET VIE SOCIALE

II.1 L'ACTIONNARIAT

II.1.1 L'identité des actionnaires

Au 29 mars 2013, la composition de l'actionnariat est la suivante :



Source : Caceis

La proportion du capital détenue par des salariés dont les titres font l'objet d'une gestion collective (PEG) est de 3,5 %.

Au 31 décembre 2012, la société Avenir Finance a connaissance de l'existence des actionnaires suivants détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote :

- Daniel Blain détient plus de 10% du capital et plus de 15% des droits de vote,
- Joëlle Blain détient plus de 10% du capital et plus de 15% des droits de vote,
- SAS Cévenole de Participations (BNP) détient plus de 5% du capital et moins de 5% des droits de vote,
- SAS Auvergne et Bourgogne détient plus de 5% du capital et des droits de vote.

Conformément à l'article L 233-13 du code de commerce, nous vous précisons qu'aucun mouvement ayant eu pour conséquence le franchissement du seuil de détention à la baisse dans le capital d'Avenir Finance n'a été déclaré pendant l'année 2012.

Conformément à l'article L 233-13 du code de commerce, nous vous précisons qu'aucun mouvement ayant eu pour conséquence le franchissement du seuil de détention à la hausse dans le capital d'Avenir Finance n'a été déclaré pendant l'année 2012.

Au cours des trois dernières années, l'évolution de l'actionnariat est la suivante :

Actionnariat / année	2012	2011	2010
Famille Blain	38%	38%	37%
Actions au porteur	45%	45%	46%
Investisseurs financiers	17%	17%	17%

II.1.2 Le programme de rachat d'actions propres

Les opérations réalisées en 2012 dans le cadre des programmes de rachat autorisés par les Assemblées Générales des 15 juin 2011 et 23 mai 2012 sont résumées dans le tableau ci-après :

Finalité	Nombre d'actions acquises	Prix moyen des actions acquises
Animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF :	4 000	5,61 €
Mise en œuvre d'un plan d'épargne d'entreprise :	0	0 €
Couverture d'un plan d'options d'achat d'actions de la société :	0	0 €
Couverture d'un plan d'attribution gratuite des actions de la société :	0	0 €
Remise d'actions dans le cadre d'échanges en cas d'opération de croissance externe :	0	0 €
Annulation à des fins d'optimisation du résultat par action :	0	0 €

Aucune réallocation à d'autres finalités que celles prévues dans le programme de rachat n'a été réalisée.

Les achats, cessions ou transferts effectués dans le cadre du précédent programme de rachat ont réalisés de gré à gré.

Aucune action de la Société acquise dans le cadre du programme de rachat mis en place par la Société n'a été annulée au cours de l'exercice 2012.

En remplacement de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 23 mai 2012, il est proposé un nouveau programme de rachat d'actions.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce, de l'article L.451-3 du code monétaire et financier, des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'AMF et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, il sera proposé à l'Assemblée Générale d'acquérir un nombre maximum de 250.317 actions représentant 10 % du capital social. Ce nombre sera ajusté à 10 % du nombre d'actions résultant de toute augmentation ou réduction de capital ultérieure.

Ces achats pourront être réalisés :

- soit pour l'achat, la vente, la conversion, la cession, le transfert, le prêt ou la mise à disposition des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, notamment en vue de l'animation du marché des actions ou de la réalisation d'opérations à contre tendance du marché,
- soit pour la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou plan d'épargne groupe,
- soit pour la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce,
- soit pour l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce,
- soit pour la remise d'actions dans le cadre d'échanges en cas d'opération de croissance externe,
- soit de les annuler à des fins d'optimisation du résultat par action.

Le prix maximum par action sera fixé à 15 euros (le montant total des acquisitions ne pourra donc pas dépasser 3.754.755 euros, sauf ajustement résultant d'une augmentation ou d'une réduction de capital ultérieure).

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, et en conformité des règles déterminées par le Règlement de l'Autorité des Marchés Financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché, et par tous moyens y compris par négociation de blocs ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré.

La présente autorisation serait donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée.

Il sera en outre proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil à annuler les actions acquises dans le cadre de nouveau programme de rachat.

II.1.3 L'actionnariat salarié

Stock-options

Aucune attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été décidée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et aucun plan n'est actuellement en vigueur.

Actions gratuites

Sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2010, le conseil d'administration du 21 mars 2012 a décidé d'attribuer:

- 3.000 actions gratuites à un salarié de la société SICAVONLINE.
- 1.736 actions gratuites à un salarié de la société AVENIR FINANCE GESTION PRIVEE.

Le conseil d'administration du 21 mars 2012 après avoir constaté que les objectifs avaient été partiellement atteints, a confirmé que 1.000 actions gratuites ont été attribuées à un salarié d'Avenir Finance Gestion Privée avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Le conseil d'administration du 25 juillet 2012 a décidé une attribution conditionnelle de cent (100) actions gratuites à tous les salariés du groupe, si le résultat annuel consolidé du groupe en 2012 avant impôt sur les

sociétés et avant prise en compte du coût du présent plan était supérieur à 2,4 millions d'euros (« objectif général »).

Par ailleurs, en raison de leurs responsabilités respectives, et en cas d'atteinte de « l'objectif général » décrit ci-avant, le conseil a décidé une attribution supplémentaire de :

- 600 actions supplémentaires au profit de Bruno VELAY,
- 600 actions supplémentaires au profit de Nicolas BLAIN,
- 1.500 actions supplémentaires au profit de Thibault DELAHAYE,
- 1.500 actions supplémentaires au profit de Jean-François CHAURY,
- 1 500 actions supplémentaires au profit de Philippe TEMPERE.

Par ailleurs, en cas d'atteinte de « l'objectif général » décrit ci-avant et de l'objectif décrit ci-après, le conseil a également décidé une attribution supplémentaire de :

- 100 actions supplémentaires au profit des Conseillers en Gestion Privée qui atteindraient leur objectif de PNB annuel ;
- 300 actions supplémentaires au profit des Managers dont l'équipe atteindrait l'objectif de PNB annuel de l'équipe ;
- 600 actions supplémentaires au profit des Directeurs de Région dont la Région atteindrait l'objectif de PNB annuel de la Région ;
- 300 actions supplémentaires au profit de Bertrand HAUMESSER s'il atteignait ses objectifs individuels ;
- 100 actions supplémentaires au profit d'Adeline ZWIRN si elle atteignait ses objectifs individuels.

En cas d'atteinte de « l'objectif général » décrit ci-avant et des objectifs décrits ci-après, le conseil a décidé, une attribution supplémentaire au profit de Gilles SAUNIER de :

- 3.333 actions supplémentaires en raison de ses responsabilités,
- 2.500 actions supplémentaires si le résultat net consolidé du groupe en 2012 avant impôt sur les sociétés et après prise en charge (en provision) des rémunérations variables à verser aux membres des Directions Générales et cotisations sociales y afférentes était supérieur à trois millions d'euros,
- 1.667 actions supplémentaires si le chiffre d'affaires consolidé du groupe Avenir Finance en 2012 était supérieur 42,4 millions d'euros.

En cas d'atteinte de « l'objectif général » décrit ci-avant et des objectifs décrits ci-après, le conseil a décidé, une attribution supplémentaire au profit d'Eric MOREAU de :

- 3.333 actions supplémentaires en raison de ses responsabilités,
- 2 500 actions supplémentaires si le résultat net consolidé du groupe en 2012 avant impôt sur les sociétés et après prise en charge (en provision) des rémunérations variables à verser aux membres des Directions Générales était supérieur à trois millions d'euros,
- 1.667 actions supplémentaires si le cours du titre Avenir Finance calculé sur la moyenne des 20 jours de bourse suivant la publication des résultats annuels 2012 était au minimum égal à huit euros (8 €).

Enfin, le conseil d'administration a décidé de remplacer la rémunération variable pour 2012 votée lors du conseil d'administration du 8 juin 2012 par l'attribution conditionnelle d'actions gratuites suivante au profit de Monsieur Cyril LUREAU :

- dix mille (10 000) actions supplémentaires en cas d'atteinte de « l'objectif général » décrit ci-avant ;
- sept mille cinq cents (7 500) actions supplémentaires en cas d'atteinte de « l'objectif général » décrit ci-avant et si le résultat net consolidé du groupe en 2012 avant impôt sur les sociétés et après prise en charge (en provision) des rémunérations variables à verser aux membres de la Direction Générale et cotisations sociales y afférentes était supérieur à trois millions d'euros (3 000 000 €) ;
- cinq mille (5 000) actions supplémentaires si le cours du titre Avenir Finance calculé sur la moyenne des 20 jours de bourse suivant la publication des résultats annuels 2012 était au minimum égal à huit euros (8 €).

Toutefois, le conseil d'administration du 29 mars 2013 a constaté que « l'objectif général » n'avait pas été atteint et que par conséquent les actions gratuites susvisées n'ont pas été attribuées.

Le conseil d'administration du 20 décembre 2012 a attribué, sous certaines conditions, 4400 actions gratuites ainsi réparties :

- attribution de 2 200 actions gratuites à M. Thibault DELAHAYE,
- attribution de 2 200 actions gratuites à M. Jean-François CHAURY.

Il est en outre précisé que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale de la Société du 23 juin 2010 et visant à attribuer des actions gratuites aux salariés de la Société ou de l'une des sociétés qu'elle contrôle et ce, dans la limite d'un plafond de 5% du capital, est toujours en vigueur et expirera au 23 août 2013.

Compte tenu de la date prochaine d'expiration de l'autorisation conférée au conseil d'administration, il sera proposé à la prochaine assemblée générale de conférer une nouvelle autorisation donnant tous pouvoirs au conseil pour procéder, conformément à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et mandataires sociaux, tant de la Société que des sociétés et groupements qui lui sont liés directement ou indirectement, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société.

Le conseil déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 5 % du capital de la Société.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans et la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires sera de 2 ans. Le cas échéant, pendant la période d'acquisition, le conseil d'administration procédera aux ajustements du nombre d'actions attribuées liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

La durée de la présente autorisation qui annulerait et remplacerait toute autorisation antérieure ayant le même objet, serait fixée à 38 mois.

Bons de Souscription d'Actions

Aucune attribution de bons de souscription d'actions de la Société n'a été décidée au cours de l'exercice 2012.

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

Le conseil d'administration du 21 mars 2012 a constaté que suite à l'atteinte partielle des objectifs fixés par le conseil d'administration du 21 juillet 2012, 16.667 BSPCE pourront être exercés par Monsieur Gilles SAUNIER. Le conseil d'administration a par ailleurs modifié les conditions d'exercice de 33.333 BSPCE qui lui ont été attribués. Il est précisé que les objectifs n'ayant pas été atteints, le conseil d'administration du 29 mars 2013 a constaté la caducité de ces 33.333 BSPCE.

Le conseil d'administration du 8 juin 2012 a pris acte de l'exercice au 4 mai 2012 de 10.590 BSPCE, attribués par le conseil d'administration du 28 juillet 2009, sur délégation de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2009, par Monsieur Cyril Lureau et de l'augmentation de capital corrélative d'un montant de 6.354 euros.

II.1.4 Aliénations d'actions et participations croisées

La Société n'a rencontré aucune situation de participations croisées illicites au cours de l'exercice 2012.

II.1.5 Autocontrôle

La Société n'a rencontré aucune situation d'autocontrôle au cours de l'exercice 2012.

II.2. LES MANDATAIRES SOCIAUX

II.2.1 La liste des mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2012 est la suivante :

- Président – Directeur Général : Daniel BLAIN
Autres mandats sociaux :
 - Représentant d’Avenir Finance à la Présidence d’Avenir Finance Immobilier
 - Représentant d’Avenir Finance à la Présidence d’Avenir Finance Corporate
 - Administrateur d’Avenir Finance Investment Managers
 - Directeur Général Délégué et Administrateur de Sicavonline
 - Directeur Général et Administrateur de Sicavonline Partenaires
 - Gérant de la SCI Les Balmes
 - Gérant de la SCI La Baule Cérès

- Administrateur : Joëlle BLAIN

- Administrateur : Gregory BLAIN

- Directeur Général Délégué et Administrateur : Cyril LUREAU
Autres mandats sociaux :
 - Président du Conseil d’Administration d’Avenir Finance Investment Managers
 - Président-Directeur Général de Sicavonline
 - Président et Administrateur de Sicavonline Partenaires
 - Président d’Avenir Finance Gestion Privée
 - Président d’Avenir Finance Transactions

- Administrateur : Gilbert HABERMANN
Autre mandat social :
 - Administrateur d’I.C.G.

- Administrateur : Frédéric BOUTE
Autres mandats sociaux :
 - Administrateur de Thalys
 - Administrateur de F. Iniciativas

- Administrateur : AGEAS France représentée par Alain Régnauld, Directeur Général Délégué
Autre mandat social d’AGEAS FRANCE : aucun
Autres mandats sociaux d’Alain REGNAULD :
 - Membre du Directoire d’Amev Clamart

- Administrateur de Sicavonline
- Administrateur de Sicavonline Partenaires
- Administrateur de Mutelle Générale de Paris

II.2.2 L'état des rémunérations

Les rémunérations ou avantages en nature versés aux mandataires sociaux de la société durant l'exercice 2012 de la part de la société, des sociétés contrôlées par la société ou de la part de sociétés qui la contrôlent sont présentés en euros dans le tableau suivant :

	Salaire	Indemnités de mandats	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Total
Danyel BLAIN		187.030		3.000	190.030
Joëlle BLAIN				3.000	3.000
Cyril LUREAU	234.266	9.147		3.000	246.413
Gilbert HABERMANN				3.000	3.000
Frédéric BOUTE				3.000	3.000
AGEAS FRANCE				3.000	3.000
Gregory BLAIN				3.000	3.000

Sur l'exercice, les mandataires n'ont reçu ni stock-options, ni actions gratuites.

Il est rappelé que le conseil d'administration du 25 juillet 2012 avait décidé l'attribution conditionnelle de 22.500 actions gratuites au profit de Monsieur Cyril LUREAU. Toutefois, le conseil d'administration du 29 mars 2013 a constaté que « l'objectif général » auquel était conditionnée cette attribution n'avait pas été atteint. Par conséquent les actions gratuites susvisées n'ont pas été définitivement attribuées.

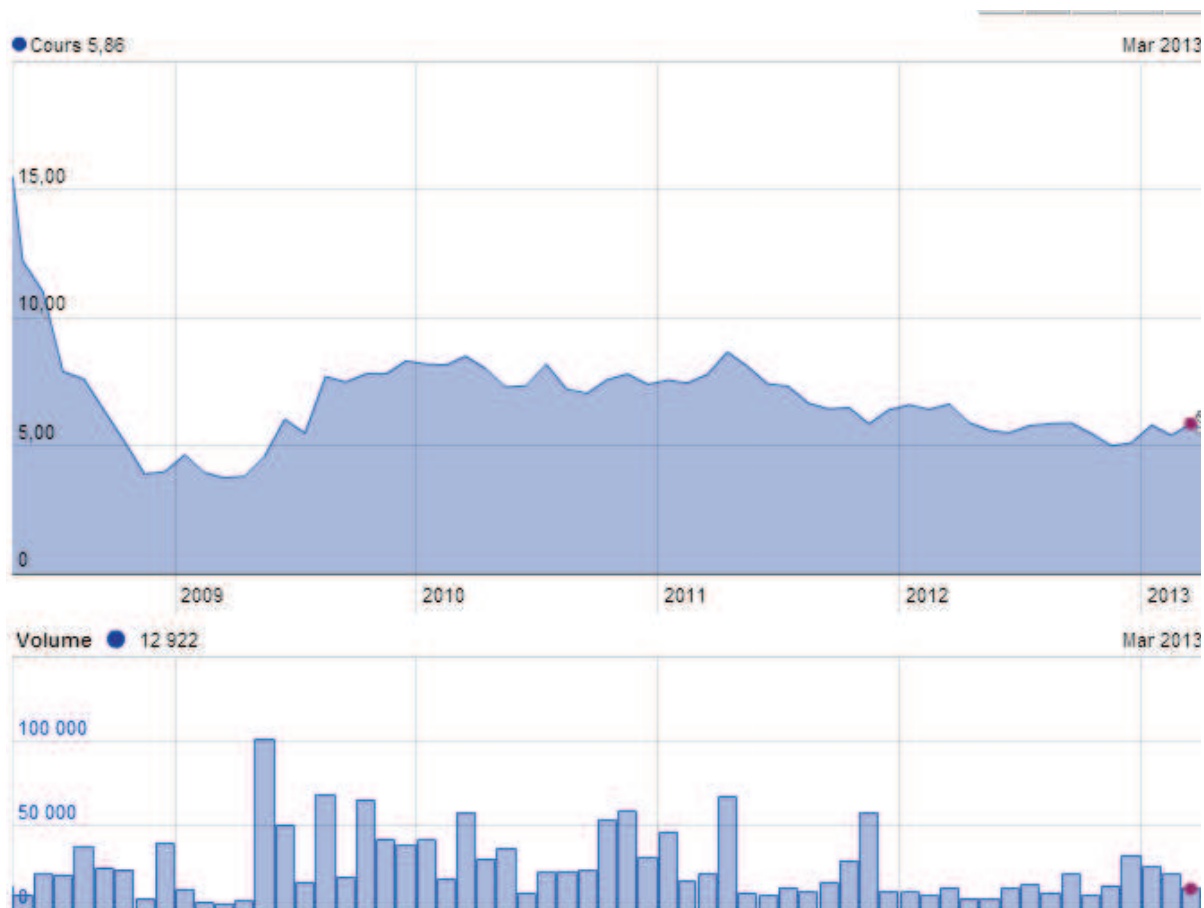
Précisons également qu'aucun dirigeant ne bénéficie d'une « retraite chapeau » ou d'une indemnité contractuelle en cas de révocation ou de licenciement.

II.3 – LE CONTROLE DES COMPTES

Nous vous rappelons que les comptes de la société et les comptes consolidés du Groupe sont audités et certifiés par les cabinets MAZARS et Andrée NEOLIER et associés.

II.4. L'EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Entre le 25 mars 2008 et le 25 mars 2013, l'évolution du cours de bourse a été la suivante :



Source : Boursorama

La Société a signé en juin 2012 une convention d'analyse financière avec la société ALPHA VALUE.
 La Société a décidé de faire appel désormais à la société ARKEON FINANCE en vue de favoriser, pour son compte, la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres sur le marché.

II.5. LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes énumère les conventions entrant dans le champ d'application des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé et celles qui, conclues antérieurement, ont poursuivi leurs effets au cours de l'exercice.

III. Analyse des risques

III.1 LES RISQUES DE MARCHE

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit,
- risque de taux d'intérêt,
- risque de liquidité,
- risque opérationnel.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

- Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

- Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt existe essentiellement sur l'endettement du groupe qui est pour l'essentiel basé sur des taux d'intérêts variables. Le groupe n'a pas recours à des instruments dérivés pour se couvrir contre le risque de taux d'intérêt.

- Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'approche du groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du groupe.

- Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte directe ou indirecte générée par un ensemble de facteurs internes liés aux processus du groupe, à son personnel, à la technologie, à l'infrastructure, et par des facteurs externes autres que les risques de crédit, de marché et de liquidité tels que la conformité aux règles légales et réglementaires et aux règles de conduite de la profession. Les risques opérationnels sont générés par toutes les opérations du groupe. L'objectif du groupe est de gérer son risque opérationnel de façon à trouver un équilibre permettant d'éviter des pertes financières et une atteinte à l'image du groupe tout en contrôlant l'efficacité des coûts et en évitant les procédures de contrôle susceptibles de décourager l'initiative et la créativité.

III.2 LES RISQUES PAYS

Le groupe n'est pas soumis au risque pays de manière significative.

III.3 LES RISQUES JURIDIQUES

A notre connaissance, il n'existe aucun litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le patrimoine, l'activité et le résultat du Groupe.

Au 31 décembre 2012, la situation des provisions pour risques et charges était la suivante :

En milliers d'euros	Valeur au 31/12/2011	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2012
Provision pour impôts						
Provision pour retraites	66	21	7			81
Autres provision pour risques	26		22			3
Autres provision pour charges						
TOTAL	91	21	29			84

La société Avenir Finance a fait l'objet d'assignations et de réclamations contentieuses. Sur le fonds, la Société estime, après examen de ses conseils, que ces demandes sont infondées.

III.4 LES INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

III.4.1 Les informations sociales

(i) Emploi

➤ Effectif total

Au 31 décembre 2012, les effectifs étaient les suivants :

Entité	2012	2011
Avenir Finance	14	15
Avenir Finance Corporate	0	0
Avenir Finance – Investment Managers	20	22
Avenir Finance Immobilier	0	3
Sicavonline	17	18
Avenir Finance Gestion Privée	64	63
Avenir Finance Gestion & Property	2	3
Avenir Finance Transactions	3	0
Sicavonline Partenaires	5	0
Aupéra	3	1
Oaks Field Partners	7	1
Total	135	126

L'évolution des effectifs du groupe est en hausse de 7,14% par rapport à 2011.

➤ Répartition des salariés par genre

Effectifs au 31 décembre 2012	en nombre	en pourcentage
Femmes	47	35%
Hommes	88	65 %
Total	135	100%

➤ Répartition des salariés par âge

La population salariée des sociétés du groupe est plutôt jeune : 38% des salariés ont moins de 35 ans. Les salariés ayant plus de 50 ans représentent toutefois 27% de l'effectif total du groupe.

➤ Type de contrats de travail

Si les sociétés du groupe ont eu ponctuellement recours aux contrats à durée déterminée (remplacement, accroissement temporaire d'activité), les salariés sont en grande majorité embauchés en contrats à durée indéterminée (99% des effectifs).

Par ailleurs, le groupe accueille régulièrement des stagiaires et compte également un contrat d'apprentissage.

➤ Rémunération et leurs évolutions

Les sociétés du groupe respectent les normes de salaires en vigueur.

La politique de rémunération est basée sur des évaluations individuelles annuelles, afin de prendre en compte les spécificités de chaque fonction et de chaque salarié.

La masse salariale groupe a évolué de 9,78 % en 2012, par rapport à 2011.

➤ Répartition des salariés par zone géographique

Les salariés sont principalement basés à Paris et à Lyon. Il est précisé que les conseillers en gestion privés prospectent sur l'ensemble de la France.

(ii) L'organisation du temps de travail

Au sein du groupe, le temps de travail est fixé à 35 heures pour la majorité des salariés.

Les conseillers en gestion privée sont soumis à une durée hebdomadaire de travail forfaitaire de 39 heures, sauf exception.

Tenant compte de l'importance pour les salariés d'avoir un bon équilibre entre leur vie privée et leur vie professionnelle, le groupe favorise l'adaptation au cas par cas du temps de travail. Ainsi par exemple :

- les horaires de départ et d'arrivée ne sont pas identiques pour tous les salariés ;
- plusieurs salariés travaillent à temps partiel ;
- il est permis à certains salariés de travailler chez eux de manière ponctuelle.

(iii) Le Plan d'Epargne Groupe

Sur l'exercice 2012, le montant maximum de l'abondement a été de 1.800 €.

(iv) Les relations sociales

Au 31 décembre 2012, deux sociétés du groupe comptent des instances représentatives du personnel : une instance de délégués du personnel ainsi qu'une délégation unique du personnel. Ces instances représentatives ont été mises en place fin 2011.

Il n'existe pas d'accord particulier hormis l'accord des 35 heures signé sur Avenir Finance.

Le groupe est impliqué dans l'entretien du dialogue social permanent constructif afin de préserver un climat de qualité.

(v) Les conditions d'hygiène et de sécurité

Les conditions d'hygiène et de sécurité répondent à la réglementation en vigueur.

Afin de garantir la sécurité et promouvoir la santé de ses salariés, le groupe a mis en place un régime de prévoyance ainsi qu'un régime complémentaire pour les frais de santé.

Eu égard aux métiers du groupe et aux activités exercées par les salariés, les sociétés du groupe ne sont pas concernées par la réglementation en matière de pénibilité du travail.

Plusieurs accidents du travail ont eu lieu au cours de l'année sans que leur gravité n'ait empêché la reprise de leur poste de travail par les salariés concernés par ces accidents.

(vi) La formation

Au sein du groupe a été créé en fin d'année 2011 un organisme de formation qui a pour vocation de former l'ensemble des salariés.

Il existe donc un service de formation interne qui a pour objectif de répondre aux besoins du groupe et aux demandes exprimées par les salariés, notamment à l'occasion de l'entretien annuel.

Pour l'ensemble des collaborateurs, des programmes de formations individuelles ou collectives sont proposés et peuvent être complétés par des formations spécifiques dédiées, notamment dans le domaine réglementaire.

Les Conseillers en Gestion Privée suivent, à leur entrée, un cycle de formation étalé sur six mois dont l'objectif est la maîtrise technique et commerciale de chacun des produits proposés par le Groupe. En complément, une formation hebdomadaire est dispensée par les Managers sur des sujets technico-commerciaux préparés par le service formation. Enfin, le Responsable Produits assure une formation bimestrielle sur des produits donnés.

En ce qui concerne les Managers, ils reçoivent une formation étalée sur trois mois, qui recouvre les techniques de management ainsi que les outils technico-commerciaux : approche globale du patrimoine et des produits proposés par le Groupe.

Il est à noter également que les formations sont également dispensées aux différents partenaires commerciaux du Groupe, au fil des accords conclus.

Les besoins spécifiques sont traités au cas par cas, par l'intermédiaire d'organismes extérieurs.

Il a été mis en place au sein de la société AVENIR FINANCE GESTION PRIVEE, un examen de contrôle des connaissances minimales pour les conseillers en gestion privée, conformément à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers. La liste des connaissances minimales requises figure en annexe du contrat de travail des collaborateurs concernés.

Un premier contrôle est opéré entre le troisième et le quatrième mois suivant la signature du contrat de travail.

En cas d'échec, un second contrôle est effectué avant le terme du sixième mois de collaboration.

(vii) Egalité de traitement

Il n'existe pas aujourd'hui de travailleur handicapé inscrit à l'effectif.

La Société et ses filiales ont toujours lutté contre les discriminations et promu les diversités, tant en interne que vis-à-vis de leurs prestataires ou partenaires externes.

Un projet de plan en faveur de l'égalité homme/femme a été présenté en comité d'entreprise d'une des sociétés du groupe.

(viii) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :

Les sociétés du groupe conduisent leur développement en respect des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail.

Il est précisé qu'au 31 décembre 2012, tous les salariés du groupe étaient majeurs.

(ix) Les œuvres sociales

Sur l'exercice 2012, le Groupe a apporté son soutien à La Fondation Avenir Finance à hauteur de 18 240 €, fondation placée sous l'égide de l'Institut de France.

III.4.2 Les informations environnementales

(i) Politique générale en matière environnementale :

Exerçant des activités tertiaires le Groupe n'a pas pris de mesure générale concernant :

- les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ;
- les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement ;
- les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ;
- des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.

(ii) Pollution et gestion des déchets

Aucune des sociétés du groupe ne compte de flotte automobile, limitant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

Exerçant des activités de bureaux, le groupe s'attache par ailleurs à maîtriser les quantités d'impression papier de documents (recto/verso, stockage important de documents sous forme électronique...).

En outre, plusieurs sociétés du groupe accèdent au service de tri sélectif des déchets papier proposé par une société externe.

(iii) Utilisation durable des ressources :

Par définition, les métiers tertiaires exercés par le Groupe sont faiblement consommateurs de ressources en eau, matières premières et énergies.

(iv) Changement climatique :

Les activités du groupe Avenir Finance sont sans effet en la matière.

(v) Protection de la biodiversité :

Les activités du Groupe ne portent pas atteinte à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées.

III.4.3 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Le développement durable constitue un élément essentiel de la stratégie d'Avenir Finance et correspond aux valeurs qu'elle défend tant dans ses actions caritatives qu'auprès de ses collaborateurs.

Dès 2004, la direction avait décidé au travers du lancement d'un nouveau produit assurance-vie, « WintoWin solidaire », d'inscrire Avenir Finance dans le champ des produits financiers de solidarité.

En 2005, cette initiative s'est traduite par la création d'une Fondation, placée sous l'égide de l'Institut de France, dénommée « Fondation Avenir Finance » dont l'objectif est d'associer des clients, des actionnaires et des collaborateurs du Groupe à une démarche en faveur du respect de la vie et de l'environnement de la planète.

Plus précisément, la Fondation a pour objet de favoriser ou de permettre toute recherche ou toute action liée à l'eau, symbole de la vie : préservation des réserves d'eau, leur utilisation durable, la dépollution des sources, la construction de puits...

Dans son fonctionnement courant, le Conseil d'Administration de la Fondation se compose de 6 membres, dont 3 appartiennent à l'Institut de France. Il se réunit 2 fois par an pour examiner les nouveaux projets et suivre les initiatives soutenues.

En 2012, la Fondation Avenir Finance a soutenu :

-l'association Kynarou dans le cadre d'un projet nommé "So Water" en Inde qui consiste à mettre en place un réseau d'alimentation en eau potable, des structures sanitaires communautaires et un système de gestion des déchets dans 25 villages situés dans l'état du Tamil Nadu (District de Theni),

-l'association KDES France Rwanda pour couvrir le financement de réactifs et petits matériels pour une année de fonctionnement d'un laboratoire consacré à l'analyse des eaux potables, des eaux usées, des eaux d'irrigation et des eaux industrielles pour permettre une meilleure gestion de l'eau au Rwanda,

- l'association 1001 Fontaines pour demain qui poursuit au Cambodge la mise en place de stations de purification d'eau dans des villages.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le Conseil d'Administration

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

Conformément à la loi, le tableau ci-après résume les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 et fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2012.

Date de l'autorisation	Objet de l'autorisation	Mise en œuvre par le CA en 2012
1/ AGE du 25 juin 2009	Pouvoirs à l'effet de prendre toutes mesures en vue de réaliser la ou les augmentations de capital résultant de l'exercice de BSPCE	CA du 25 juillet 2012 : Constatation de l'exercice au 3 mai 2012 de 10.590 BSPCE par Cyril LUREAU, et de l'augmentation de capital corrélative
2/ AGE du 23 juin 2010	Pouvoirs à l'effet de prendre toutes mesures en vue de réaliser la ou les augmentations de capital résultant de l'émission de BSPCE	CA du 21 mars 2012 : - Constatation de l'atteinte partielle d'objectifs et de l'attribution définitive de 16.667 BSPCE. - Modification des conditions d'exercice de 33.333 BSPCE.
	Autorisation d'émission d'actions gratuites au profit des salariés d'Avenir Finance et des sociétés qui lui sont liées, dans la limite d'un plafond global de 5% du capital (durée 38 mois – expiration 23 août 2013)	CA du 21 mars 2012 : - Attribution de 4.756 actions gratuites, - Constatation de l'attribution de 1.000 actions gratuites avec effet au 1 ^{er} janvier 2012. CA du 25 juillet 2012 : Attribution conditionnelle d'actions gratuites à l'ensemble des salariés du groupe CA du 20 décembre 2012 : Attribution conditionnelle de 4.400 actions gratuites
3/AGE 23 mai 2012	Pouvoirs à l'effet de constater l'augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	CA du 25 juillet 2012 Constatation de la création de 5.933 actions et de l'augmentation de capital consécutive

ATTESTATION

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes 2012 figurant dans ce rapport financier sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport financier, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Danyel BLAIN

Président Directeur Général



Avenir Finance SA

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

ANDREE NEOLIER & ASSOCIES

SIEGE SOCIAL : 9 AVENUE VICTOR HUGO - 69160 TASSIN LA DEMI LUNE

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 131 BOULEVARD STALINGRAD - 69624 VILLEURBANNE CEDEX

Avenir Finance SA

Société anonyme au capital de 1 501 905,60 €
Siège social : 51 rue de Saint Cyr - 69009 Lyon
N° Siren : 402 002 687 RCS Lyon

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Avenir Finance SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-avant, nous attirons votre attention sur la note 1.4 de l'annexe aux comptes consolidés qui fait référence aux nouvelles normes d'application obligatoire ou anticipée.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

▪ Tests de dépréciation des actifs incorporels

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans la note 2.7 des états financiers « Ecart d'acquisition ». Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et avons vérifié que la note 2.7 « Ecart d'acquisition » donne une information appropriée.

▪ Valorisation des stocks d'immeubles

Une partie importante de l'actif de votre société est constituée d'un stock d'immeubles qui a été évalué conformément à la méthode indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu l'approche retenue et les calculs effectués par la société et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

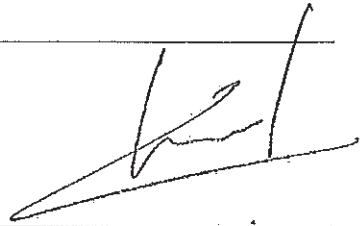
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Tassin La Demi-Lune et à Villeurbanne, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Emmanuel Charnavel



ANDRÉE NÉOLIER
& ASSOCIÉS

Andrée Néolier



Avenir Finance SA

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

ANDREE NEOLIER & ASSOCIES

SIEGE SOCIAL : 9 AVENUE VICTOR HUGO - 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 131 BOULEVARD DE STALINGRAD - 69624 VILLEURBANNE CEDEX

Avenir Finance SA

Société anonyme au capital de 1 501 905,60 €
Siège social : 51 rue de Saint Cyr - 69009 Lyon
N° Siren : 402 002 687 RCS Lyon

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Avenir Finance SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Une partie importante de l'actif de votre société est constituée de titres de participation qui sont évalués conformément à la méthode indiquée dans l'annexe aux comptes annuels.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu l'approche retenue et les calculs effectués par la société et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

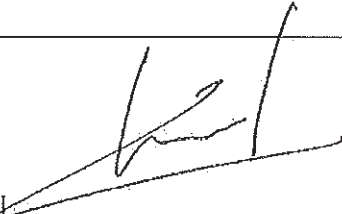
Avenir Finance SA
Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2012

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Tassin La Demi-Lune et à Villeurbanne, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

MAZARS


Emmanuel Charnavel

**ANDRÉE NÉOLIER
& ASSOCIÉS**


Andrée Néolier

AVENIR FINANCE
Société anonyme au capital de 1 501 905,60 €
Siège Social à LYON (69009) - 51 rue de Saint Cyr
402 002 687 RCS LYON

RAPPORT DU PRESIDENT

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 MAI 2013

**SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'APPLICATION DU PRINCIPE D'UNE REPRESENTATION
EQUILIBREE DES HOMMES ET DES FEMMES EN SON SEIN, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES
TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES
EN PLACE PAR LA SOCIETE**

En complément du rapport général du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport de la composition du Conseil d'Administration et de l'application du principe d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes en son sein et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, ainsi que du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la société.

Le présent rapport a été élaboré selon les recommandations et exigences formulées par l'AMF.

Le Président du Conseil d'Administration s'est appuyé à cette fin sur des travaux coordonnés par le responsable de la Conformité Groupe, en relation avec la Direction Financière et les directions du Groupe et des filiales. S'ajoutent à ces travaux des contrôles spécifiques de validation et d'analyse des flux de données et ratios financiers coordonnés par la Direction Financière d'Avenir Finance. Avant sa présentation à l'Assemblée Générale, le présent rapport a été communiqué au Comité d'audit et au Conseil d'Administration d'Avenir Finance, et approuvé par ce dernier lors de sa séance du 29 mars 2013.

A titre préliminaire, il est rappelé que la Société se réfère depuis 2010 au code de gouvernance d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites élaboré en décembre 2009 par l'association MiddleNext (disponible sur le site www.middle-next.com).

Pour rappel, le Président du Conseil d'Administration indique les points de vigilance édictés par le code MiddleNext, nécessaires au bon fonctionnement de la gouvernance et sur lesquels le Conseil d'Administration est invité à s'interroger.



1. Concernant le pouvoir exécutif :

- a) *La compétence du « dirigeant » est-elle adaptée ?*
- b) *Le « dirigeant » est-il isolé ?*
- c) *La rémunération du « dirigeant » peut-elle affecter son jugement ?*
- d) *La succession du « dirigeant » est-elle gérée ?*

2. Concernant le pouvoir de surveillance :

- a) *Le pouvoir de « surveillance » n’empiète-t-il pas sur le pouvoir exécutif ?*
- b) *Les administrateurs remplissent-ils effectivement leur devoir de surveillance ?*
- c) *Les administrateurs ont-ils les moyens matériels de remplir leur mission ?*
- d) *La compétence des administrateurs est-elle adaptée ?*
- e) *Les conditions d’exercice du travail des administrateurs peuvent-elles affecter leur jugement ?*

3. Concernant le pouvoir souverain :

- a) *Les actionnaires sont-ils clairement informés des risques majeurs et prévisibles qui pourraient menacer la pérennité de l’entreprise ?*
- b) *Les actionnaires choisissent-ils réellement les administrateurs ?*
- c) *Les actionnaires participent-ils aux votes ?*
- d) *Existe-t-il un risque de porter atteinte aux intérêts des actionnaires minoritaires ?*
- e) *L’actionnariat est-il géré dans la durée ?*

En outre, le respect des recommandations édictées par le code MiddleNext et auxquelles la Société a souscrit par l’adoption dudit code sera démontré dans le corps du présent rapport. A défaut, il sera justifié de la mise à l’écart de certaines de ces recommandations ou de leur application différée.

Le gouvernement d’entreprise mis en place dans le groupe AVENIR FINANCE semble à ce jour adapté à la taille de l’entreprise et à son actionnariat.

A. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

1. PRESENTATION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

1.1. En formation de Conseil d’Administration

La Société est dirigée par un Conseil d’Administration qui est composé, conformément à loi et à l’Article 16 des statuts, de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

Au 31 décembre 2012, il est composé de 7 membres élus pour 6 ans. Ils sont rééligibles au terme de leur mandat. Cette durée est adaptée à la taille de la Société et à ses spécificités.

La liste des membres du Conseil d’Administration de la société et leurs mandats exercés dans d’autres sociétés en 2012 était la suivante :

. Président - Directeur Général : Danyel BLAIN

- Représentant d’Avenir Finance à la Présidence d’Avenir Finance Immobilier
- Représentant d’Avenir Finance à la Présidence d’Avenir Finance Corporate
- Administrateur d’Avenir Finance Investment Managers



- Administrateur et Directeur Général Délégué de Sicavonline
- Administrateur et Directeur Général de Sicavonline Partenaires
- Gérant de la SCI les Balmes
- Gérant de la SCI La Baule Cèrès

. Directeur Général Délégué et Administrateur : Cyril LUREAU

- Président du Conseil d'Administration d'Avenir Finance Investment Managers
- Président Directeur Général de Sicavonline
- Président de Sicavonline Partenaires
- Président d'Avenir Finance Gestion Privée
- Président d'Avenir Finance Transactions

. Administrateur : Joëlle BLAIN

- Aucun autre mandat social

. Administrateur : Gregory BLAIN

- Aucun autre mandat social

. Administrateur : Gilbert HABERMANN

- Administrateur I.C.G

. Administrateur : Frédéric BOUTE

- Administrateur de Thaly
- Administrateur de F. Iniciativas

. Administrateur : AGEAS France

- Aucun autre mandat social

. Représentant permanent d'AGEAS France, administrateur : Alain REGNAULT

- Membre du Directoire d'Amev Clamart
- Directeur Général Délégué d'AGEAS France
- Administrateur de Sicavonline
- Administrateur de Sicavonline Partenaires
- Administrateur de la Mutuelle Générale de Paris

La nomination de ces administrateurs a été proposée à l'assemblée générale conformément aux dispositions légales applicables en la matière et les actionnaires ont disposé de l'ensemble des informations nécessaires sur les candidats, préalablement au vote des résolutions relatives à ces nominations.



En outre, chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat a fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil d'Administration de la Société.

Trois des sept administrateurs sont considérés comme indépendants.

Il est en outre rappelé qu'est considéré comme indépendant, au sens de la gouvernance d'entreprise, l'administrateur qui n'a pas de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance de son jugement, et notamment :

- . n'est ni salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une Société de son groupe et ne l'a été au cours des trois derniers exercices ;

- . n'est ni client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou d'une société de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;

- . n'est pas actionnaire de référence de la Société ;

- . n'a pas de lien familial avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;

- . n'a pas été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Aussi, compte tenu de ces critères, sont considérés comme membres indépendants Messieurs Frédéric BOUTE et Gilbert HABERMANN, ainsi que la société Ageas France. Bien qu'Ageas France et certaines filiales du Groupe (Sicavonline, Sicavonline Partenaires, Avenir Finance Gestion Privée, Avenir Finance Investment Managers notamment) aient des intérêts financiers communs, ces derniers ne sont pas susceptibles d'altérer le jugement de la société Ageas France et de ses dirigeants.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration d'Avenir Finance compte parmi ses membres Madame Joëlle BLAIN, et ce depuis la constitution de la Société. Par conséquent, la Société répond d'ores et déjà aux mesures transitoires édictées par la loi sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au conseil d'administration.

Avenir Finance a toujours promu la représentation féminine au sein des organes sociaux.

Afin de se conformer avec le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration, la Société devra compter lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2014 au moins 20% de femmes, et 40% lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2017. A ce jour, la part des femmes au sein du Conseil représente 14,29%.

Par ailleurs, du fait leur activité et leur expérience dans le monde des affaires, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration sont au fait des dispositifs de gouvernance et des responsabilités qui leur incombent. La parfaite déontologie des administrateurs est notamment démontrée par leur assiduité aux réunions et leur investissement dans le fonctionnement de la Société, ainsi qu'il sera exposé ci-après.

1.2. En formation de Comité d'audit

Faisant usage de l'exception visée à l'article L.823-20 alinéa 4 dudit Code, le Conseil d'administration du 7 avril 2011 a décidé que le Conseil d'administration réuni en formation de comité spécialisé remplirait les fonctions de comité d'audit. Par conséquent, le Conseil d'Administration, à l'exclusion des membres exerçant des fonctions de direction, se réunit en formation



de comité d'audit. Le directeur général et/ou les directeurs généraux délégués peuvent néanmoins être invités à participer aux réunions, en tout ou partie.

Le comité d'audit doit comprendre au moins un membre indépendant et ayant des compétences particulières en matière financière ou comptable.

Le Comité d'audit de la société s'est réuni deux fois au cours de l'année 2012:

- le 21 mars 2012, à l'occasion de l'examen des comptes annuels 2011 de la société Avenir Finance,
- le 25 juillet 2012, à l'occasion de l'examen des comptes semestriels 2012 de la société et du Groupe Avenir Finance.

Il est rappelé que le Comité d'audit est chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce comité est notamment en charge du suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

2. MODE DE FONCTIONNEMENT

2.1 Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration a adopté le 15 mars 2006 un règlement intérieur qui a pour objet de fixer, dans le cadre des dispositions statutaires et légales en vigueur, le mode de fonctionnement du conseil d'administration de la société AVENIR FINANCE.

Ce règlement intérieur contient une clause de confidentialité à laquelle sont soumis les membres du Conseil.

Par ailleurs, lors de sa séance du 28 juillet 2011, le Conseil d'administration a adopté le règlement intérieur du Comité d'audit. Ce règlement intérieur complète par conséquent celui du Conseil d'administration de la société AVENIR FINANCE, auquel il est annexé.

2.2 Fréquence des réunions et convocation des membres

2.2.1. En formation de Conseil d'Administration

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Les convocations sont faites par tous moyens, par le Président, ou en son nom, par toute personne qu'il désigne. Les réunions se tiennent en tout lieu fixé par la convocation.



Les Commissaires aux Comptes assistent aux séances du Conseil au cours desquelles sont arrêtés les comptes semestriels ou annuels. Le responsable de la Conformité du Groupe est convié à chaque réunion du Conseil.

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2012 sur convocation du Président. Le taux de présence moyen a été de 78,57 % avec un minimum de 66,66 % et un maximum de 85,71 %, montrant ainsi la forte implication des Administrateurs.

2.2.2. En formation de Comité d'audit

Le règlement intérieur prévoit que le Comité d'audit se réunit autant de fois qu'il le jugera opportun, et au moins deux fois par an, sur convocation du Président du conseil d'administration ou de l'un des membres du comité d'audit ou toute autre personne spécialement déléguée à cet effet par l'une des personnes sus désignées, au siège social ou en tout lieu en France désigné dans la convocation. Cette convocation doit être accompagnée des documents nécessaires aux délibérations.

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2012, les 21 mars 2012 et 25 juillet 2012.

Le taux de présence était de 76,18 %.

2.3 Procès-verbal des délibérations

2.3.1. En formation de Conseil d'Administration

A l'issue de chaque séance du Conseil d'Administration, le procès-verbal de réunion, contenant notamment un résumé des débats, le résultat des votes et les décisions adoptées, est préparé par le secrétaire du conseil ou toute autre personne désignée par le Président et signé par le Président et un administrateur au moins. En l'absence du Président, le procès-verbal est signé par deux administrateurs au moins.

Le procès-verbal est tenu dans le registre des procès-verbaux du conseil d'administration prévu à cet effet et tenu au siège social de la Société.

Les copies et extraits du procès-verbal de délibération sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un directeur général, un administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.



Nous vous rappelons ci-après l'ordre du jour des Conseils tenus en 2012 et la participation des Administrateurs :

<p>- 07/02/2012 Quatre Administrateurs sur six étaient présents ou représentés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Autorisation donnée à la Société de se porter caution de sa filiale Avenir Finance Immobilier à hauteur de 2 184 000 euros et garantie accessoire en vue de l'obtention du financement demandé par AVENIR FINANCE IMMOBILIER ; - Questions diverses.
<p>- 21/03/2012 Cinq Administrateurs sur six étaient présents ou représentés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil d'administration, - Examen et arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2011, - Approbation du rapport du Président sur le contrôle interne, - Point de gouvernance d'entreprise, - Conventions réglementées, - Mécénat au profit de la Fondation Avenir Finance, - Convocation et préparation de l'assemblée générale annuelle, - Préparation du rapport financier annuel, - Rapport spécial sur les délégations en matière d'augmentation de capital, - Rapport spécial sur les actions gratuites, - Rapport spécial sur les stock-options, - Modification des modalités d'exercice des BSPCE de Monsieur Gilles SAUNIER, - Attribution d'actions gratuites au bénéfice de Messieurs Jean-Claude BILLI et Jean-François CHAURY, - Attribution définitive d'actions gratuites au bénéfice de Monsieur Guillaume QUEF, - Autorisation conférée au Directeur Général en matière de cautions, avals et garanties, - Fixation de rémunérations variables au profit des dirigeants, - Questions diverses, - Pouvoirs.
<p>- 8/06/2012 Six administrateurs sur sept étaient présents ou représentés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil d'administration ; - Point sur l'activité ; - Fixation de rémunérations variables au profit du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué; - Exercice de 10.590 BSPCE et modification consécutive des statuts ; - Questions diverses ; - Pouvoirs.
<p>- 25/07/2012 Six administrateurs sur sept étaient présents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil d'administration, - Activité du 1^{er} semestre 2012 et examen des comptes consolidés au 30 juin 2012, - Perspectives pour le second semestre, - Préparation du rapport financier semestriel, - Attribution d'actions gratuites aux salariés, - Questions diverses.
<p>- 20/12/2012 Cinq Administrateurs sur sept étaient présents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Point sur l'activité, - Attribution d'actions gratuites à M. Thibault DELAHAYE, - Attribution d'actions gratuites à M. Jean-François CHAURY, - Autorisations et modifications de conventions réglementées, - Questions diverses.



Toutes les questions importantes sont présentées et discutées en Conseil, en particulier touchant la stratégie du Groupe, le développement commercial, la gestion des risques.

Le Président informe également le Conseil des principaux projets ou orientations touchant à la gestion proprement dite (immobilier, sécurité, système d'information, organisation générale...).

Enfin, pour l'arrêté à fin juin et fin décembre, les comptes sociaux et les comptes consolidés d'Avenir Finance lui sont présentés pour arrêté. Le Conseil statue, également, sur la gestion financière de l'ensemble du Groupe.

La Société s'efforce de renforcer le droit à l'information des administrateurs en leur communiquant l'ensemble des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs missions dans de meilleurs délais.

En tout état de cause, le Président et la Direction Générale sont à la disposition de chacun des administrateurs, qui peuvent solliciter des compléments d'informations ou documents annexes.

2.3.2. En formation de Comité d'audit

Un compte-rendu est rédigé à l'issue de chaque réunion du Comité.

Le Comité d'audit doit rendre compte régulièrement de ses travaux au conseil d'administration, et en tout état de cause, à l'occasion de l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

Ce compte-rendu, ou à défaut un exposé sommaire de la réunion, est soumis à l'examen du Conseil d'Administration suivant, qui doit en prendre acte.

Le Conseil d'Administration statue annuellement, à l'occasion de l'arrêté des comptes annuels, sur l'évaluation des travaux du Comité d'audit.

La séance du Comité d'audit du 21 mars 2012 portait sur les points suivants :

- Analyse de l'activité de la Société et des filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Audit du projet de comptes consolidés au 31 décembre 2011,
- Point sur le processus d'élaboration de l'information financière du Groupe,
- Examen du dispositif de conformité du Groupe,
- Etude du rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques,
- Suivi des mandats et missions des commissaires de comptes et recommandation quant à la nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes,
- Détermination du programme de travail annuel du comité,
- Questions diverses.

La séance du Comité d'audit du 25 juillet 2012 portait sur les points suivants :

- Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance du comité d'audit,
- Analyse de l'activité de la Société et des filiales au cours du 1^{er} semestre 2012,
- Audit du projet de comptes consolidés au 30 juin 2012,
- Examen du projet de communiqué sur l'activité semestrielle,
- Point sur le dispositif de conformité du Groupe,
- Questions diverses.



3. Conventions réglementées

Les procédures d'autorisation préalables sont respectées. Elles concernent les opérations réalisées entre des sociétés du Groupe et l'un des administrateurs, le Directeur Général ou l'un des Directeurs Généraux de la Société.

Il peut s'agir de conventions courantes, dans le cadre des activités du Groupe ou de gestion de l'entreprise, contractées à des conditions exceptionnelles ou de conventions exceptionnelles.

Ces conventions sont transmises aux Commissaires aux Comptes, pour présentation de leur rapport spécial à l'Assemblée Générale. L'inventaire de ces conventions a été établi et communiqué aux Commissaires aux comptes.

3. PRESENTATION DES POUVOIRS DONNES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU DIRECTEUR GENERAL

Le conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Président Directeur Général ou des Directeurs Généraux Délégués.

Il est rappelé que le Président-Directeur Général est assisté d'un Directeur Général Délégué et d'un Directeur Général Adjoint.

L'activité du Groupe s'exerçant sur deux sites distincts, Lyon et Paris, la direction générale est représentée en permanence sur ces deux sites.

La désignation de Directeurs Généraux Délégués ou adjoints permet en outre de ne pas concentrer tous les pouvoirs entre les mains d'un mandataire unique et de parer le cas échéant à un éventuel cas d'indisponibilité du Président-Directeur Général.

4. MISE EN PLACE DE COMITES

Comme indiqué précédemment, la mise en place d'un Comité d'audit a été adoptée lors du Conseil d'Administration du 7 avril 2011.

En raison de la taille de la Société et du nombre restreint de membres du Conseil, il a été décidé de faire application de l'article L.823-20 4° du code de commerce, permettant de confier les missions du comité d'audit au Conseil d'Administration.

La mise en place d'autres comités spécialisés n'est pas envisagée à l'heure actuelle.

5. EVALUATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Lors du Conseil d'Administration du 28 avril 2010 appelé à arrêter les comptes de l'exercice 2009, les administrateurs ont été invités à se prononcer sur la gouvernance d'entreprise.

C'est à cette occasion qu'il a été décidé d'adhérer au code de gouvernance MiddleNext.



Lors du Conseil d'Administration du 21 mars 2012, les administrateurs ont débattu de la situation de la Société en matière de gouvernance d'entreprise. A cette occasion, les commissaires aux comptes ont indiqué qu'ils n'avaient pas relevé d'anomalies significatives.

La Société s'est par ailleurs engagée à arrêter les comptes consolidés selon un calendrier plus cohérent.

Il a également été convenu lors du conseil d'administration du 25 juillet 2012 que le responsable conformité du groupe participerait aux prochains comités.

Le Conseil d'Administration appelé à arrêter les comptes annuels 2012 est de nouveau invité à faire un point sur la gouvernance d'entreprise. Les membres du Conseil pourront évaluer les travaux du Conseil et faire toutes propositions visant à l'amélioration de ces derniers.

Le Comité d'audit pourra également formuler toute recommandation en la matière.

B. PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES ALLOUES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRIGEANTS

Compte tenu de la politique de rémunération mise en place par la Société depuis sa création et de la composition de son Conseil d'Administration, aucun comité des rémunérations n'a été mis en place à ce jour par la société.

1. JETONS DE PRESENCE

Le montant global des jetons de présence proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle est réévalué chaque année en fonction selon le nombre des administrateurs en fonction. Ce montant global est ensuite réparti par le conseil d'administration, à parts égales entre tous ses membres. Ainsi, le montant des jetons de présence alloué à chaque administrateur pour l'exercice de son mandat est resté inchangé depuis 2002. Il est de 3.000 euros par exercice social.

2. REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux d'AVENIR FINANCE est conforme aux recommandations du Code MiddleNext. En effet, celle-ci est fondée sur les sept principes dégagés par ce texte : exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence, lisibilité, mesure, transparence.

Au titre de son mandat de Directeur Général, Monsieur Danyel BLAIN a perçu une rémunération annuelle brute de 187.030 euros. Il est en outre précisé que Monsieur Danyel BLAIN n'est pas titulaire d'un contrat de travail au sein de la Société. En effet, conformément aux règles de droit applicables en la matière, Monsieur Danyel BLAIN, membre du conseil d'administration depuis la constitution de la Société et désigné dès lors en qualité de Président-Directeur Général, ne peut se voir allouer de contrat de travail.

Monsieur Cyril LUREAU a perçu au titre de son mandat de Directeur Général Délégué et de son contrat de travail, une rémunération annuelle brute globale de 243 413 euros.



Ces rémunérations sont rendues publiques à l'occasion de la diffusion du rapport de gestion annuel.

Le Conseil d'Administration du 8 juin 2012 a voté l'attribution de rémunérations variables au profit du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

Le versement de ces rémunérations variables, prévu au titre des exercices 2012 et 2013, est conditionné :

- à l'amélioration des résultats du groupe,
- à l'amélioration du cours de bourse.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 25 juillet 2012 a décidé de remplacer la rémunération variable pour 2012 votée lors de la séance du 8 juin 2012 par l'attribution conditionnelle de 22.500 actions gratuites au profit de Monsieur Cyril LUREAU. L'attribution définitive a été soumise à des conditions de performance basées sur les résultats du groupe et le cours de bourse. Ce même Conseil avait décidé l'attribution de 100 actions gratuites au profit de l'ensemble des salariés du Groupe sous réserve que le résultat annuel consolidé du groupe en 2012 avant impôt sur les sociétés et avant prise en compte du coût du présent plan soit supérieur à 2,4 millions d'euros. L'atteinte de cet objectif, étant également le préalable à l'attribution des actions gratuites au profit de Cyril LUREAU.

Il est rappelé que Monsieur Cyril LUREAU s'est vu attribuer par décision du Conseil d'Administration du :

- 28 juillet 2009, 10.590 BSPCE. Ces BSPCE ont été intégralement souscrits. Ils ont été exercés le 3 mai 2012, au prix de 0,60 euros.
- 28 juillet 2009, 3.000 BSPCE. Ces BSPCE ont été intégralement souscrits pour un prix de 0,06 euros. Ils sont exerçables jusqu'au 27 juillet 2014, au prix de 4,64 euros.
- 27 décembre 2009, 100.000 BSPCE (dont 30.000 soumis à des conditions particulières). Ces BSPCE ont été intégralement souscrits pour un prix de 0,10 euros. Ils sont exerçables jusqu'au 23 décembre 2014, au prix de 7,38 euros.

Il est précisé que l'attribution du Conseil d'Administration du 28 juillet 2009 de BSPCE au prix d'exercice de 0,60 € a été consentie en contrepartie de retenues sur rémunérations au cours du second semestre 2008. Le même Conseil a attribué 30.667 actions gratuites et 8.929 BSPCE à des salariés du Groupe ayant également consenti à des retenues sur salaires. L'exercice des BSPCE est conditionné à la présence des bénéficiaires dans la Société ou l'une des sociétés du groupe. Les 30.667 actions gratuites ont été intégralement acquises par leurs bénéficiaires le 28 juillet 2011.

Il est par ailleurs indiqué qu'aucune indemnité de départ ou système de retraite supplémentaire n'a été mis en place au profit des dirigeants et mandataires sociaux actuellement en fonction.

C. ACTIONNARIAT

1. MODALITES DE PARTICIPATIONS DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'article 24 des statuts de la Société fixe les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale :

« I - L'Assemblée Générale, régulièrement convoquée et constituée, représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les dissidents, les incapables et les absents.

II - L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.



Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint ou voter par correspondance ; la forme des pouvoirs et des votes par correspondance est déterminée par le Conseil dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Les mineurs et les incapables seront représentés par leurs tuteurs et administrateurs et les Sociétés par une personne ayant la signature sociale ou valablement déléguée à cet effet, le tout sans que les tuteurs, administrateurs et autres représentants aient besoin d'être personnellement actionnaires.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer et voter aux Assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

III - L'accès aux Assemblées pourra être subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur le registre des actionnaires cinq jours au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires au porteur devront fournir un certificat d'immobilisation des titres. Tout actionnaire ayant immobilisé des titres en vue de participer à une Assemblée Générale peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions pendant la période minimale d'inscription nominative ou d'indisponibilité des titres au porteur, en notifiant au teneur de compte habilité par le Conseil des Marchés financiers, la révocation de cette inscription ou de cette indisponibilité jusqu'à 15 heures, heure de PARIS, la veille de l'Assemblée Générale, à la seule condition, s'il a demandé une carte d'admission ou déjà exprimé son vote à distance ou encore envoyé un pouvoir, de fournir au teneur de compte habilité par le Conseil des marchés financiers les éléments permettant d'annuler son vote ou de modifier le nombre d'actions et de voix correspondant à son vote ».

Conformément aux dispositions légales, tous les actionnaires sont informés de la tenue de toute assemblée générale de la Société par voie de parution (i) au BALO d'un avis de réunion valant le cas échéant avis de convocation et (ii) au TOUT LYON (69) d'un avis de convocation. Par ailleurs, les titulaires d'actions nominatives sont convoqués par lettre simple.

Par ailleurs, depuis 2011 et en application de la directive européenne du 11 juillet 2007, la société publie l'avis de réunion sur son site internet au moins 35 jours avant la tenue de l'assemblée générale, précisant en outre les conditions dans lesquelles les actionnaires peuvent se procurer les documents préparatoires à ladite assemblée.

Au moins 21 jours avant la date de l'assemblée générale, la société publie sur son site internet le nombre de droits de vote existant et le nombre d'actions composant le capital à la date de publication de l'avis de réunion au BALO, l'ensemble des documents que les actionnaires ont le droit de consulter préalablement à l'assemblée et le texte de résolutions.

Par ailleurs, l'ensemble des documents à envoyer aux actionnaires spontanément ou à leur demande leur est adressé dans les conditions légales. De même, la Société tient à la disposition de tout actionnaire, en son siège social, tous les documents visés par la loi.

Enfin, les avis de réunion et de convocation rappellent les modalités de participation et de représentation aux assemblées générales de la Société, afin que tout actionnaire, quelque soit sa participation au capital, puisse participer au vote des résolutions qui lui sont soumises, que ce soit physiquement, par correspondance ou en donnant mandat au Président ou à toute autre personne visée par la loi.



2. STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Le rapport de gestion comprend les informations relatives à la structure du capital de la Société.

D. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

1. LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

OBJECTIFS :

Le contrôle interne est défini, au sein du Groupe Avenir Finance, comme le processus mis en œuvre par la Direction visant les objectifs suivants :

- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'ensemble des activités du Groupe,
- la protection des actifs,
- la connaissance précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- l'assurance que les activités opérationnelles des différentes filiales s'inscrivent dans le cadre défini par les organes sociaux, les lois et règlements en vigueur, et par les valeurs internes au Groupe,
- la prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et en externe.

ENVIRONNEMENT DE CONTROLE ET EVALUATION DES RISQUES :

Le Groupe a mis en place un schéma de contrôle fondé sur une organisation issue d'un mode de management décentralisé, en particulier, par type de métiers.

Ce management repose donc sur des dirigeants opérationnels (Filiales organisées par métiers), qui sont responsables de la conduite des activités et des résultats dans le cadre des priorités économiques et humaines, arrêtées par la Direction Générale du Groupe, en charge de la bonne marche opérationnelle de l'ensemble des activités.

ACTIVITES DE CONTROLE:

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de Contrôle Interne d'Avenir Finance s'applique sur le périmètre consolidé qui inclut l'ensemble des filiales.

Les activités de Contrôle Interne d'Avenir Finance, communs à l'ensemble des entités du Groupe sont articulées autour de procédures qui visent à atteindre les objectifs suivants:

- maîtriser les risques liés aux différentes activités,



- responsabiliser l'ensemble des acteurs, à faire en sorte que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise
- sécuriser les principaux processus opérationnels et flux financiers des filiales,
- actualiser régulièrement les procédures, notamment comptables et de traitement de l'information.

Les Dirigeants des filiales « métiers » du Groupe sont responsables de la mise en œuvre des procédures de contrôle interne destinées à sécuriser les principaux processus opérationnels et fonctionnels de leur entité. Ils sont garants de l'application des principes et bonnes pratiques définis par le Groupe.

Les procédures de contrôle interne sont complétées par une veille réglementaire et financière qui vise à identifier en amont et à anticiper les évolutions de la législation et de la réglementation française et européenne qui pourraient avoir un impact sur les contraintes applicables à la société.

Au sein des filiales, des recueils de procédures décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents. Ils portent notamment sur le respect des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc. Des contrôles permanents de 1^{er} niveau sont réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes.

En outre, des dispositifs de contrôle interne spécifiques recouvrent :

- les systèmes d'informations et de continuité de l'activité, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant,
- la prévention du blanchiment des capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme, conformément aux procédures et recommandations édictées par le Groupe. Des moyens spécifiques sont mis en œuvre afin de satisfaire aux diligences prévues par les lois et réglementations en vigueur en matière de surveillance et contrôle des opérations (incluant notamment les opérations en espèces et les chèques), de formation du personnel, d'adoption de règles écrites internes, ainsi qu'aux obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle.
- les règles d'organisation permettant au Groupe d'avoir des moyens proportionnés aux exigences réglementaires en matière de conformité ;
- les règles de bonne conduite visant notamment à répondre aux obligations réglementaires de chacune des filiales vis-à-vis des clients du Groupe, dans l'esprit de la loi et des valeurs de l'entreprise

Il doit être rappelé que le dispositif de Contrôle Interne, aussi complet qu'il soit, ne peut donner qu'une assurance raisonnable et non pas une garantie absolue que les risques visés dans le présent rapport sont totalement éliminés.

2. DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les informations financières et comptables destinées aux actionnaires sont établies par la Direction Générale du Groupe. Les règles et les procédures sont communes aux comptes sociaux et aux comptes consolidés.

La fonction financière et comptable d'Avenir Finance est centralisée au siège.



Le partage des responsabilités relatives à la fonction comptable et les principes fondamentaux relatifs au contrôle comptable sont décrites dans un manuel de procédures comptables et financières. Ce manuel fait l'objet de mises à jour régulières suivant l'évolution des normes comptables. Il constitue l'outil de base des bonnes pratiques comptables au sein du Groupe.

Le service de comptabilité générale transmet des reportings mensuels à la Direction Générale du Groupe.

Ce dispositif est applicable aux comptes consolidés. La consolidation est externalisée auprès d'un cabinet d'expertise comptable, la société KPMG, et est réalisée semestriellement.

Les principes de consolidation ont été soumis à la Direction Générale et au Conseil d'Administration. Les écarts d'acquisition, les parts de marché et les fonds de commerce font l'objet de tests de valeur selon la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie.

3. MISSIONS REALISEES EN 2012 :

Les conclusions tirées des contrôles opérés par les autorités de tutelle les années précédentes ont été étendues au niveau de l'ensemble des sociétés du groupe. En effet, les équipes administratives, les systèmes d'informations, sont autant d'éléments communs aux différentes sociétés du groupe. L'évolution des procédures et des outils, et la formation des collaborateurs profitent donc à l'ensemble de nos départements.

Concernant Sicavonline et Avenir Finance Gestion Privée, le Chargé de la conformité et des contrôles internes, après avoir mis à jour un certain nombre de procédures en 2011, a consolidé le dispositif de contrôle interne désormais bien établi et mis l'accent sur l'efficacité des contrôles de premier niveau effectués par les opérationnels concernés, notamment par le biais de formations.

En 2012, la société Avenir Finance Investment Managers a revu toutes les procédures de son dispositif de conformité et de contrôle interne.

Parallèlement, des efforts significatifs ont été menés pour présenter aux nouveaux entrants la réglementation, ses évolutions, et la politique de conformité du groupe. Lors de leur arrivée au sein du groupe, les collaborateurs sont également sensibilisés et formés aux risques et à la gestion des risques.

Par ailleurs, conformément au Règlement Général de l'AMF, certains collaborateurs (notamment les salariés d'AVENIR FINANCE INVESTMENT MANAGERS, les Conseillers en Gestion Privée salariés d'AVENIR FINANCE GESTION PRIVEE) sont également appelés à passer un examen de vérification des connaissances minimales sur les sujets suivants :

- les marchés financiers et la réglementation bancaire et financière,
- les prestataires de services d'investissement et leurs activités,
- la déontologie, la conformité et l'organisation déontologique des établissements,
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme,
- la réglementation « Abus de marché »,
- le démarchage bancaire et financier, la vente à distance et le conseil du client,



- la relation client,
- les instruments financiers et les risques,
- la gestion pour compte de tiers,
- le fonctionnement et l'organisation des marchés,
- le post-marché,
- les émissions et les opérations sur titres,
- bases comptables et financières.

Alors que les collaborateurs plus anciens bénéficient d'une clause de Grand Père les dispensant de cet examen réglementaire, des formations abordant ces sujets leur ont été proposées afin de mettre à jour leurs connaissances en la matière.

Les rapports de contrôles, le suivi des travaux effectués en matière de conformité, de déontologie et de contrôle interne sont adressés à la Direction. A titre d'exemple, depuis la mise en place du partenariat signé avec Ageas France les administrateurs de Sicavonline ont décidé de se réunir fréquemment, sous la forme de Conseils d'Administration. Le dispositif de conformité, les sujets législatifs et réglementaires sont inscrits à l'ordre du jour de chacune de ces réunions.

E. PERSPECTIVES 2013

Une revue des procédures opérationnelles dans le domaine de l'immobilier a été entamée.

Ces démarches doivent permettre de consolider le dispositif de maîtrise des risques, de mener à bien les missions de contrôle et de conformité, et d'accompagner ainsi le groupe dans sa croissance tout en maîtrisant les risques et l'évolution de la réglementation.

Fait à Lyon, le 29 mars 2013

Le Président du Conseil d'Administration



Avenir Finance SA

Rapport des Commissaires aux Comptes établi
en application de l'article L. 225-235 du Code de
commerce, sur le rapport du Président du conseil
d'administration de la société
Avenir Finance SA

Exercice clos le 31 décembre 2012

ANDREE NEOLIER & ASSOCIES

SIEGE SOCIAL : 9 AVENUE VICTOR HUGO - 69160 TASSIN LA DEMI LUNE

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 131 BOULEVARD STALINGRAD - 69624 VILLEURBANNE CEDEX

Avenir Finance SA

Siège Social : 51 rue de Saint Cyr ; 69009 Lyon
Société Anonyme au capital de 1 501 905,60 €
N° Siret : 402 002 687 RCS Lyon

Rapport des Commissaires aux Comptes établi
en application de l'article L. 225-235 du Code de
commerce, sur le rapport du Président du conseil
d'administration de la société
Avenir Finance SA

Exercice clos le 31 décembre 2012

Avenir Finance SA

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

**Rapport des commissaires aux comptes établi en application de
l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président
du conseil d'administration de la société Avenir Finance SA**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Avenir Finance SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Avenir Finance SA

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Avenir Finance SA

Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce

Autres informations

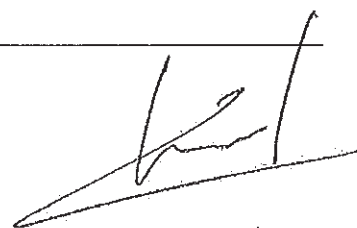
Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Tassin La Demi-Laine et à Villeurbanne, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Emmanuel Charnavel



ANDRÉE NÉOLIER
& ASSOCIÉS

Andrée Néolier

